

Rapport annuel

d'activités et de
développement
durable

2019-2020

Table des matières

Profil de la Société	2
Message de la présidente sortante du conseil d'administration	3
Message du président du conseil d'administration ...	4
Message du président-directeur général.....	5
Faits saillants 2019-2020	6
Le nouvel Investissement Québec	10
Présente en tout temps pour les entreprises.....	12
Investissement Québec, partenaire de l'écosystème	13
Initiative manufacturière.....	14
Plan stratégique.....	15
À propos du rapport de développement durable....	17
Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises	19
Accélérer la croissance des entreprises.....	20
Créer de la richesse au Québec.....	27
Administrer les mandats et les programmes gouvernementaux	30
Placer la gouvernance et l'éthique au cœur d'une saine gestion	35
Dialoguer avec les parties prenantes.....	36
Appliquer les règles de gouvernance.....	42
Optimiser la structure de gestion.....	52
Gérer les risques	56
Gérer les ressources humaines	63
Réaliser les plans d'action.....	67
Réduire l'empreinte environnementale des activités de la Société	77
Changements climatiques	78
Performance financière	81
Rapport de gestion	82
États financiers consolidés.....	100
État consolidé des résultats	103
État consolidé du résultat global	104
État consolidé de la situation financière.....	105
État consolidé de la variation des capitaux propres ..	106
État consolidé des flux de trésorerie.....	107
Notes afférentes aux états financiers consolidés	108
Renseignements supplémentaires	184
Principaux investissements et financements	185
Filiales d'Investissement Québec	188
Index GRI	190
Autres renseignements relatifs aux exigences législatives	195
Bureaux d'Investissement Québec	206

Profil de la Société

Notre mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques.

Nos valeurs

Audace : Nous défendons les idées créatives et prenons les risques nécessaires pour innover.

Collaboration : Ensemble, nous trouvons des solutions et passons à l'action.

Engagement : Nous sommes ambitieux, nous nous investissons avec énergie, nous développons notre talent et le mettons au service de nos clients.

Notre vision
Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises et d'une économie québécoise innovante, inclusive, ouverte et durable en étant le principal levier de l'action économique du gouvernement

Message de la présidente sortante du conseil d'administration

« Le Québec saura se relever,
démontrer sa résilience,
affirmer son audace.
Le meilleur est à venir »



Au moment de finaliser le rapport annuel 2019-2020 d'Investissement Québec, le Québec amorce un déconfinement graduel et encadré. Dans ce contexte, Investissement Québec est à pied d'œuvre. Nos équipes assurent la mise en place des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises, conseillent les entreprises en portefeuille sur les gestes à poser pour traverser cette crise inédite, contribuent avec le gouvernement et l'écosystème financier aux discussions stratégiques sur les plans de relance. La situation est fragile, mais l'espoir est permis. Au nom du conseil d'administration, je veux d'abord remercier et féliciter la direction d'Investissement Québec, son nouveau président-directeur général Guy LeBlanc, et tous les employés qui travaillent si intensément pour répondre aux demandes d'aide et de conseils pour amortir le choc sur notre économie.

Pour Investissement Québec, l'exercice 2019-2020 a été contrasté : de l'enthousiasme suscité par un virage marquant... au combat contre la crise. L'année avait en effet commencé sous les meilleurs augures, la croissance étant à nouveau au rendez-vous et la Société se voyant confier un mandat élargi. Au terme de travaux de réflexion et d'analyse menés à l'interne et au niveau gouvernemental, un même constat s'était dégagé : pour mieux relever des défis d'aujourd'hui, comme les raretés de main-d'œuvre et la décarbonisation de l'économie, et pour mieux saisir des opportunités nouvelles, dans des domaines comme l'électrification des transports ou l'intelligence artificielle, il fallait mieux outiller Investissement Québec. La Société est ainsi devenue le véritable levier de l'action économique de l'État québécois en unissant ses forces à celles du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et à celles des équipes régionales du ministère de l'Économie et de l'Innovation, en renforçant l'action d'Investissement Québec International, en mariant ses équipes avec celles d'Export Québec, et en créant un groupe d'investissement consacré au placement privé.

C'est donc ce nouvel Investissement Québec, en formation, qui a été projeté dans la lutte contre la pandémie et ses impacts économiques. La nouvelle organisation avait été pensée pour d'autres fins, bien sûr, mais la Société, avec ses moyens accrus, ses solutions étendues, son agilité renforcée, a démontré une grande capacité d'action. La collaboration exceptionnelle entre le gouvernement et Investissement Québec, qui a permis de redessiner la Société en quelques mois, s'est poursuivie après l'éclatement de la pandémie dans l'élaboration rapide de mesures d'aide. Nul doute que ce travail d'équipe remarquable sera au cœur de la relance. Nous devons reconstruire, reprendre pied dans un monde différent, déterminer des secteurs prioritaires, valoriser l'achat local, tout en soutenant nos entreprises et leur croissance.

Investissement Québec sera capable de jouer son rôle. La Société est entre bonnes mains. Pour ma part, je souhaite la bienvenue à Jean Saint-Gelais qui me succède à la présidence du conseil d'administration. Au gouvernement du Québec, aux membres du conseil d'administration, à toute l'équipe de direction, j'adresse mes plus sincères remerciements. Le Québec saura se relever, démontrer sa résilience, affirmer son audace. Le meilleur est à venir.

Original signé

Monique F. Leroux

Message du président du conseil d'administration

« Nous sommes au service
du Québec, nous serons
artisans de sa relance »



Avec le tout nouveau mandat confié à Investissement Québec, le Québec a un atout de taille pour faire face aux situations extraordinaires et épauler les entreprises et le gouvernement. Cette année à nulle autre pareille l'a bien démontré. C'est l'impression très forte que j'ai eue, quelques semaines après mon entrée en fonction, lorsque le gouvernement a annoncé qu'il mettait le Québec sur pause pour freiner la pandémie.

Le conseil d'administration s'est aussitôt mis en mode solutions. La priorité était de soutenir la direction dans une prise de décisions rapide et rigoureuse, et de maintenir un corridor de communication fluide et efficace avec le gouvernement. Tous les efforts étaient orientés vers l'élaboration et la mise en place des mesures de soutien gouvernemental et le déploiement, à l'interne, d'une capacité de réponse aux demandes d'aide des entreprises. Je remercie Monique Leroux qui a facilité mon arrivée en cette période de grande effervescence en prolongeant sa présence parmi nous et en faisant bénéficier le Conseil et toute la Société de son expérience et de sa connaissance des dossiers économiques.

La réponse à la crise s'est faite en parallèle à l'intégration de nouveaux talents et simultanément à l'arrivée chez Investissement Québec des équipes du CRIQ, d'Export Québec et des employés des bureaux régionaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Cette construction en temps de crise a représenté un défi supplémentaire, mais a aussi, de manière surprenante, facilité certaines choses : l'innovation devient la seule manière de faire quand il n'y a pas encore d'habitudes à préserver. En cela, le contexte de transformation de la Société aura contribué à une réponse dynamique. Le nouvel Investissement Québec est né en pleine période de besoin où souplesse et célérité étaient essentielles.

Investissement Québec sera capable de faire le travail exigeant attendu dans les prochains mois, les prochaines années. Ensemble, nous devons contribuer à reconstruire notre économie, identifier les secteurs prioritaires, accompagner nos entrepreneurs vers le succès et jusqu'aux marchés étrangers. Le traumatisme a été général et profond. La récupération demandera du temps et des ressources. Le défi est grand. Mais les tendances de fond identifiées dans le nouveau plan stratégique restent les mêmes : le Québec a une base industrielle bien diversifiée qui l'aidera à se relever; nous avons l'atout stratégique d'une énergie renouvelable à prix concurrentiel; nous avons des secteurs de pointe en émergence, comme l'intelligence artificielle; nous sommes à même de relever les défis posés par notre niveau de productivité et le vieillissement de la population.

Le Québec connaissait un formidable élan avant l'éclatement de la crise. Nous le retrouverons. Je remercie le gouvernement pour sa confiance; l'équipe de direction pour son appui; tous les employés pour leur engagement. Nous sommes au service du Québec, nous serons artisans de sa relance.

Original signé

Jean St-Gelais

Message du président- directeur général

« Résolument tournée vers l'innovation et le développement durable, Investissement Québec offre des solutions de financement, un accompagnement en continu et une meilleure complémentarité avec l'écosystème financier »



L'exercice 2019-2020 a été marqué par le lancement du nouvel Investissement Québec et par une poussée de l'économie qui devait mener le Québec au sommet de la croissance au Canada. Toutefois, à quelques semaines du fil d'arrivée, une crise sans précédent éclatait et nous forçait à monter au front pour protéger les entreprises et les emplois du Québec. 2019-2020, c'est en somme 12 mois de réalisations majeures. D'emblée, je tiens à remercier tous les employés d'Investissement Québec, celles et ceux qui étaient là avant ainsi que les nouvelles recrues. Tous ont su se montrer à la hauteur, dans l'enthousiasme de la croissance comme dans l'adversité. L'engagement des employés, mesuré grâce à un sondage interne, a d'ailleurs établi un nouveau record avec une marque de 92%. Voilà, certes, une donnée qui est réjouissante d'un point de vue opérationnel. Elle nous dit, entre autres, que nous avons bien fait les choses sur le plan humain et que le nouvel Investissement Québec a déjà un esprit de corps, une identité commune. La mobilisation a rendu le reste possible.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a injecté 2,4 milliards de dollars dans l'économie. Les deux tiers de cette somme proviennent des fonds propres de la Société et ont été investis dans près de 1500 projets d'une valeur combinée de 6,4 milliards de dollars. C'est dire que chaque dollar dépensé par la Société a généré plus de 4 dollars d'investissement dans l'économie québécoise. Cet effet de levier contribue à structurer des secteurs économiques dans toutes les régions, à renforcer l'innovation, à améliorer la productivité, à conquérir de nouveaux marchés, à former les champions du Québec de demain. Investissement Québec a aussi agi comme mandataire du gouvernement dans des projets stratégiques qui ont généré des financements autorisés de près de 900 millions de dollars provenant du Fonds du développement économique.

Une très belle collaboration s'est installée avec le gouvernement dans la définition du nouveau mandat de la Société. Cette même collaboration a aussi permis d'agir rapidement face à la pandémie. Dès le début de la crise, les équipes conjointes d'Investissement Québec et du MEI annonçaient le PACTE (Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises), un programme doté d'une enveloppe de 2,5 milliards de dollars, et près d'une centaine d'employés d'Investissement Québec étaient réaffectés et rapidement formés pour répondre aux appels des entreprises en quête de soutien d'urgence. Au moment de finaliser ce rapport annuel, plusieurs centaines de demandes ont été reçues et nos experts collaborent étroitement avec les entreprises afin de trouver des stratégies adaptées à leurs besoins.

Résolument tournée vers l'innovation et le développement durable, Investissement Québec offre des solutions de financement, un accompagnement en continu et une meilleure complémentarité avec l'écosystème financier, grâce à un mandat élargi, des moyens accrus et des solutions intégrées. C'est désormais une société d'État outillée pour fournir une contribution majeure qui aidera les entreprises à passer à travers le choc de la pandémie. Le Québec sera plus fort, c'est notre objectif. Merci aux employés pour leur engagement infatigable, à l'équipe de direction pour son immense compétence, au Conseil pour sa sagesse, au gouvernement pour sa collaboration.

Original signé

Guy LeBlanc

Faits saillants 2019-2020

Financement total¹
2,4 G\$

1,5 G\$
Fonds propres d'Investissement Québec²

884,4 M\$
Fonds du développement économique

Prospection d'investissements étrangers
2,9 G\$

¹ Le financement total inclut les fonds propres d'Investissement Québec, le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) pour lequel un montant de 4,7 millions de dollars a été autorisé.

² Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

Activités des fonds propres

Financement autorisé³

1,5 G\$

Valeur des projets

6,4 G\$

Emplois créés ou sauvegardés

10 134

1,5 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 6,4 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 10 134 emplois⁴

Retombées économiques

269,1 M\$

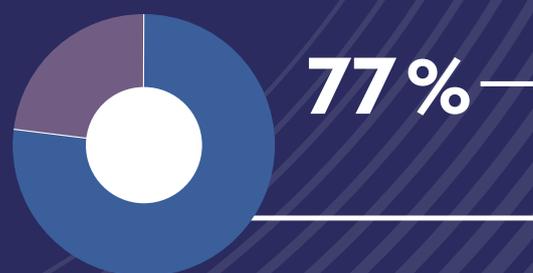
269,1 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société, ainsi que 19 875 emplois soutenus⁵

1 259
entreprises
au Québec

1 549
interventions
financières

1 549 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des financements par capitaux propres, pour appuyer 1 259 entreprises au Québec

Satisfaction de la clientèle



97% des clients satisfaits des services de financement reçus, dont 77% très satisfaits

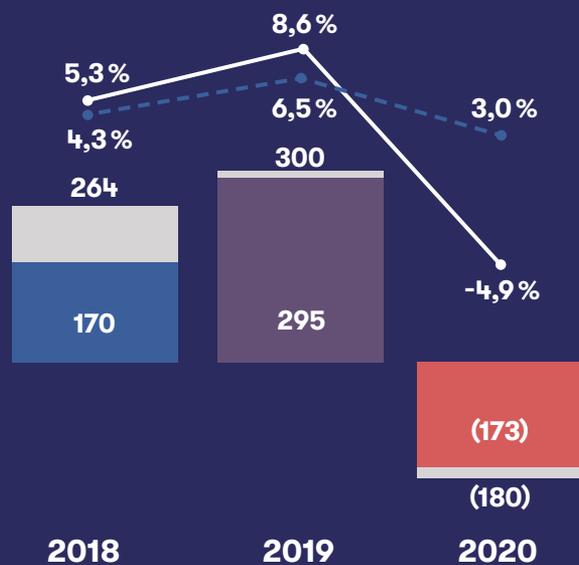
³ Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

⁴ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

⁵ Charge de travail en années-personnes.

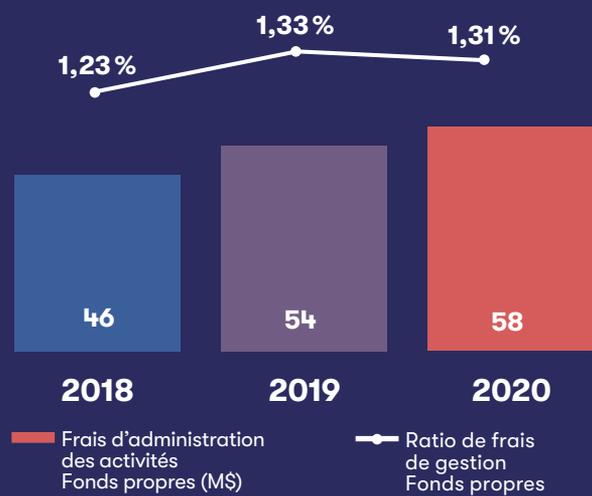
Performance financière

Résultat net ajusté (M\$) et rendement ajusté des capitaux propres



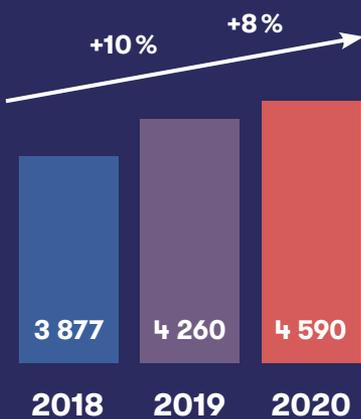
■ Résultat net ajusté ■ Ajustements
—●— Rendement ajusté des capitaux propres
—●— Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 3 ans

Ratio de frais de gestion ⁽¹⁾

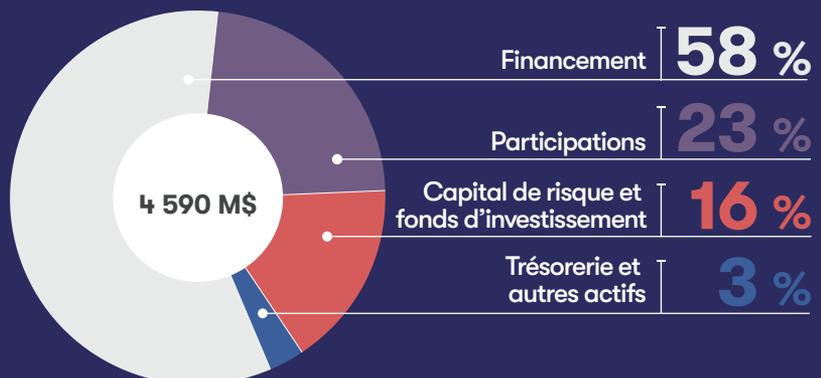


(1) Frais d'administration exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

Portefeuille (M\$)



Répartition du portefeuille



Activités à titre de mandataire du gouvernement du Québec



**Fonds du
développement
économique**

884,4 M\$

**Valeur
des projets**

3,5 G\$

**Emplois créés
ou sauvegardés**

9 036

884,4 millions de dollars de financement pour soutenir des projets d'une valeur de **3,5 milliards de dollars** qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **9 036 emplois**⁶

**Prospection
d'investissements
étrangers**

2,9 G\$

**Nombre
de projets**

86

**Emplois créés
ou sauvegardés**

8 240

86 projets d'investissement étrangers au Québec d'une valeur de **2,9 milliards de dollars** qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **8 240 emplois**⁶

⁶ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par les fonds propres d'Investissement Québec, le FDE ou le fonds CRNE, ni les valeurs des projets ni le nombre d'emplois ne peuvent s'additionner.

Le nouvel Investissement Québec

**Des
milliers
de clients**

**Des
centaines
de solutions**

**Une
nouvelle
porte d'entrée**



Photo Mélanie Crête

De gauche à droite : Guy LeBlanc, pdg d'Investissement Québec, François Legault, premier ministre du Québec, Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Des leviers supplémentaires au bénéfice des entreprises

En 2019, le gouvernement du Québec a annoncé une transformation du modèle d'affaires d'Investissement Québec afin d'en faire son principal levier d'action sur le terrain en matière de développement économique.

Depuis le 11 décembre 2019, Investissement Québec a un mandat élargi, avec des leviers supplémentaires, des moyens financiers accrus et une équipe renforcée. Pour la première fois au Québec, les expertises en financement, investissement, innovation, accompagnement et promotion internationale seront intégrées afin de mieux répondre aux enjeux des entreprises et de l'économie du Québec.

La création du nouvel Investissement Québec vise à faire de la Société un partenaire incontournable offrant des solutions créatives aux entreprises dans le but d'accélérer leur croissance.

Les objectifs de la transformation d'Investissement Québec sont clairs :

- Accélérer les investissements des entreprises québécoises pour accroître leur productivité
- Favoriser le développement économique des régions
- Alléger les démarches pour les entreprises
- Attirer plus d'investissements et de talents étrangers
- Accroître et diversifier les exportations du Québec

En région

Afin de simplifier l'accès des entrepreneurs et entreprises aux nombreuses solutions et programmes qui leur sont offerts, les bureaux régionaux d'Investissement Québec et ceux du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) seront intégrés, en un même lieu, pour regrouper le financement des projets et l'accompagnement des entreprises.

De plus, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) se joindra à Investissement Québec. La Société offrira ainsi de l'accompagnement technologique pour stimuler les projets d'innovation et augmenter la productivité dans l'ensemble des régions du Québec.

Chaque région administrative sera desservie par un bureau régional auquel s'ajouteront des antennes locales, là où les spécificités géographiques le requerront. Des comités de développement seront également créés dans chacune des régions du Québec. Ils seront chargés d'identifier et de recommander à Investissement Québec des projets qui favoriseront le développement économique régional.

À l'international

Afin d'exploiter le potentiel d'internationalisation des entreprises québécoises, Investissement Québec accueillera l'équipe d'Export Québec, qui est chargée d'appuyer les entreprises en matière d'exportation et de commerce extérieur en collaboration avec le réseau des bureaux du Québec à l'étranger.

Sur le plan de la prospection d'investissements étrangers, en vue d'assurer une nécessaire cohésion entre tous les acteurs pour le déploiement optimal de stratégies, Investissement Québec travaillera en étroite collaboration avec le MEI, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Montréal International, Québec International et les différentes organisations régionales d'attraction d'investissements étrangers pour mettre sur pied un comité de coordination.

À l'échelle nationale

Le nouvel Investissement Québec sera plus audacieux et prendra davantage de risques pour réaliser des projets porteurs dans des secteurs clés de l'économie et combler les principales lacunes dans la chaîne de capitaux.

Une nouvelle identité de marque

Afin de marquer cette évolution, la Société s'est dotée d'une nouvelle image de marque moderne et vivante qui s'appuie sur trois piliers : l'audace, la collaboration et la croissance.

Cette nouvelle identité de marque incarne l'audace de prendre davantage de risques dans des secteurs clés de l'économie, d'être créatif et proactif. Elle témoigne de l'engagement d'Investissement Québec à travailler main dans la main avec les entreprises et en complémentarité avec les acteurs de l'écosystème dans un climat de confiance. Finalement, elle arbore des couleurs vibrantes et un logo renouvelé qui symbolise une courbe de croissance. La signature «Créateur de croissance» exprime l'ambition du nouvel Investissement Québec d'accélérer le développement économique du Québec.

Présente en tout temps pour les entreprises

L'exercice financier 2019-2020 s'est terminé au moment où éclatait la crise de la COVID-19. Alors que la situation économique du Québec était enviable depuis quelques années avec une croissance supérieure à la moyenne canadienne, des surplus dans les finances publiques et un taux de chômage à son plus bas depuis 40 ans, l'onde de choc s'est fait ressentir rapidement au sein des entreprises, qui ont vu leurs opérations fortement perturbées et qui ont dû se doter d'une stratégie pour préserver leurs liquidités.

Le gouvernement du Québec n'a pas tardé à annoncer un vigoureux plan de soutien leur étant destiné: le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE). Mis en place par Investissement Québec et le MEI, le PACTE est doté d'une enveloppe de 2,5 milliards de dollars. Pour assurer une gestion efficace de ce programme, Investissement Québec a très rapidement mobilisé ses équipes afin qu'elles se consacrent à répondre aux questions des entrepreneurs et à assurer un traitement rapide des dossiers. Le grand nombre d'entrepreneurs et de dirigeants d'entreprises qui ont contacté Investissement Québec dès le lancement du programme, et dans les semaines qui ont suivi, démontre clairement sa pertinence.

Un contexte économique marqué par l'incertitude

Bien que l'ampleur des répercussions de la crise ne puisse être encore évaluée, il semble déjà faire consensus que l'année 2020 sera marquée par un recul de la croissance économique, des profits des entreprises et de la consommation. Les exportations seront elles aussi en déclin, fragilisées par la montée du protectionnisme et la «démondialisation». L'instabilité actuelle a également une incidence sur les décisions d'investissement des entreprises québécoises et étrangères. Celles-ci verront certaines de leurs chaînes de production se redessiner afin de suivre le rythme de la reprise des différents partenaires commerciaux et pour assurer davantage de stabilité, notamment par un approvisionnement local de certains produits.

Les nombreuses mesures prises par les gouvernements et les banques centrales devraient cependant aider les entreprises à passer au travers de la crise. L'économie pourrait, selon le rythme de la reprise et en l'absence d'une deuxième vague de contamination, renouer avec la croissance en 2021. La pandémie entraînera également des changements qui créeront des opportunités d'affaires à saisir pour les entreprises les plus innovantes.

Dès le début de la crise, les équipes d'Investissement Québec et du MEI annonçaient le PACTE (Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises), un programme doté d'une enveloppe de 2,5 milliards de dollars

Investissement Québec, partenaire de l'écosystème

Investissement Québec fournit, à même ses fonds propres, un ensemble de solutions d'affaires à des entreprises désireuses de croître au Québec. En complémentarité avec ses partenaires financiers, la Société a pour objectif de renforcer l'économie d'ici. Ses priorités visent, entre autres, le maintien de la propriété québécoise des entreprises, la stimulation de l'innovation, le soutien aux régions, l'accroissement des exportations et l'appui à l'économie sociale.

Investissement Québec agit également comme gestionnaire de mandats et programmes gouvernementaux. À ce titre, la Société a été impliquée dans la mise en œuvre de plusieurs priorités gouvernementales et s'est notamment vu confier l'administration du nouveau Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), qui vise à soutenir de manière exceptionnelle et circonstancielle les entreprises qui subissent les répercussions de la COVID-19.

La complémentarité

Les activités de la Société et ses choix en matière d'interventions financières suivent trois grands principes. En effet, la loi constitutive d'Investissement Québec énonce que le développement économique, la rentabilité et la complémentarité constituent les piliers qui doivent guider l'élaboration de son offre de services financiers.

La loi précise ainsi que la Société doit participer activement au développement économique du Québec, notamment en visant à stimuler l'innovation dans les entreprises, les investissements et les exportations. Quant à la rentabilité, la loi indique qu'Investissement Québec doit rechercher « un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres au moins équivalent au taux d'emprunt du gouvernement ».

Les récentes modifications apportées à la Loi sur Investissement Québec amènent également des précisions par rapport à la notion de complémentarité. Ainsi, en plus de « chercher à compléter l'offre des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires », l'offre de services financiers de la Société doit « permettre l'établissement, dans les différents secteurs de l'économie, d'une chaîne de financement entière propre à assurer le financement des entreprises selon le stade de leur développement ».

Les nouvelles orientations stratégiques d'Investissement Québec refléteront cette approche renouvelée en matière de complémentarité, qui s'exprime à deux niveaux.

En premier lieu, la Société dispose d'un indicateur qui mesure la proportion annuelle du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers. En plus de

démontrer le contexte de collaboration qui existe entre la Société et ceux-ci, la présence d'Investissement Québec dans le financement d'un projet bénéficie à ses clients et partenaires de plusieurs façons, illustrant ainsi la nature complémentaire de son offre :

- Elle offre une diversification des sources de financement.
- Elle permet de faciliter l'accès au financement pour les entreprises et d'accroître l'importance du financement.
- Elle est une partenaire patiente et flexible, sans qui le montage financier du projet ne pourrait parfois pas se faire, notamment pour les grands projets structurants.
- Elle permet à l'entreprise de tirer profit de son réseau d'affaires (maillage).
- Elle fournit son expertise (ex. : régionale, sectorielle) ou de l'accompagnement.

La cible du plan stratégique 2016-2019 pour ce type d'intervention est d'au moins 80 %. Le résultat au 31 mars 2020 s'élève à 71 %, ce qui signifie que près de trois interventions sur quatre sont réalisées avec des partenaires financiers. Pour ces dernières, chaque dollar financé par Investissement Québec a contribué à un investissement supplémentaire de 3,40 dollars des partenaires financiers.

Par ailleurs, la Société complète également l'offre de ses partenaires en atténuant les principales lacunes de la chaîne des capitaux, c'est-à-dire en intervenant là où les autres acteurs de l'écosystème sont peu présents. Plusieurs indicateurs de performance du prochain plan stratégique de la Société permettront d'évaluer les efforts de l'organisation en ce sens.

La Société joue, entre autres, son rôle complémentaire en atténuant les lacunes de la chaîne des capitaux reliées aux entreprises qui présentent des cotes de risque plus élevées. En effet, le niveau de risque du portefeuille de prêts d'Investissement Québec est plus élevé que celui des grandes banques canadiennes. Le tableau *Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société*, au 31 mars 2020, est présenté à la section *Gérer les risques*.

**Près de 3 interventions
sur 4 sont réalisées avec
des partenaires financiers**

Initiative manufacturière

Forte de ses trois années d'existence, l'Initiative manufacturière a poursuivi sa lancée au cours de l'exercice 2019-2020. Ayant pour objectifs de dynamiser le secteur manufacturier et de solidifier l'écosystème, en stimulant notamment l'innovation des entreprises manufacturières québécoises, l'initiative a connu un tel succès que la cible de financement de 825 millions de dollars a été largement dépassée pour atteindre un total de 2,4 milliards de dollars au terme du dernier exercice financier.

Élaborée avec des leaders de l'industrie manufacturière, tant des entrepreneurs que des partenaires, l'Initiative manufacturière répond aux trois enjeux prioritaires du secteur, soit la rareté de la main-d'œuvre, l'innovation et les exportations. Elle se décline en solutions concrètes créées par les entrepreneurs et pour les entrepreneurs : un soutien financier adapté, des présentations pédagogiques interactives, un accompagnement personnalisé, un grand forum stratégique, une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, une mission économique internationale d'envergure et une grande tournée à travers le Québec. Ces nombreuses offensives ainsi que la mobilisation de tout l'écosystème manufacturier ont permis la réalisation de 1 153 projets d'innovation, soit des investissements totaux de 8,5 milliards de dollars depuis le lancement de l'initiative. Ainsi, chaque dollar financé par les fonds propres d'Investissement Québec et par le FDE dans le cadre de l'Initiative manufacturière a contribué à un investissement de 3,63 dollars dans l'économie québécoise.

Forum stratégique et Foire de Hanovre

La dernière année a également vu la tenue du troisième Forum stratégique sur le manufacturier innovant. Organisé en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), le Forum, qui s'est déroulé le 10 mai 2019, a permis de rassembler plus de 700 participants au Grand Quai du Port de Montréal autour des grands enjeux auxquels fait face le secteur manufacturier québécois. Ce fut également l'occasion pour les participants de visiter un salon réunissant 34 entreprises exposantes, présentant des produits et services innovants.

Pour une deuxième année consécutive, Investissement Québec, en collaboration avec le MEI et la CCMM, a organisé une mission commerciale en Allemagne. Avec plus de 6 500 exposants et 1 400 événements, la Foire de Hanovre (Hannover Messe), qui s'est tenue du 31 mars au 5 avril 2019, est le plus important événement du secteur des technologies industrielles à l'échelle mondiale.

La délégation du Québec était composée de plus de 130 participants en provenance de 10 régions du Québec. Avec un volet exposants et un volet participants, cette mission avait pour but de mettre en valeur le savoir-faire des entreprises manufacturières du Québec, de faciliter les occasions d'affaires et de découvrir les opportunités liées au virage vers l'industrie 4.0. Le pavillon du Québec, seule province canadienne représentée, regroupait Adfast, VKS, Robotiq, le REAL et le CRIQ, qui ont eu la chance de faire valoir leur expertise à plus de 220 000 visiteurs des quatre coins du globe. La mission, qui a connu un grand succès, a été renouvelée pour 2020 avec l'objectif d'en doubler la taille, avant d'être annulée en raison de la crise de la COVID-19.

Accompagnement accru des entreprises

L'initiative, qui a permis de positionner la Société comme un accélérateur de projets innovants et un partenaire incontournable de l'écosystème, se poursuivra. Elle mettra l'accent sur un accompagnement accru des entreprises et permettra aux équipes de la Société d'intensifier leurs démarches de proximité à travers toutes les régions du Québec.

L'objectif sera d'amener encore plus d'entreprises à passer à l'action en adoptant des technologies et des procédés qui améliorent leur productivité.

En matière de participation, de nombre de projets, d'investissements privés générés et d'impact stratégique, l'Initiative manufacturière est l'un des grands succès d'Investissement Québec

Plan stratégique

Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement le 13 avril 2016. Conformément à la Loi sur Investissement Québec, ce plan est toujours valide en 2019-2020, puisqu'il n'a pas été remplacé par un autre plan stratégique approuvé par le gouvernement. Cependant, de nouvelles cibles ont été approuvées par le conseil d'administration par l'entremise du plan d'action 2019-2020 de la Société.

Le nouveau plan stratégique 2020-2023 est en cours d'approbation et permettra de répondre aux principaux défis des entreprises du Québec. Les travaux tirent à leur fin, mais des ajustements sont nécessaires afin de prendre en compte le nouveau contexte qui découle de la COVID-19.

Orientation 1 : Assumer un leadership dans le développement économique du Québec			
Objectif	Indicateur	2019-2020	
		Cible	Résultat
Axe d'intervention 1.1 : Déploiement des efforts de développement économique			
Offrir aux entreprises du financement qui répond à leurs besoins	Valeur des interventions financières autorisées ⁽¹⁾	1 290 M\$	1 520 M\$
Augmenter les nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères au Québec	Valeur des projets issus de la prospection d'investissements étrangers	1,90 G\$	2,90 G\$
Confirmer notre soutien au secteur manufacturier	Valeur annuelle des montants de financement autorisés pour les projets issus du secteur manufacturier ⁽¹⁾	≥ 275 M\$	744 M\$
Appuyer les projets en région	Proportion annuelle des interventions financières du réseau régional autorisées par un palier inférieur au Comité de financement ou au Comité de crédit ⁽²⁾	≥ 85 %	99 %
Axe d'intervention 1.2 : Valorisation de l'offre de services			
Accroître nos partenariats d'affaires	Proportion annuelle du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers	≥ 80 %	71 %
Axe d'intervention 1.3 : Rayonnement de la Société			
Intensifier notre démarchage	Nombre annuel de rencontres d'entreprises non-clientes ⁽²⁾	2 145	2 251
Rejoindre de nouveaux clients	Proportion annuelle de nouveaux clients ⁽²⁾	≥ 65 %	63 %

(1) Cet indicateur comprend les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(2) L'indicateur a été révisé par rapport au plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2019-2020 par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a autorisé des interventions financières d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, dépassant ainsi la cible fixée. La Société a contribué à de nombreux projets qui visaient, entre autres, à encourager l'innovation, la productivité et l'exportation, à soutenir le entrepreneuriat et à maintenir la propriété québécoise des entreprises.

La prospection de nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères déjà établies sur le territoire ont attiré des projets d'une valeur de 2,9 milliards de dollars au Québec, dépassant la cible établie à 1,9 milliard de dollars. La Société joue son rôle d'attirer de nouveaux investissements étrangers au Québec en facilitant les démarches des acteurs économiques étrangers et en agissant comme accélérateur dans leur prise de décision.

Comme le prévoit son plan stratégique 2016-2019, Investissement Québec a déployé des efforts dans plusieurs secteurs de l'économie et plus particulièrement dans le secteur manufacturier. Ce dernier a ainsi bénéficié d'interventions totalisant 744 millions de dollars en 2019-2020. Rappelons qu'en 2016 la Société a mis sur pied l'Initiative manufacturière, en collaboration avec ses partenaires, afin notamment de moderniser le secteur de la fabrication, ce qui contribue à la prospérité du Québec.

La proportion des interventions financières du réseau régional autorisées par un palier inférieur au Comité de financement ou au Comité de crédit s'est établie à 99 %, dépassant ainsi la cible fixée.

La Société a poursuivi le déploiement de ses efforts afin de dynamiser les relations avec son réseau de partenaires. Bien qu'elle ait progressé pendant la période couverte par le plan stratégique, la proportion du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers est demeurée légèrement inférieure à la cible.

Au cours de l'exercice, la Société a rencontré 2 251 entreprises non-clientes afin de leur présenter son offre de services. Ses efforts de démarchage ont permis de faire progresser le nombre total de clients, incluant celui de nouveaux clients, et ainsi de soutenir davantage de projets d'entreprises.

Orientation 2 : Prioriser l'expérience client

Objectif	Indicateur	2019-2020	
		Cible	Résultat
Axe d'intervention 2.1 : Relations avec les clients			
Définir notre promesse client	Mettre à profit les informations issues de l'implantation du nouveau sondage auprès de la clientèle et du taux de recommandation net (méthode NPS) pour agir et s'améliorer ⁽¹⁾	Avant le 31 mars 2020	Réalisé
Réaliser le virage client	Pourcentage de clients du réseau régional très satisfaits ⁽¹⁾	75 %	77 %
Axe d'intervention 2.2 : Optimisation des processus et systèmes			
Fluidifier nos processus	Réaliser les actions 2019-2020 de l'axe processus du plan de transformation ⁽¹⁾	Avant le 31 mars 2020	Réalisé

Le plan stratégique 2016-2019 a clairement établi la volonté de la Société de se démarquer en renforçant la relation avec la clientèle et en répondant mieux à ses besoins. En 2019-2020, les travaux ont en outre porté sur la mise à profit des informations issues de l'implantation d'une nouvelle méthode de mesure de l'expérience client. La proportion de clients du réseau régional très satisfaits est de 77%.

Par ailleurs, les processus de plusieurs lignes d'affaires ont été optimisés pendant l'exercice, notamment ceux du réseau régional, où une refonte complète a été opérée.

Orientation 3 : Bâtir une organisation durable

Objectif	Indicateur	2019-2020	
		Cible	Résultat
Axe d'intervention 3.1 : Développement et gestion des ressources humaines			
Partager une vision inspirante	Indice d'engagement ⁽¹⁾	79 %	92 %
Développer des expertises performantes	Pourcentage annuel de la masse salariale destinée à la formation	≥ 1,5 %	1,1 %
Axe d'intervention 3.2 : Cibles financières sur les activités en fonds propres			
Assurer notre rentabilité	Résultat net ajusté ⁽¹⁾	163 M\$	(173 M\$)
Asseoir notre autonomie financière	Taux de croissance annuel du portefeuille d'actifs avant trésorerie ⁽¹⁾	13 %	8 %
Axe d'intervention 3.3 : Mécanismes de gouvernance et processus de gestion des activités mandataires			
Optimiser la gestion des activités mandataires	Montant des honoraires de gestion reçus pour les activités mandataires	38 M\$	32 M\$

(1) L'indicateur a été révisé par rapport au plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2019-2020 par le conseil d'administration.

Le personnel constitue le moteur d'une entreprise de services comme Investissement Québec. La Société a fait de la mobilisation de ses employés l'une des priorités de son plan stratégique et plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pendant l'exercice pour améliorer l'expérience employé. Le résultat du plus récent sondage d'engagement s'élève à 92%, dépassant nettement la norme du secteur financier, qui constituait la cible de l'exercice 2019-2020. Le pourcentage de la masse salariale destinée à la formation est, quant à lui, demeuré légèrement inférieur à 1,5% en 2019-2020.

En raison de la crise de la COVID-19 qui a marqué le dernier mois de l'exercice, le résultat net ajusté 2019-2020 s'établit à -173 millions de dollars. L'augmentation de la provision pour perte attendue, la réévaluation à la baisse de certains placements et la chute des marchés boursiers ont été les principaux facteurs à l'origine de la perte enregistrée par la Société. N'eût été la crise de la COVID-19, le résultat 2019-2020 de la Société aurait été positif et conforme à sa cible de rendement annuel.

La crise de la COVID-19 a aussi eu des répercussions sur la croissance du portefeuille d'actifs avant trésorerie des fonds propres. La croissance s'est établie à 8% ce qui est inférieur à la cible de 13%. Sans les effets de la crise, cet objectif aurait été atteint étant donné le fort volume de nouvelles interventions financières.

Le montant des honoraires de gestion reçus pour les activités mandataires a été de 32 millions de dollars, un résultat sous la cible de 38 millions. Cet écart s'explique principalement par la prise en compte des résultats favorables de l'exercice précédent du secteur Activités mandataires et IQII dans l'établissement des honoraires.

À propos du rapport de développement durable

Pour une treizième année consécutive, Investissement Québec publie un rapport qui présente sa performance financière, sociale, environnementale et de gouvernance. Ce rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, a été élaboré conformément aux normes de la *Global Reporting Initiatives (GRI)*⁷ sous l'option de conformité essentielle. L'index GRI est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société ainsi que des renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe. Les hypothèses utilisées sont, le cas échéant, présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales exploitantes. Dans un souci de comparabilité, les données portent généralement sur les deux derniers exercices de la Société.⁸

Analyse de pertinence

L'analyse de pertinence est une démarche permettant de connaître les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants pour une organisation, mais également pour ses parties prenantes. C'est ainsi qu'en 2015, la Société a réalisé un exercice de classification des enjeux selon leur pertinence auprès de ses parties prenantes afin de déterminer l'information divulguée dans le présent rapport. Quelque 500 répondants ont été consultés parmi les parties prenantes suivantes : les employés, les clients, les partenaires, les filiales de la Société, les ministères et organismes du gouvernement, les fournisseurs, les syndicats ainsi que d'autres organisations.

Cet exercice s'est déroulé en plusieurs étapes. D'abord, une liste préliminaire d'enjeux a été dressée selon l'effet des activités de la Société sur chacun des indicateurs. Il est question ici de retombées économiques et sociales, de performance financière et d'incidences environnementales, ainsi que d'enjeux liés à la gouvernance, au positionnement stratégique de la Société en matière de développement durable, à des exigences légales ainsi qu'à des normes et à des règles externes. Par la suite, un sondage électronique mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 31 enjeux pertinents. Les différentes étapes du processus ont été analysées et validées par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de membres du personnel d'encadrement des différentes vice-présidences de la Société.

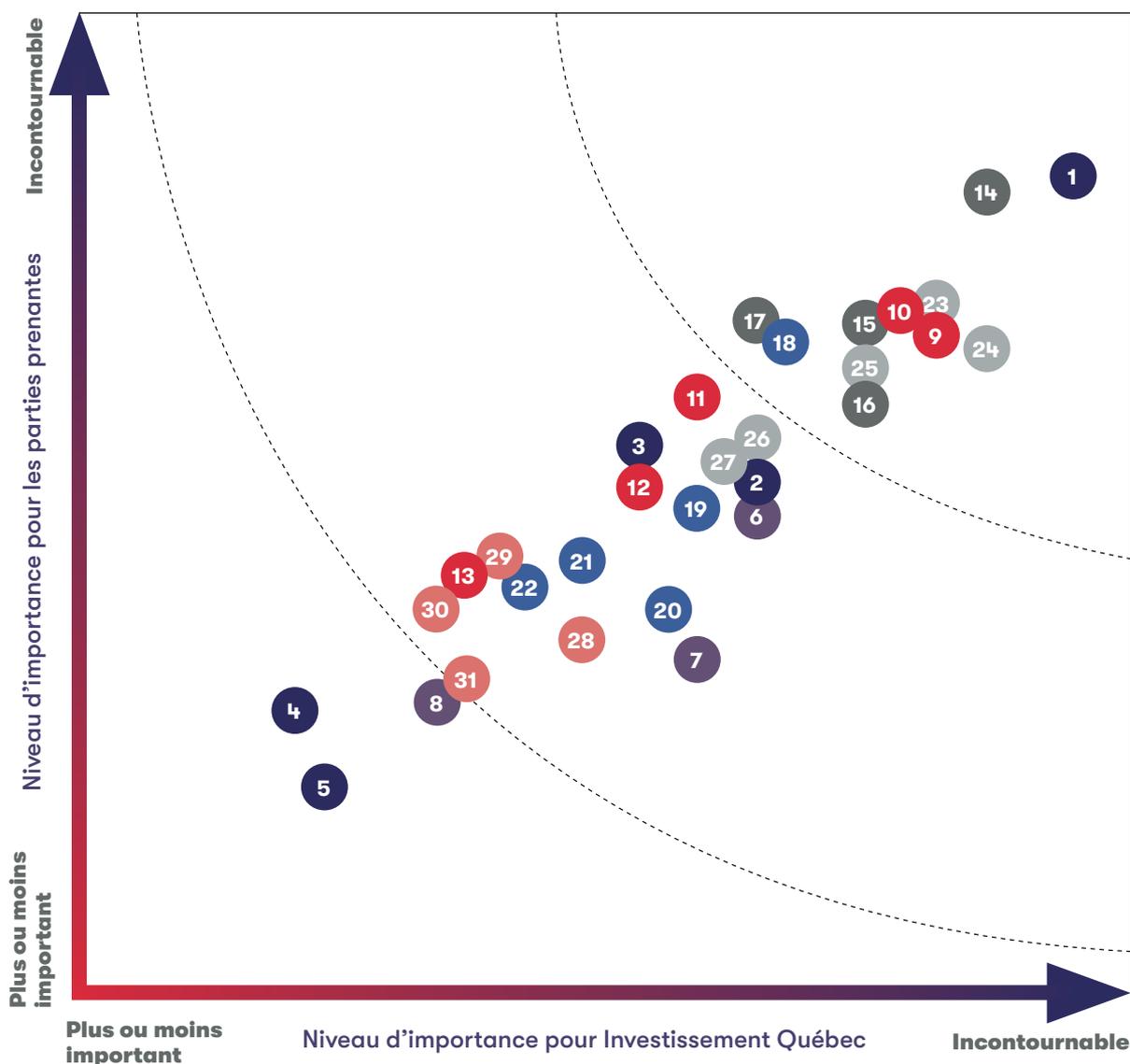
En raison de la transformation en cours, Investissement Québec s'appuie encore sur les constats obtenus lors de la dernière classification des enjeux. Cela dit, la Société prévoit consulter ses parties prenantes lorsque son nouveau modèle d'affaires sera déployé.

Le graphique résultant de l'exercice oriente le degré de divulgation de l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier a été développé en tenant compte de l'importance que les parties prenantes accordaient alors aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux, situés dans le coin supérieur droit du graphique, ayant été qualifiés d'incontournables autant par la Société que par les parties prenantes, feront donc ici l'objet d'une couverture plus détaillée. Ces enjeux sont identifiés en caractères gras sous le graphique de la page suivante. Étant donné le contexte réglementaire de la Société, d'autres enjeux sont aussi couverts dans le présent rapport afin de répondre aux différentes obligations en matière de reddition de comptes.

⁷ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI à globalreporting.org.

⁸ Il est possible de consulter les rapports précédents d'Investissement Québec au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Pertinence des enjeux de développement durable



Contribution à la collectivité

1. **Retombées économiques**
2. Économie sociale
3. Vitalité des régions
4. Patrimoine culturel
5. Engagement social et communautaire

Investissement responsable et finance durable

6. Facteurs extra-financiers
7. Droit de vote
8. Engagement externe

Clients et partenaires

9. **Offre de services**
10. **Satisfaction de la clientèle et des partenaires**
11. Partenariats stratégiques
12. Économie verte
13. Sensibilisation au développement durable (DD)

Gouvernance

14. **Éthique**
15. **Conformité**
16. **Structure de gouvernance**
17. **Performance économique et rentabilité financière**

Communication et reddition de comptes

18. **Communication**
19. Parties prenantes
20. Indicateurs DD
21. Principes DD
22. Responsabilité sociétale

Employés

23. **Climat de travail**
24. **Conditions de travail**
25. **Développement des compétences**
26. Équité
27. Santé et bien-être

Incidences environnementales

28. Pratiques de gestion écoresponsables
29. Matières résiduelles
30. Énergie et eau
31. Transport des employés

Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises

Accélérer la croissance des entreprises

Investissement Québec joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant la croissance des entreprises qui, à leur tour, créent des milliers d'emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux, elle favorise l'essor d'entreprises, de coopératives et autres entreprises d'économie sociale, de toute taille, tant locales, nationales qu'internationales, et ce, à tous les stades de leur croissance.

Leader du capital de risque, la Société investit dans des projets audacieux et porteurs d'avenir, directement ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés. Elle offre également une gamme complète de solutions financières aux entreprises pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer le repreneuriat, développer des produits innovants, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec a autorisé 1 549 financements d'une valeur de 1,5 milliard de dollars à même ses fonds propres au cours de l'exercice. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 6,4 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 10 134 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Chaque dollar de financement octroyé par Investissement Québec a donc contribué à un investissement de 4,18 dollars dans l'économie québécoise.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec ⁽¹⁾

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 549	1 850	1 456
Valeur des interventions financières	1 520 M\$	1 537 M\$	1 130 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	6 358 M\$	6 855 M\$	5 414 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	10 134	9 675	9 350

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

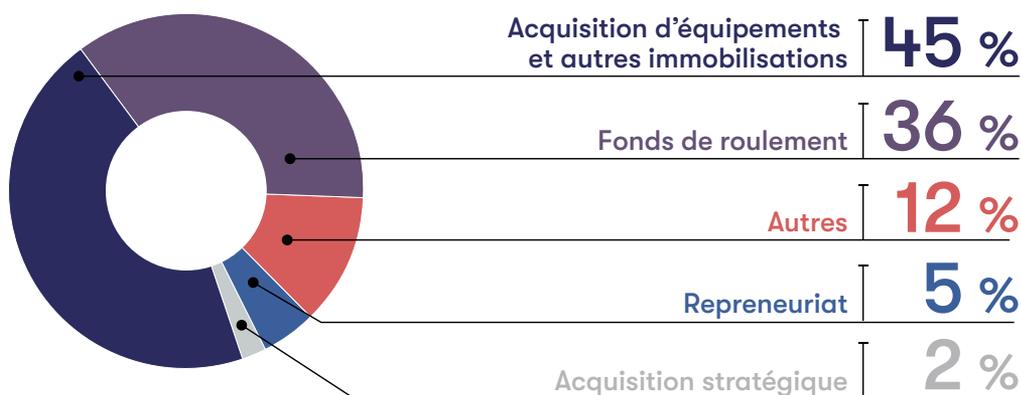
(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats par type de projet financé

Les interventions financières autorisées par la Société ont principalement permis de soutenir des projets d'acquisition d'immobilisations, permettant ainsi à sa clientèle de moderniser ses équipements et d'améliorer sa productivité. La Société a aussi soutenu la croissance des entreprises en finançant leur fonds de roulement.

La Société a, dans 5% de ses interventions, soutenu le repreneuriat d'entreprises québécoises. La Société a également financé des projets d'acquisition stratégiques d'entreprises permettant à ses clients d'accélérer leur croissance.

Nombre d'interventions financières par type de projet, 2019-2020



Par ailleurs, près d'une centaine d'interventions de la Société ont permis de financer des projets de réduction de gaz à effet de serre (GES), d'électrification des transports, d'adoption de technologies propres ou d'autres projets liés à l'économie verte.

Résultats par type d'intervention financière

Pour soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature de leur projet et à leur stade de développement. Ce soutien se traduit par des financements sous forme de garanties, de prêts, de quasi-capitaux propres et de capitaux propres.

Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2019-2020, représentent 67 % de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties en représentent 12 %.

Le capital de risque tient une place importante à Investissement Québec puisqu'il contribue directement à l'innovation de même qu'au démarrage et à la croissance de jeunes entreprises. En 2019-2020, Investissement Québec a autorisé 234,5 millions de dollars sous forme de capitaux propres et de quasi-capitaux propres.

Pendant l'exercice financier, la Société a également participé à la capitalisation de trois fonds d'investissement pour une somme de 42,5 millions de dollars. Ces participations se traduiront par le soutien à plusieurs entreprises québécoises, dont les impacts en termes de valeur de projets et de création d'emplois ne sont pas estimés dans les résultats présentés.

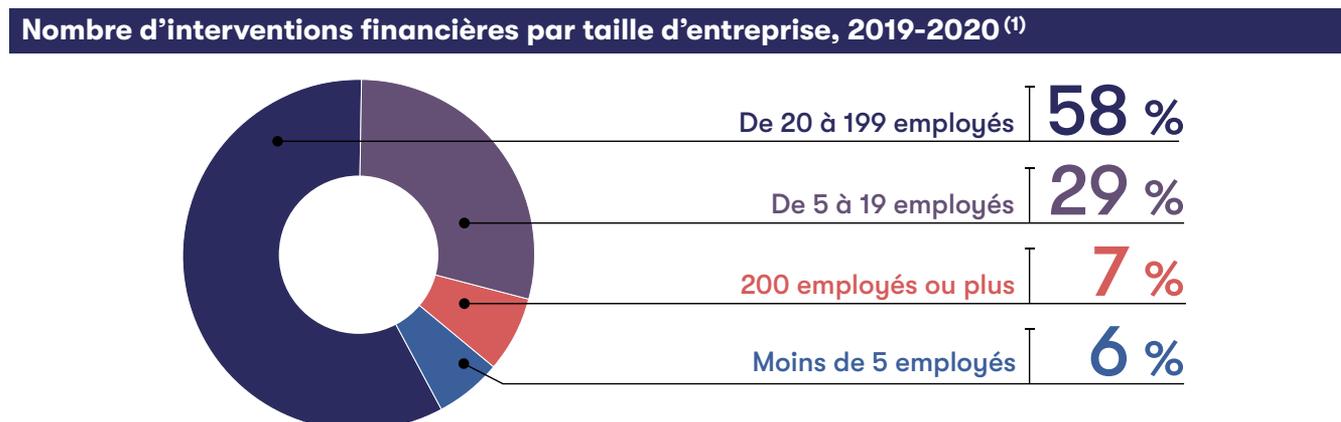
Les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

Financement autorisé par type d'intervention financière, 2019-2020		
Type d'intervention financière	Valeur (M\$)	(%)
Financement		
Prêt	1 016,2	66,9
Garantie de prêt	82,9	5,5
Garantie d'engagement financier	100,6	6,6
Contribution financière non remboursable	43,2	2,8
Total partiel	1 242,9	81,8
Investissement		
Capitaux propres et quasi-capitaux propres ⁽¹⁾	234,5	15,4
Fonds de capital de risque	42,5	2,8
Total partiel	277,0	18,2
Total	1 519,9	100,0

(1) Prêts convertibles en capital-actions, actions ordinaires et privilégiées.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 93 % de ses interventions financières ont été menées auprès d'entreprises ayant moins de 200 employés et 35 % des interventions ont été réalisées auprès de microentreprises (moins de 5 employés) ou de petites entreprises (de 5 à 19 employés).



(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds de capital de risque.

Résultats par région administrative

Les régions urbaines⁹, dont le poids représente 52 % du PIB québécois¹⁰, ont bénéficié de 35 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières¹¹ et ressources¹², qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part pu compter sur 56 % et 9 % des interventions de la Société.

Financement autorisé par région administrative, 2019-2020

Région administrative	Interventions financières		Contribution au développement économique	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	68	40,5	96,5	152
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	115	58,7	205,8	417
03 – Capitale-Nationale	131	125,0	1 257,3	1 075
04 – Mauricie	48	31,5	106,1	176
05 – Estrie	77	37,5	127,7	259
06 – Montréal	315	389,9	1 237,9	2 156
07 – Outaouais	38	18,1	61,0	347
08 – Abitibi-Témiscamingue	29	72,9	100,8	211
09 – Côte-Nord	13	46,2	55,9	389
10 – Nord-du-Québec	5	55,0	422,6	800
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	32	19,0	44,7	166
12 – Chaudière-Appalaches	163	140,7	579,5	818
13 – Laval	54	51,4	121,0	402
14 – Lanaudière	58	48,0	146,1	294
15 – Laurentides	64	46,6	118,2	656
16 – Montérégie	241	226,0	1 459,6	1 524
17 – Centre-du-Québec	95	70,4	216,8	292
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	3	42,5	n.d.	n.d.
Total	1 549	1 519,9	6 357,5	10 134

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

9 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

10 Source : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2017, ISQ, 27 septembre 2019.

11 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

12 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2019-2020, 52 % du financement autorisé par la Société a été accordé à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion élevée est en lien avec l'Initiative manufacturière menée par Investissement Québec qui a permis de soutenir les projets innovants des manufacturiers québécois.

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2019-2020				
Secteur d'activité économique	Interventions financières		Contribution au développement économique	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
Primaire				
Agriculture et pêche	5	1,2	7,2	13
Foresterie	14	3,9	8,5	30
Mines	11	196,7	219,7	992
Total partiel	30	201,8	235,4	1 035
Secondaire				
Construction	56	41,9	110,9	133
Alimentation et boissons	130	71,0	274,7	685
Caoutchouc et plastique	48	27,1	89,3	335
Vêtements, textile et cuir	21	17,8	50,9	102
Produits du bois et meubles	134	149,3	366,1	1 210
Papier et imprimeries	44	40,6	431,8	425
Métaux de première transformation et produits métalliques	217	135,9	529,7	1 167
Machinerie	84	50,7	188,7	455
Matériel de transport	52	76,2	216,9	536
Produits électriques et électroniques	66	78,9	802,5	313
Produits minéraux non métalliques	25	20,2	74,2	87
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	43	46,2	977,2	103
Industries manufacturières diverses	49	30,3	88,7	302
Total partiel	969	786,1	4 201,6	5 853
Tertiaire				
Services professionnels, scientifiques et techniques	58	31,5	114,8	259
Conception de systèmes informatiques, services connexes et édition de logiciels	158	134,4	718,2	915
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	30	17,1	51,9	116
Commerce de gros et de détail et transport	136	139,7	346,6	470
Soins de santé et services sociaux	11	5,6	12,6	10
Hébergement et services de restauration	37	34,5	258,8	385
Services divers	117	126,7	417,6	1 091
Total partiel	547	489,5	1 920,5	3 246
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	3	42,5	n.d.	n.d.
Total global	1 549	1 519,9	6 357,5	10 134

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Résultats de l'investissement en capital de risque

Le capital de risque tient une place importante à Investissement Québec puisqu'il contribue directement à l'innovation de même qu'au démarrage et à la croissance de jeunes entreprises. En tant que partenaire financier, la Société participe à 53 fonds d'investissement. La capitalisation totale de ces fonds s'élève à plus de 5 milliards de dollars et la participation de la Société s'établit à 834,3 millions de dollars.

Par ailleurs, la Société prend des participations directes dans de jeunes entreprises prometteuses, principalement au stade du post-démarrage. Au cours de l'exercice, elle a autorisé 96,5 millions de dollars en capital de risque, soit 42,5 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 54 millions de dollars directement dans des entreprises.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société, présenté dans la section *Renseignements supplémentaires*, comprend des investissements directs en capital de risque.

Fonds d'investissement

Investissement Québec participe, en tant que commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds.

Principaux fonds d'investissement, au 31 mars 2020 ⁽¹⁾

Nom	Description	Capitalisation totale	Participation de la Société ⁽²⁾	
		(M\$)	(M\$)	(%)
ACET Capital	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises technologiques basées au Québec.	4,5	1,0	22,2
ArcTern Ventures II	Vise des investissements dans des entreprises du secteur des technologies propres (énergie propre, utilisation d'énergie, économie circulaire, fabrication et matériaux avancés, mobilité, alimentation et agriculture).	199,8	15,0	7,5
CTI Sciences de la Vie II	Réalise des investissements dans des entreprises émergentes prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont au stade de développement préclinique ou clinique.	144,5	10,0	6,9
Fonds Anges Québec Capital	Effectue des investissements, en s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles, qui sont au stade de la preuve de concept, de l'amorçage ou du démarrage.	86,1	35,0	40,7
Fonds Cycle Capital I	Investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergie renouvelable contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.	80,4	25,0	31,1
Fonds de Capital de risque Amplitude I	Cible les entreprises du secteur des sciences de la vie, plus particulièrement, la médecine de précision (traitements qui prennent en compte les particularités des individus traités : mode de vie, génétique, environnement, etc.), les verticaux thérapeutiques et les technologies médicales.	127,1	12,0	9,4
Fonds d'amorçage	Favorise l'émergence, par ses fonds Réal, AmorChem et Cycle-C3E, de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.	133,3	49,5	37,1
Fonds d'investissement Réal 17	Investit dans de jeunes entreprises présentant un fort potentiel et œuvrant dans le secteur des technologies de l'information et des communications.	150,0	10,0	6,7
Inovia 2015	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information.	179,0	15,0	8,4
Inovia 2018	Appuie les entrepreneurs en investissant dans des entreprises du secteur des technologies en phase de démarrage, tout en assurant une présence notable au Québec.	280,7	16,3	5,8
Inovia Croissance	Appuie les entrepreneurs en investissant dans des entreprises en croissance du secteur des technologies, tout en assurant une présence notable au Québec.	581,6	38,0	6,5
Inovia III Fonds parallèle	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information en consolidant la position d'Inovia 2011 dans des entreprises de son portefeuille.	23,8	4,6	19,3
Lumira Capital III	Réalise des investissements dans des entreprises prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont principalement au stade des essais cliniques.	178,5	10,0	5,6
Novacap Industries IV	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plateformes de vente au détail.	470,0	35,0	7,4

Principaux fonds d'investissement, au 31 mars 2020 ⁽¹⁾

Nom	Description	Capitalisation totale	Participation de la Société ⁽²⁾	
		(M\$)	(M\$)	(%)
Novacap Industries V	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plateformes de vente au détail.	918,0	45,0	4,9
Novacap TMT IV	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	375,0	35,0	9,3
Novacap TMT V	Effectue des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	825,0	35,0	4,2
Panache Ventures	Vise des investissements dans des jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications au Canada, tout en assurant une présence notable au Québec.	58,1	5,0	8,6
PCP II	Investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.	160,8	15,0	9,3
Teralys Capital	Finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ y participent également.	600,0	200,0	33,3
White Star Capital II	Investit dans des jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications de chaque côté de l'Atlantique, tout en assurant une présence notable au Québec.	239,4	10,6	4,4
XPND Croissance	Soutient la croissance d'entreprises québécoises.	75,4	15,0	19,9

(1) Ce tableau regroupe les principaux fonds d'investissement du portefeuille d'Investissement Québec.

(2) La participation de la Société représente le montant d'investissement autorisé.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) avait pour objectif de fournir aux entreprises une source de capital dans leurs premières phases de développement. Il visait également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprenait trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et les FIER Partenaires, s.e.c.

À l'origine, la Société avait été mandatée par le gouvernement pour accrédi-ter les FIER-Régions et les Fonds-Soutien, et pour offrir une saine reddition de comptes. Comme la majorité de ces fonds a été constituée au cours des années 2000, la période allouée aux nouveaux investissements est terminée ou encore tire à sa fin. D'ailleurs, 20 FIER-Régions et 13 Fonds-Soutien sont maintenant dissous.

État de situation du FIER

				Investissements réalisés par les fonds ⁽¹⁾			
Au 31 mars 2020				Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Nombre de placements	Montants investis (M\$)	Nombre de placements	Montants investis (M\$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	392	235,6	392	235,6
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	177	31,2	177	31,2

Au 31 mars 2020				Participation de la Société	
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	(M\$)	(%)
FIER Partenaires, s.e.c.	15	180,0	170,1	90,0	50,0

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., filiale à part entière d'Investissement Québec, qui s'élève à 170 M\$ dans les FIER-Régions, à 32 M\$ dans les Fonds-Soutien et à 90 M\$ dans FIER Partenaires, s.e.c. ainsi que l'apport des autres investisseurs. Le montant de 90 M\$ dans FIER Partenaires, s.e.c. représente un montant autorisé.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et par les autres investisseurs.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

Dans le cadre de ce programme, Investissement Québec gère, par l'entremise de sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec. Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

En vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Investissement Québec effectue l'analyse financière des dossiers des immigrants investisseurs potentiels et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires. En cours d'année, le gouvernement a annoncé la suspension du Programme des immigrants investisseurs du Québec qui concerne la réception des demandes de sélection permanente des immigrants, et ce, jusqu'à avril 2021, afin de permettre la révision du programme. Néanmoins, la Société poursuit l'analyse des dossiers reçus avant la suspension du programme.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Investissement Québec a autorisé 312 interventions financières d'une valeur de 43,2 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 437,6 millions de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 1 758 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ⁽¹⁾

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	312	598	451
Valeur des interventions financières	43 M\$	84 M\$	65 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	438 M\$	816 M\$	750 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	1 758	3 895	3 226

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Créer de la richesse au Québec

Retombées économiques

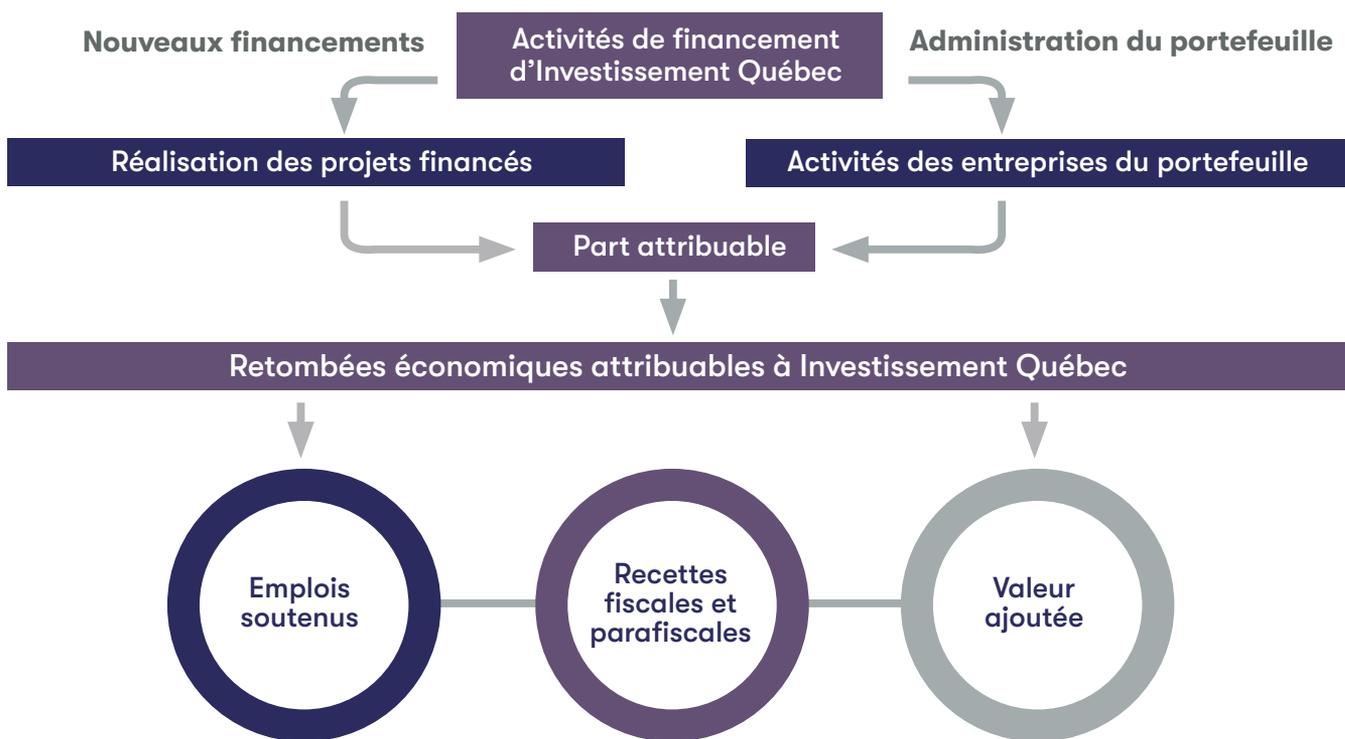
Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle comme, par la nature de ses activités, elle ne fait que compléter le financement. Pour cette raison, une méthode d'évaluation de la portion qui lui est attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de sa contribution aux projets d'investissement qu'elle appuie et celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires.

La part des retombées économiques attribuable à la Société est établie au prorata de son financement et est appliquée directement sur les intrants servant aux simulations économiques. Cette façon de faire permet d'appliquer une part attribuable spécifique à chacune des interventions plutôt qu'une part globale sur le total de celles-ci.

En raison des particularités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, ses retombées sont présentées distinctement sans égard à la méthode d'attribution des retombées économiques. La Société ne s'attribue pas de retombées économiques à l'égard des résultats de ce programme.

Schéma des retombées économiques



Retombées économiques globales des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Les projets financés par Investissement Québec produisent différents types de retombées économiques sur des horizons variables. Ceux qui occasionnent des dépenses en capital productif, notamment auprès de fournisseurs locaux, ont des retombées immédiates, c'est-à-dire au moment où les entreprises effectuent leurs dépenses (achat d'équipement, construction de bâtiments, etc.). La Société soutient également la croissance des activités des entreprises. Dans ce cas, l'apport de capital supplémentaire leur permet d'augmenter leurs activités et ainsi leurs dépenses courantes (fonds de roulement, dépenses de commercialisation, recherche et développement, etc.).

Enfin, l'appui à des projets stratégiques, comme le soutien au repreneuriat, le maintien de la propriété québécoise ou encore l'acquisition d'une entreprise, n'entraîne pas nécessairement de dépenses tangibles au moment du financement. L'appui financier d'Investissement Québec contribue plutôt à la croissance à moyen et à long terme des entreprises, ce qui génère ultimement une hausse des retombées économiques au Québec.

Retombées attribuables liées à la réalisation des projets financés

Le modèle intersectoriel de l'ISQ permet de calculer, en années-personnes, la charge de travail nécessaire pour réaliser différents projets, d'évaluer la richesse que ces derniers créeront et d'en prévoir les retombées fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec. À des fins de calcul, la valeur des projets est ventilée par type de dépenses afin de distinguer les investissements productifs (frais de construction, coûts d'équipement et de machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc.). Ces dépenses, d'une valeur de 1,9 milliard de dollars¹³, influenceront sur la demande dans plusieurs secteurs d'activité. De ce montant, les dépenses attribuables au financement d'Investissement Québec sont estimées à 524,3 millions de dollars. Cette part attribuable est évaluée au prorata de son financement sur la valeur totale des projets soutenus.

La réalisation de la portion des projets financés par la Société nécessitera 2 928 emplois en années-personnes, créera une valeur ajoutée de 267,9 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 42,5 millions de dollars.

Retombées attribuables liées aux activités des entreprises du portefeuille

Le soutien d'Investissement Québec a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2019-2020, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 50,6 milliards de dollars¹⁴. Les ventes attribuables au financement d'Investissement Québec sont estimées à 2,5 milliards de dollars. Cette part attribuable du portefeuille est évaluée en fonction du solde des interventions financières d'Investissement Québec par rapport au financement global des entreprises de son portefeuille à la date des états financiers utilisés.

Cette activité économique attribuable au financement de la Société représente 16 947 emplois en années-personnes des entreprises clientes et de leurs fournisseurs. Il en résultera des recettes fiscales et parafiscales de 226,5 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et une valeur ajoutée de 1,6 milliard de dollars dans l'économie québécoise.

¹³ La différence entre ce montant et la valeur totale des projets soutenus par la Société (6,4 milliards de dollars) tient principalement des dépenses pour l'acquisition d'actions, le refinancement de dettes, l'achat de terrains et de frais afférents à des bâtiments ou à de l'équipement existants ainsi qu'à la valeur des projets du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

¹⁴ L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société pendant l'exercice financier 2019-2020. N'ont été retenues que les entreprises dont les états financiers se terminant entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019 étaient disponibles au moment de l'évaluation.

Retombées économiques globales attribuables			
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Projets financés			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	2 928	2 593	2 838
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	267,9	235,9	265,6
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	42,5	38,7	44,0
Entreprises du portefeuille			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	16 947	18 706	25 273
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	1 617,1	1 794,6	1 980,1
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	226,5	250,9	250,7
Retombées globales attribuables à Investissement Québec			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	19 875	21 299	28 111
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	1 885,0	2 030,5	2 245,7
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	269,1	289,5	294,7

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

Les retombées attribuables aux activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec ne tiennent pas compte du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE et du fonds CRNE.

Retombées du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière aux entreprises qui mènent un projet d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design ou de développement de marché. Les revenus générés par les placements des immigrants investisseurs permettent à la Société d'appuyer les projets des entreprises, sous forme de contribution non remboursable, sans recourir aux crédits gouvernementaux. Dans ce contexte, la Société ne s'accorde aucune des retombées économiques de ces projets.

Les projets financés par le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises génèrent d'importantes retombées pour l'économie québécoise puisque ce programme vise principalement le financement d'immobilisations, c'est-à-dire des investissements productifs. La concrétisation des projets nécessitera 2 325 emplois en années-personnes, créera une valeur ajoutée de 221,9 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 35,4 millions de dollars.

Le programme a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2019-2020, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société ayant bénéficié du programme s'élèvent à 13,5 milliards de dollars et se traduisent en 94 115 emplois en années-personnes pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs. Il en résultera une valeur ajoutée de 8,3 milliards de dollars et des recettes fiscales et parafiscales de 1,2 milliard de dollars pour le gouvernement du Québec.

Administrer les mandats et les programmes gouvernementaux

C'est le 11 décembre 2019 qu'a été sanctionné à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 27, soit la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. Celui-ci visait notamment à mettre en œuvre la transformation du modèle d'affaires d'Investissement Québec en venant modifier la Loi sur Investissement Québec.

Conformément à sa loi constitutive, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer ou qu'il peut désigner. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui présente un intérêt économique important pour le Québec et fournit au ministre de l'Économie et de l'Innovation l'appui que celui-ci juge nécessaire à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement, des programmes d'aide et des autres mesures qu'il élabore.

La Société assure également la conduite de la prospection d'investissements ailleurs qu'au Québec, soit au Canada et à l'étranger, aide les entreprises à y développer leurs marchés et effectue des interventions stratégiques conformément au plan de déploiement élaboré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Elle exécute ce mandat sous le nom d'Investissement Québec International.

À titre de mandataire du gouvernement, la Société administre les paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant certaines mesures fiscales.

La Société est responsable envers le gouvernement, ou selon le cas, envers le ministre, de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que ceux-ci lui confient. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du gouvernement ou du ministre responsable. Elle donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci soumet relativement à sa mission.

Enfin, il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE), du fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises pour le compte du MEI.

Bien que la Loi sur Investissement Québec ait été modifiée en cours d'année, certaines de ses activités et des mesures bonifiées ne seront pleinement déployées que dans les prochains mois.

Fonds du développement économique

Le FDE est institué au sein du MEI. Le fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par la Société dans l'exécution des mandats que le gouvernement lui confie. Le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats.

Lorsqu'elle administre un dossier du FDE pour le compte du gouvernement, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société assure également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et elle assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, le financement provenant du FDE s'élève à 884,4 millions de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 471 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre des mandats gouvernementaux et des programmes suivants :

- Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic
- Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.¹⁵
- Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches

¹⁵ Ce fonds, d'une valeur de 10 millions de dollars, constitué au profit des municipalités et des travailleurs touchés par la fermeture des usines de PF Résolu Canada inc., est financé à part entière par PF Résolu Canada inc.

- Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources
- Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie
- Mesure visant à développer la propriété intellectuelle québécoise dans le secteur du jeu vidéo
- Programme BioMed Propulsion
- Programme Créativité Québec
- Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises
- Programme d'appui au développement des attraits touristiques
- Programme ESSOR, comprenant le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)
- Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale
- Programme Innovation

Ces interventions, d'une valeur de 884,4 millions de dollars, permettront de réaliser des projets d'une valeur totale de 3,5 milliards de dollars et de créer ou de sauvegarder 9 036 emplois.¹⁶

Fonds d'investissement

Investissement Québec agit comme mandataire pour la mise sur pied et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. L'engagement total du gouvernement dans 19 fonds s'élève à 488,3 millions de dollars.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Pour soutenir l'exploitation et la transformation de l'ensemble des ressources naturelles, la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures a été élargie aux projets liés à toutes les ressources naturelles ainsi qu'au développement énergétique. Dans ce contexte, le fonds a été renommé Capital ressources naturelles et énergie (CRNE). Le fonds CRNE a pour but de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des ressources naturelles ou en font la transformation au Québec, qui font la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ou qui développent, commercialisent ou implantent des technologies favorisant la transition et l'efficacité énergétique.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'autorisation du ministre de l'Économie et de l'Innovation et à l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CRNE incombe au ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Activités de financement

Cette année, une intervention financière d'une valeur de 4,7 millions de dollars a été menée dans le cadre du fonds CRNE, pour soutenir un projet d'une valeur de 22,0 millions de dollars qui contribuera à la création ou à la sauvegarde de 53 emplois¹⁶.

Mesures fiscales

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique, des titres multimédias, et de la presse écrite. Ce faisant, elle contribue à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à informer les entreprises sur les mesures fiscales qu'elle administre et à analyser leurs demandes d'admissibilité afin de produire les attestations ou les certificats respectant les critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, la Société a délivré 404 certificats initiaux et 2 120 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment qu'elles exercent des activités dans le secteur visé par l'une ou l'autre des mesures fiscales ou que le contrat d'intégration des technologies de l'information (TI) est admissible dans le cas spécifique de la mesure relative à l'intégration des TI dans les PME. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir un crédit d'impôt de Revenu Québec.

¹⁶ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Prospection d'investissements étrangers

Investissement Québec mène des activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés internationales déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec. C'est en facilitant les démarches de ces acteurs économiques étrangers et en agissant comme accélérateur dans leur prise de décision que la Société joue son rôle d'attirer de nouveaux investissements étrangers au Québec.

La Société favorise par ses actions, outre la valeur créée pour les investisseurs étrangers, des retombées multiples pour le Québec : transfert de connaissances et de savoir-faire, rétention de compétences, innovation, création d'emplois, couverture de nombreuses régions du Québec et l'accroissement de revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement.

La Société accompagne les filiales internationales pour qu'elles s'ancrent au Québec, qu'elles y prennent de l'expansion et qu'elles assurent leur pérennité. Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection de la Société s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l'étranger.

De plus, Investissement Québec initie et entretient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, la Société leur présente ses priorités de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Cette collaboration donne lieu à des activités conjointes de démarchage auprès d'investisseurs étrangers.

Les priorités en matière de prospection ont été définies en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que présente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2019-2020.

Secteurs clés par territoire prospecté, 2019-2020

	Amérique du Nord					Europe				Asie			
	Nord	Sud	Ouest	Centre	Est	Pays germano-phones	France, Espagne, Benelux, Italie	Royaume-Uni	Pays nordiques	Chine	Inde	Japon	Corée du Sud
Agroalimentaire													
Chimie													
Microélectronique													
Mines et métaux													
Sciences de la vie													
Technologies de l'information													
Transport aérien et terrestre													

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

Activités de démarchage

La Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Au cours de l'exercice, elle a ainsi rencontré les dirigeants de 393 filiales partout en région au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 91 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec. Elle a aussi rencontré 705 sociétés étrangères ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 266 entreprises au Québec.

Résultats globaux

Au cours de l'exercice 2019-2020, Investissement Québec et ses principaux partenaires de développement économique, soit le ministère de l'Économie et de l'Innovation, Montréal International et Québec International, se sont entendus pour utiliser une même méthode de comptabilisation des investissements étrangers. Cette harmonisation permet de comparer sur une même base de mesure la valeur des investissements directs étrangers attirés au Québec.

Ainsi, les activités de prospection de la Société menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à concrétiser, en 2019-2020, 86 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 2,9 milliards de dollars, ce qui est supérieur à la cible fixée. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 8 240 emplois, selon la planification des entreprises.

Résultats globaux des investissements étrangers ⁽¹⁾			
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre de projets	86	77	70
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	1 053,1 M\$	1 325,4 M\$	1 604,3 M\$
Nouvelle masse salariale ⁽³⁾	1 682,2 M\$	1 424,5 M\$	879,2 M\$
Autres dépenses d'exploitation ⁽⁴⁾	165,4 M\$	n. d.	n. d.
Total	2 900,7 M\$	2 749,9 M\$	2 483,5 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	8 240	7 789	4 162

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

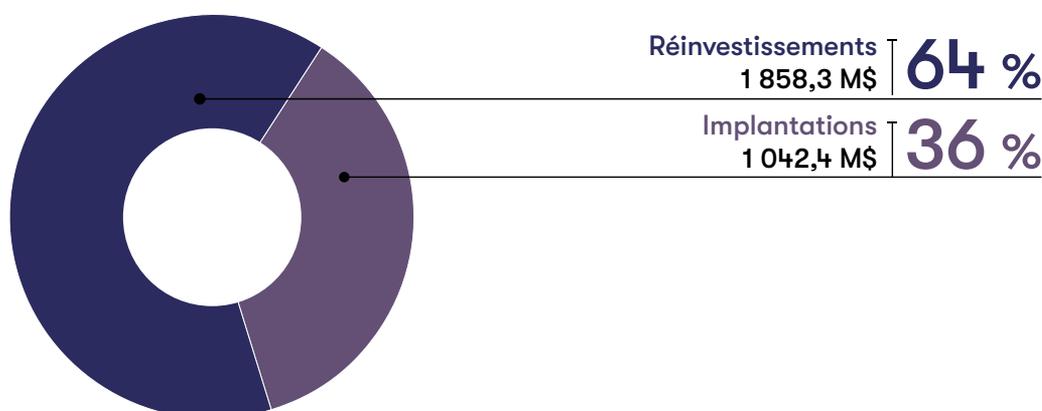
(3) Nouvelle masse salariale des emplois créés ou sauvegardés, sur une période maximale de trois ans.

(4) Autres dépenses d'exploitation engendrées par l'investissement (notamment le loyer immobilier, la formation des employés et la commercialisation) sur une période maximale de trois ans.

Résultats par type d'investissement

Au total, 39 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion et 47 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 1,9 milliard de dollars.

Valeur des investissements étrangers par type d'investissement, 2019-2020 ⁽¹⁾



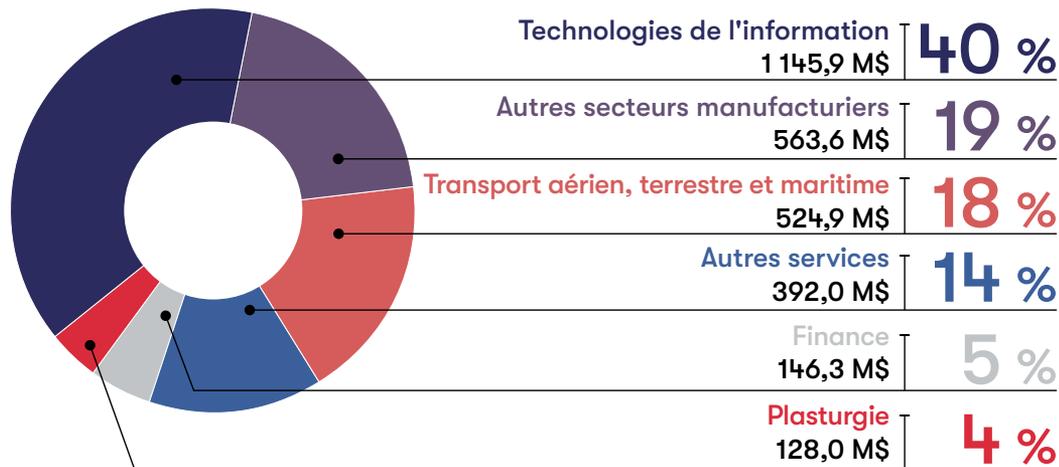
(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Des 39 projets de réinvestissement de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2019-2020, 92 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. De même, 74 % des 47 projets de nouvelles implantations étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Résultats par secteur d'activité

Plusieurs projets dans le secteur des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2019-2020 avec des investissements de 1,15 milliard de dollars. Le secteur du transport a, pour sa part, bénéficié d'investissements de 524,9 millions de dollars.

Valeur des investissements étrangers par secteur d'activité, 2019-2020 ⁽¹⁾

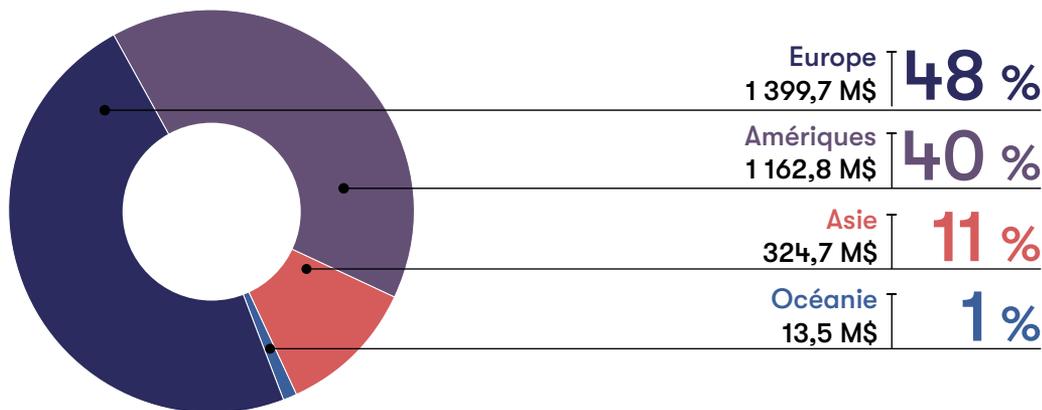


(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

Les investissements annoncés en 2019-2020 proviennent principalement d'Europe, qui représentent 48% de la valeur des investissements étrangers. En tout, des entreprises de 15 pays ont investi au Québec. Les entreprises des États-Unis et de la France ont généré respectivement 37% et 26% du nombre de projets d'investissement et 39% et 27% de la valeur de ces derniers.

Valeur des investissements étrangers par provenance, 2019-2020 ⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.



Placer la gouvernance et l'éthique au cœur d'une saine gestion

Dialoguer avec les parties prenantes

L'aspect social du développement durable (DD) touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont encadrées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, par sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et à toutes les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose de politiques sur la santé des employés et sur la prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence en milieu de travail.

Parties prenantes

Les parties prenantes d'Investissement Québec sont les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Par l'entremise du personnel qui travaille en étroite relation avec ses parties prenantes, la Société procède à une analyse approfondie de ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

Assemblée nationale et gouvernement

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe nommé par le gouvernement.

Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction principale, Audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations dont elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en développer de nouvelles. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès d'autres cabinets, des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare, ou contribue à préparer, les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes selon les procédures mises en place par la directive sur les relations gouvernementales.

Employés

La Société a à cœur d'offrir à ses employés un milieu de travail stimulant où les idées sont accueillies avec enthousiasme et où la transparence, l'ouverture et le dialogue sont privilégiés.

Dans cette optique, Investissement Québec a mis en place plusieurs moyens pour communiquer avec ses équipes et obtenir leurs réactions et commentaires sur différents sujets transversaux ou ciblés, tels que les orientations stratégiques, les plans d'action ou l'avancement de ses projets phares.

La transformation du modèle d'affaires de la Société a été l'occasion de développer et de mettre en ligne le site web *S'investir ensemble*, à l'intention des employés du CRIQ, des employés d'Export Québec et du réseau régional du MEI et d'Investissement Québec. Lancé le 6 décembre 2019, ce site vise à informer et à mobiliser les employés autour de la création du nouvel Investissement Québec. Il constitue l'unique plateforme permettant de rejoindre simultanément les employés des trois organisations jusqu'à ce qu'elles soient pleinement intégrées.

Une démarche d'évolution culturelle s'est également amorcée au mois d'août 2019 à laquelle des représentants d'Investissement Québec, du MEI et du CRIQ ont participé. Des entrevues individuelles, des ateliers et des tables rondes réunissant des représentants de tous les niveaux hiérarchiques des trois équipes ont été organisés. L'objectif était de définir ensemble ce que pourrait être la culture au sein du nouvel Investissement Québec, c'est-à-dire les traits culturels cibles, les comportements clés ainsi que les valeurs communes.

Dans le cas de questions liées à la paye, aux assurances collectives ou à tous autres sujets touchant à leur environnement de travail, les employés peuvent contacter le Centre de services en ressources humaines. Ce guichet unique, dont l'objectif est d'optimiser le temps de réponse aux questions du quotidien, connaît un grand succès depuis son implantation.

Enfin, pour favoriser la collaboration, la mobilisation et la fidélité des employés, le sondage d'engagement a été reconduit cette année avec un taux de participation de 97 %. Après la publication des résultats, un plan d'action par équipe est préparé afin de maintenir de bonnes pratiques et remédier aux éventuelles lacunes.

Entreprises

La clientèle d'Investissement Québec provient du Québec, du Canada et d'ailleurs dans le monde. Elle se compose d'entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL), de petites, moyennes et grandes entreprises. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société compte 17 bureaux au Québec et 12 bureaux à l'étranger. Elle organise diverses activités pour faire connaître son expertise et présenter son offre de services aux entrepreneurs. En 2019-2020, le président-directeur général de la Société a prononcé plusieurs allocutions lors de rencontres avec des entrepreneurs et des partenaires.

La Société organise de nombreux événements à l'étranger et au Québec, ou y participe, afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec et de se rapprocher de la clientèle de ses filiales et de sociétés étrangères. Elle a notamment contribué à préparer les programmes des rencontres économiques entre dirigeants de sociétés étrangères et ministres du gouvernement lors de la Conférence internationale BIO à Philadelphie, du Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris-Le Bourget à Paris, en France, d'une mission du premier ministre à Paris et du Forum économique mondial de Davos.

La Société rejoint également les entreprises au moyen de ses publications, de ses sites web, de ses infolettres et des réseaux sociaux, soit LinkedIn, Facebook, Twitter et YouTube.

Investissement Québec a poursuivi sa transformation organisationnelle dans le but de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et d'optimiser les bénéfices que les entreprises peuvent tirer de leur relation d'affaires avec elle.

Filiales

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales créées afin de soutenir des produits et services particuliers ou exploitant des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart de ces filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

Fournisseurs

En tant que société d'État, Investissement Québec est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). En vertu de l'article 7 de la LCOP, Investissement Québec a adopté une politique interne sur la gestion des achats et des contrats respectant les principes énoncés de la LCOP et tous les accords de libéralisation des marchés publics qui lui sont applicables. Conformément à la LCOP, la Société s'engage à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. La Société doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu.

Investissement Québec s'approvisionne en biens et en services auprès de divers fournisseurs, tout en bénéficiant au maximum des regroupements d'achats, qui servent l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec, notamment le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le processus menant à l'octroi d'un contrat ou d'un achat doit tenir compte des orientations gouvernementales en matière de développement durable. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

En 2019-2020, la Société a fait affaire avec plus de 800 fournisseurs provenant de différents secteurs, dont ceux de l'audit et de l'information financière, des communications, des services financiers, des services juridiques ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à 34,6 millions de dollars. Dans la mesure du possible, la Société privilégie des fournisseurs locaux pour la conclusion de contrats qui ne sont pas assujettis à un accord de libéralisation de marchés et ceux-ci se partagent 79 % des dépenses.

Médias

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues, de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa directive sur les relations avec les médias fixe les paramètres de ces relations et définit les responsabilités des divers intervenants. La porte-parole répond annuellement à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse.

Partenaires

Les partenaires de la Société proviennent des milieux financiers, des services professionnels, du secteur de l'économie sociale et d'associations sectorielles et territoriales.

La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre d'ententes et de partenariats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur, ou lors d'autres rencontres portant sur les entreprises de son portefeuille.

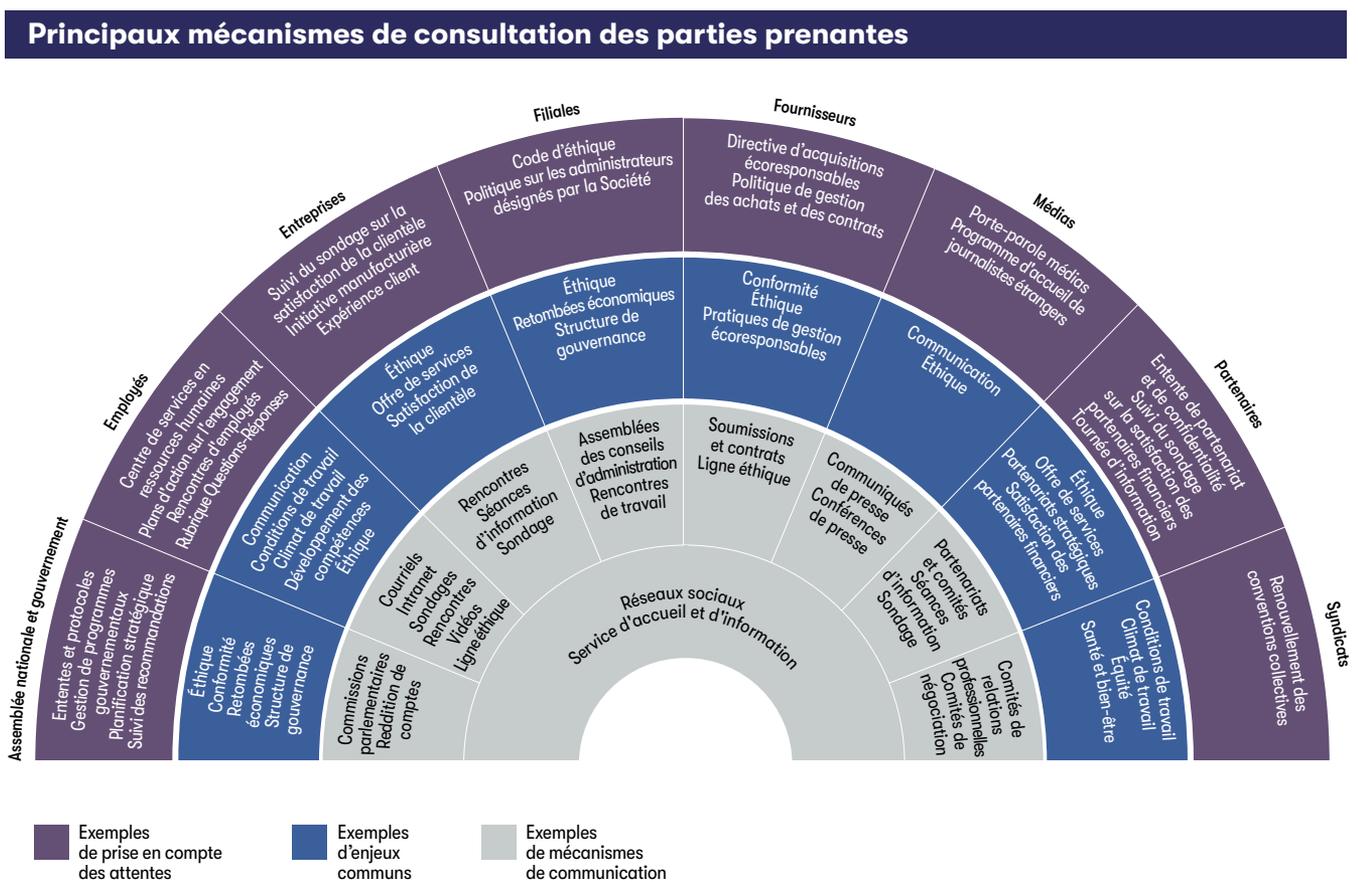
Investissement Québec conclut également des ententes de partenariat avec des associations sectorielles et des groupes de professionnels du développement économique dans le but de se rapprocher de ses clients et de ses relayers. Ces ententes lui permettent de consolider ses relations avec ses partenaires, de renforcer sa notoriété, de mieux faire connaître ses produits et services et de faciliter le développement des affaires.

Syndicats

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent le personnel professionnel, le personnel technique et administratif, et les juristes, soit le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 SEPBC CTC-FTQ (SEPBC-571), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le SEPBC. Avant le 31 janvier 2020, les juristes étaient représentés par Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ). Des réunions des comités de relations professionnelles sont tenues avec les syndicats sur une base régulière ou à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Consultation des parties prenantes

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.



Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus facile étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société.

Relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique

Investissement Québec dispose d'une politique interne qui établit les règles de conduite de ses employés en matière de référencement et de communications internes et externes, notamment avec les élus, les membres de la fonction publique et ses administrateurs. Cette politique vise à s'assurer que les prises de décision de la Société demeurent à l'abri de toute influence indue, afin de protéger son intégrité et sa réputation en tant que société d'État. Un compte rendu de l'application de cette politique est régulièrement effectué auprès du Comité exécutif du Conseil.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec participent chaque année à plusieurs événements philanthropiques ayant des retombées directes dans leur communauté.

En 2019, Investissement Québec a amassé 85 772 dollars au profit de Centraide et plusieurs employés ont participé au Grand défi Pierre Lavoie en soutenant les différentes activités de financement internes organisées par l'équipe de cyclistes IQ. L'équipe a également parrainé les écoles primaires Saint-Pie-X de Drummondville et Alice-Parizeau de Montréal, faisant ainsi la promotion des saines habitudes de vie auprès des jeunes. Grâce à leurs collègues, les cyclistes de l'équipe ont remis une somme de 9 623 dollars à chacune des écoles pour la réalisation de leurs projets.

Par son engagement auprès de la communauté d'affaires et de ses partenaires, Investissement Québec vise avant tout à favoriser le développement économique du Québec et à soutenir l'entrepreneuriat ainsi que certains secteurs porteurs. Fidèle à sa mission, elle encourage et soutient de multiples façons l'excellence des entreprises québécoises, le leadership des dirigeants et l'implication de jeunes entrepreneurs au sein de leur communauté. La Société est fière d'avoir investi près de 700 000 dollars au cours de l'exercice dans le respect de la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs afin de soutenir l'organisation de nombreux événements et initiatives de chambres de commerce, d'associations et d'organismes de toutes les régions du Québec, et d'organismes internationaux triés sur le volet.

Enfin, la Société œuvre à la promotion du développement durable et de la responsabilité sociale d'entreprise, entre autres, par ses différents partenariats avec Écotech Québec, le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) et la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) qui certifie ses événements de manière écoresponsable. Elle est également membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, qui a pour mission d'aider les entreprises québécoises à intégrer des pratiques favorisant le développement durable.

Satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers

La Société a poursuivi l'initiative expérience client lancée en 2018. Cette initiative vise à améliorer la relation avec la clientèle à chaque étape de financement et à mieux répondre à ses besoins. Un groupe de travail interne ainsi qu'un comité de conseillers externes, composé d'entrepreneurs, y contribuent afin de s'assurer que l'initiative répond bien aux attentes de la clientèle. Des activités de communication et de formation ont été déployées. Tous les employés de la Société doivent aussi respecter des standards de service.

Un sondage qui mesure la qualité de l'expérience client est réalisé pour chacune des lignes d'affaires. Ce sondage porte sur l'expérience globale des clients et des partenaires financiers ainsi que sur les éléments liés à la promesse client. Puisque l'expérience client est l'affaire de tous, une mesure de l'expérience offerte entre les équipes internes (services partagés) est en cours d'implantation.

Taux de satisfaction, 2019-2020 ⁽¹⁾		
	Entreprises clientes du réseau régional	Partenaires financiers
Expérience globale – très satisfaits	77%	76%
Expérience globale – satisfaits et très satisfaits	97%	97%

(1) En raison de la crise de la COVID-19, le sondage a été arrêté en date du 16 mars 2020.

Afin d'assurer une amélioration en continu, la Société dispose d'une plateforme qui permet aux gestionnaires de suivre les résultats des sondages en temps réel, ce qui facilite une meilleure communication tout comme la mise en place d'actions concrètes. L'évolution des résultats et le suivi du plan d'action en expérience client sont aussi présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.

Éthique et service à la clientèle

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site web de la Société. Dans ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient, entre autres, des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts et à la protection des renseignements détenus par la Société. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Au besoin, la Société retient les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Plaintes et qualité des services

Investissement Québec accorde une importance particulière à la satisfaction de la clientèle. Puisque des insatisfactions peuvent survenir, la Société met à la disposition de sa clientèle un processus simple lui permettant de formuler des plaintes ou des commentaires. À cet égard, elle dispose d'une politique de traitement des plaintes qui établit les principes de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants.

L'ombudsman de la Société répond aux clients ayant eu recours au processus de plainte, mais sans avoir obtenu satisfaction. L'ombudsman agit de manière indépendante et favorise la résolution des plaintes avec impartialité afin d'améliorer les relations d'affaires entre la Société et sa clientèle. Une seule plainte a été traitée cette année, et ce, dans un délai de 42 jours ouvrables. Par ailleurs, la Société n'a reçu aucune plainte de clients portant sur l'atteinte à la vie privée ou sur la perte de données.

Des renseignements sur le processus à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site web de la Société.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive¹⁷

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu des activités et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation. Le code comporte 10 principes à respecter par tout employé dans la conduite de ses activités.

¹⁷ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 28 novembre 2018.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que l'employé ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Il doit également refuser tout cadeau qui contrevient au code d'éthique. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé de se placer en situation de conflits d'intérêts, qu'ils soient potentiels, réels ou apparents.

Il est de l'obligation de tout employé et dirigeant de signaler toute infraction, réelle ou soupçonnée, relative au code d'éthique, aux lois ou aux politiques ou directives de la Société. Il peut, pour ce faire, se référer aux différentes options présentées au code d'éthique et sur le site intranet de la Société. Parmi celles-ci, une ligne d'éthique ainsi qu'un formulaire web sont à la disposition de tout employé voulant effectuer une divulgation.

Il est de la responsabilité de l'employé de lire le code d'éthique, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'il fait face à une situation qui le préoccupe quant à l'éthique, la loi ou l'atteinte à la réputation de la Société.

Au cours de l'année, les employés ont dû suivre une formation préalablement à la signature de leur déclaration annuelle à l'égard du respect du code d'éthique. Une section sur l'éthique au travail est accessible sur l'intranet et est mise à jour au besoin. La directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance est responsable de s'assurer que la déclaration est remplie par tous les employés et qu'elle ne révèle pas de manquement au code d'éthique.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive¹⁸

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive se fonde sur des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société ainsi que des principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2019-2020.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et, plus particulièrement, aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'octroi des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrés par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique, la discrimination et la violence en milieu de travail est en place afin de répondre à la Loi sur les normes du travail. La Société dispose également d'une politique concernant la santé des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux ainsi qu'à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur le site web de la Société.

¹⁸ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

Appliquer les règles de gouvernance

Conseil d'administration

Mandat

Les décisions d'Investissement Québec sont imputables à son conseil d'administration et il en répond auprès du gouvernement. La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la Loi sur Investissement Québec et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit en outre les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit notamment des représentants du secteur industriel, des milieux financiers et juridiques.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 13 membres¹⁹, dont le président-directeur général de la Société et le sous-ministre de l'Économie et de l'Innovation qui en sont membres d'office. Il comprend 8 femmes et 5 hommes, dont 11 membres indépendants. Toutes les femmes sont âgées de 51 ans ou plus, alors que parmi les cinq hommes, deux ont entre 30 et 50 ans et trois sont âgés de 51 ans ou plus. De plus, un membre fait partie d'un groupe minoritaire²⁰. Enfin, au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 12 réunions. Au 31 mars 2020, le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :



Jean St-Gelais

Président du conseil d'administration

Nomination au Conseil :
31 janvier 2020

Fin du mandat :
31 janvier 2025

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Lévis

Jean St-Gelais est président du Conseil et chef de la direction de La Capitale mutuelle de l'administration publique et de La Capitale groupe financier.

Après un passage à la Banque du Canada, M. St-Gelais a occupé différentes fonctions au ministère des Finances du Québec de 1985 à 2001.

En 2001, le premier ministre lui confie le poste de secrétaire général et de greffier du Conseil exécutif. En 2004, M. St-Gelais prend les rênes de la toute nouvelle Autorité des marchés financiers (AMF). Au cours de ses deux mandats à la tête de l'AMF, il préside également les Autorités canadiennes des valeurs mobilières et contribue à l'instauration du régime de passeport harmonisé.

En 2011, il quitte l'AMF pour mettre sur pied et présider l'Agence du revenu du Québec où il place la lutte à l'évasion fiscale au cœur de ses priorités.

En septembre 2012, M. St-Gelais reprend la barre de la fonction publique québécoise comme secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. Il prend sa retraite de la fonction publique en 2015 et fait son entrée, la même année, au conseil d'administration de La Capitale. Il en devient le président et chef de la direction en 2016.

Très impliqué dans le milieu de la philanthropie, M. St-Gelais est, entre autres, président du conseil d'administration de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec. Il est également vice-président du conseil d'administration de l'Université Laval, président de l'Association des économistes québécois et de son conseil d'administration ainsi que président du conseil d'administration de La Capitale mutuelle de l'administration publique et de La Capitale Assurance et services financiers.

M. St-Gelais est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Queen's.

¹⁹ En vertu de la Loi sur Investissement Québec, son conseil d'administration est composé de 15 membres. Au 31 mars 2020, 2 postes sont vacants.

²⁰ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.



Guy LeBlanc

Président-directeur général

Nomination au Conseil :
18 avril 2019

Début du mandat :
23 avril 2019

Fin du mandat :
23 avril 2023

Statut : administrateur

Lieu de résidence :
Montréal

Avant de devenir président-directeur général d'Investissement Québec, Guy LeBlanc a œuvré pendant plus de 35 ans au sein de la firme PricewaterhouseCoopers. Il a été associé directeur du groupe Transaction pour le Canada de 2002 à 2006 et directeur du bureau de Montréal de 2006 à 2015.

M. LeBlanc détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. Il est diplômé émérite de l'Université de Montréal et détenteur du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est également Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA).



David Bahan

Sous-ministre
Ministère de l'Économie
et de l'Innovation

**Début du mandat
au Conseil :**
11 décembre 2019

Statut :
administrateur

Lieu de résidence :
Lévis

David Bahan est sous-ministre de l'Économie et de l'Innovation et membre d'office du conseil d'administration de la Société. Avant de se joindre au MEI, il a occupé diverses fonctions au ministère des Finances, dont celle de sous-ministre adjoint. Il a commencé sa carrière à l'Institut de la statistique du Québec.

Il détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal.



Anne Bourhis

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018 ⁽¹⁾

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Anne Bourhis est professeure spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Elle était auparavant professeure à l'Université Laval.

M^{me} Bourhis est présidente du conseil d'administration d'Héma-Québec.

Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal ainsi que d'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, aux États-Unis. Elle détient également un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



Lynda Durand

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Lynda Durand est présidente et copropriétaire des Productions O.S.T.A.R. depuis 1997. Elle était auparavant vice-présidente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du gouvernement du Québec, où elle était responsable de quatre directions : les Services juridiques, les Communications, les Ressources humaines et les Ressources matérielles.

M^{me} Durand est membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal et de Génome Québec.

Elle est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Sherbrooke. Elle détient le titre d'administrateur de société certifié (ASC) décerné par le Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval.



Nicolas Duvernois

Nomination au Conseil :
20 décembre 2017

Fin du mandat :
20 décembre 2020

Statut :
administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

Nicolas Duvernois est fondateur et président-directeur général de Pur Vodka, de Gin Romeo et de Duvernois. Il a aussi cofondé le Mouvement Adopte inc. qui donne un coup de pouce à la relève entrepreneuriale en la jumelant à des entrepreneurs à succès. Il a été président de la Jeune Chambre de commerce de Montréal.

Il est porte-parole de l'Association des clubs entrepreneurs étudiants du Québec et entrepreneur-entraîneur à l'École d'entrepreneurship de Beauce.

M. Duvernois est président des conseils d'administration des entreprises qu'il dirige et il est membre du Conseil du Mouvement Adopte inc.

Il est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal.

(1) En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



Madeleine Féquière

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018 ⁽¹⁾

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar à l'échelle mondiale depuis 2008. Elle était auparavant directrice principale du crédit global d'AbitibiBowater et vice-présidente adjointe, Crédit global à Télélobe Canada.

M^{me} Féquière est membre des conseils d'administration de l'Université de Montréal, du Conseil des arts de Montréal et de la Fondation du Musée Pointe-à-Callières.

Elle est titulaire d'un diplôme du programme court de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un certificat en finance et crédit de HEC Montréal et de l'Institut canadien du crédit, et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia. M^{me} Féquière a également terminé le Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA IAS-Rotman) et elle est détentrice du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Jean Landry

Nomination au Conseil :
11 mars 2015

Fin du mandat :
11 mars 2019 ⁽¹⁾

Statut :
administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Brossard

Jean Landry est administrateur de sociétés. Au cours de sa carrière, il a occupé plusieurs postes de direction aux Assurances générales des Caisses Desjardins ainsi que la présidence de la Fiducie Desjardins de 1981 à 2004. Ayant commencé sa carrière comme vérificateur au sein de grands cabinets d'experts-comptables, il a également enseigné à HEC Montréal, à l'Institut d'assurance du Canada et à l'Université Laval.

M. Landry est membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), il est diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard Business School et titulaire d'une maîtrise en administration de l'Université de Sherbrooke. Il détient aussi la désignation ASC du CAS de l'Université Laval.



Monique F. Leroux

Nomination au Conseil :
Présidente du conseil d'administration du 27 avril 2016 au 31 janvier 2020

Début du mandat :
27 avril 2016

Fin du mandat :
1^{er} avril 2020 ⁽¹⁾

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Monique F. Leroux est administratrice de sociétés.

Elle a été présidente du Conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. Avant de se joindre au Mouvement Desjardins, en 2001, elle a occupé plusieurs postes de haute direction à Québecor, à la Banque Royale du Canada et chez Ernst & Young.

M^{me} Leroux a également agi comme présidente de l'Alliance coopérative internationale de 2015 à 2017.

Elle a présidé le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du gouvernement du Québec. Elle a coprésidé le Sommet du B7 (Canada) et a été présidente du Sommet international des coopératives. Elle a été membre du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprises.

M^{me} Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec et chevalier de la Légion d'honneur (France).

Elle est membre des conseils d'administration d'Alimentation Couche-Tard, du Groupe Michelin, de S&P Global, de Bell/BCE et de Lallemand. Elle apporte aussi sa contribution aux conseils d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Fondation Rideau Hall. Enfin, elle agit comme conseillère stratégique à Fiera Capital.

M^{me} Leroux est diplômée du conservatoire de musique de Montréal (piano) et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle détient les titres de Fellow de l'Ordre des comptables agréées du Québec (CPA) et de l'Institut canadien des administrateurs de sociétés. Elle est également docteure honoris causa de huit universités canadiennes. Elle a été intronisée au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et au Temple de la renommée de l'industrie canadienne des valeurs mobilières.



Monette Malewski

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018 ⁽¹⁾

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Monette Malewski est propriétaire et fondatrice du Groupe M Bacal depuis 1998. Elle est également fondatrice de Genius 100™.

M^{me} Malewski est présidente du conseil d'administration de l'Association des amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem et administratrice d'Anges Québec Capital.

Elle est titulaire d'un certificat de l'Institute of Family Enterprise Advisors et d'un certificat en assurance de personnes et en assurance collective de personnes de l'Autorité des marchés financiers. Elle détient également un diplôme en enseignement de l'Université McGill.



Geneviève Morin

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018 ⁽¹⁾

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Saint-Lambert

Geneviève Morin est présidente-directrice générale de Fondation depuis janvier dernier. Avant, elle a été présidente-directrice générale d'Anges Québec Capital pendant près d'un an. Au cours de sa carrière, elle a travaillé durant plus de 20 ans à Fondation où elle a occupé plusieurs fonctions, dont celle de chef de l'investissement, de chef de la direction financière et du développement corporatif et de coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins.

En plus de présider le conseil d'administration de Fondation, M^{me} Morin est membre des conseils d'administration de Finance Montréal et du Moulin Microcrédits. Elle fait partie des gouverneurs de Réseau Capital.

Elle est titulaire d'un MBA en finance de HEC Montréal et d'un baccalauréat Honours en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également terminé la formation de courtier en valeurs mobilières.



Claudine Roy

Nomination au Conseil :
25 février 2015

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
25 février 2019 ⁽¹⁾

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Gaspé

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé en 1986. Elle est chevalière de l'Ordre national du Québec et siège à ce comité depuis 2016. Elle est également membre de l'Ordre du Canada.

M^{me} Roy est membre des conseils d'administration de Groupe Sportscene, de l'Association Restauration Québec et du Centre de transfert d'entreprises du Québec.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, elle détient également la désignation ASC décernée par le CAS de l'Université Laval.



Louise Sanscartier

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Membre depuis le
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut :
administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est formatrice au programme en gouvernance du CAS de l'Université Laval. De 2006 à 2015, elle était associée à BDO Canada. Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec FTQ.

M^{me} Sanscartier est membre des conseils d'administration de Femmessor Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre. Elle est membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des gestionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec FTQ.

Elle a fait une post-maîtrise en management stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient la désignation ASC décernée par le CAS de l'Université Laval.

(1) En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Rapport du conseil d'administration

Tout au long de l'exercice, le conseil d'administration d'Investissement Québec a exercé ses pouvoirs décisionnels en ce qui a trait aux transactions importantes de la Société et a périodiquement revu le profil de risque des interventions financières autorisées par palier d'autorisation, incluant celles autorisées par le Comité de gestion des risques et le Comité de capital de risque et fonds d'investissement, à qui le Conseil a délégué certains pouvoirs d'autorisation.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion au 31 mars 2019 et a examiné, chaque trimestre, les résultats financiers de la Société. Il a, de plus, à titre informatif, reçu les résultats financiers du Fonds du développement économique (FDE) et du fonds Capital Mines Hydrocarbures (devenu le fonds Capital ressources naturelles et énergie). Enfin, le Conseil a approuvé un nouveau régime d'emprunt pour la Société ainsi que pour le FDE. Tout au long de l'exercice, le Conseil a assuré son rôle de surveillance concernant l'octroi de contrats à des firmes externes, et il a approuvé le budget révisé 2019-2020.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé les hausses salariales 2020-2021 allouées aux employés de la Société. Il a aussi donné son aval aux politiques de rémunération variable des employés, approuvé la nouvelle structure organisationnelle et la nomination de dirigeants de la Société.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique et, à quelques occasions, sur la recommandation conjointe de ce dernier et du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à certains documents et politiques internes que lui a soumis le comité. Il a aussi nommé de nouveaux membres au sein de divers comités du Conseil. Le Conseil a également participé à différents projets, dont la mise en œuvre des changements apportés par la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation ainsi que la définition de la nouvelle mission de la Société, et a supervisé les travaux préparatoires relatifs à la transition. À cet égard, le Conseil a participé à l'élaboration et adopté le plan stratégique 2020-2023 ainsi que le plan d'action transitoire 2019-2020. Il a approuvé les modifications au profil de compétences et d'expérience des membres du Conseil. Le Conseil a aussi donné son aval au plan immobilier de la Société.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé certaines transactions, de même que certaines modifications au règlement intérieur de la Société. Le Conseil a aussi approuvé le rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019 de la Société.

Le Conseil a suivi l'évolution du lancement des appels d'offres publics visant à améliorer les technologies de l'information de la Société dans le but qu'elles répondent mieux aux besoins d'affaires. À ce sujet, le Conseil a reçu une présentation sur la gouvernance des projets technologiques en cours au sein de la Société. Enfin, le Conseil a aussi reçu la reddition de comptes concernant les filiales exploitantes.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. Aux termes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé de Lynda Durand, Jean Landry, Guy LeBlanc, Louise Sanscartier, Monique F. Leroux et Jean St-Gelais, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception de ceux qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même ou de ceux qui ne relèvent pas de sa compétence conformément au règlement intérieur de la Société. Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni cinq fois.

En 2019-2020, le Comité exécutif a notamment reçu la reddition de comptes sur l'application du protocole de fonctionnement qui encadre les relations entre Investissement Québec et le MEI, et, à ce sujet, a participé aux travaux de réflexion visant à améliorer la prochaine version de ce protocole. Le comité a reçu la reddition de comptes relative aux mécanismes de signalement de nature éthique et le rapport annuel de l'ombudsman.

Le comité a également participé aux travaux relatifs à l'élaboration du plan stratégique 2020-2023, de même que ceux relatifs à la révision de l'encadrement de la gestion des risques de la Société à la lumière des changements apportés par la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. Le Comité exécutif a suivi la stratégie de la direction en matière de relations publiques.

Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général

Le Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général était composé de Normand Provost, Lynda Durand et Monique F. Leroux, qui a agi à titre de présidente. Ce comité a été créé afin de s'assurer du déroulement efficace et diligent du processus de recrutement du nouveau président-directeur général de la Société. Il a tenu une assemblée afin de clôturer ses travaux, suite à la nomination, par le Conseil des ministres, de Guy LeBlanc comme président-directeur général d'Investissement Québec et membre de son conseil d'administration le 18 avril 2019.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Anne Bourhis, Lynda Durand, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception du président du Conseil et du président-directeur général de la Société. Il encadre aussi l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

En 2019-2020, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni cinq fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société, de même que des changements à la charte de certains comités du Conseil. À la lumière de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, le comité a recommandé la révision du profil de compétences et d'expérience des administrateurs. Afin de combler les vacances au Conseil, le comité a élaboré une liste de candidats potentiels possédant l'expérience et les compétences recherchées, qu'il a transmise au gouvernement.

Conformément à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés par Investissement Québec, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement.

Le comité s'est acquitté de son mandat de superviser l'efficacité du fonctionnement du Conseil, notamment par le biais d'un questionnaire d'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et de ses comités. Le comité a partagé avec le Conseil les résultats obtenus. Le comité a également mis en place un questionnaire d'autoévaluation des membres du Conseil. Il a aussi approuvé le programme d'accueil des nouveaux administrateurs de la Société.

Le comité a également procédé à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société qui s'est traduite par la révision de diverses politiques en la matière. Il a ensuite recommandé au Conseil d'approuver les modifications aux politiques sur la gestion des achats et des contrats, sur la sécurité de l'information, et sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles. De plus, le comité a reçu la reddition de comptes sur l'application de la Politique d'exercice du droit de vote ainsi que sur les nominations d'administrateurs temporaires.

Comité de vérification

Le Comité de vérification est composé de Madeleine Féquière, Monique F. Leroux, Monette Malewski et Jean Landry, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement, et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice. Le comité a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, et les honoraires afférents, ainsi que ceux versés pour l'exercice 2018-2019. Il a également reçu du Vérificateur général du Québec, à titre informatif, les états financiers audités du FDE pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Le Comité de vérification a, de plus, pris connaissance de la reddition de comptes trimestrielle relative à la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitation de dons, commandites et partenariats.

Les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des co-auditeurs de la Société provenant du Vérificateur général du Québec et de la firme agissant comme auditeur externe. Ils ont suivi, tout au long de l'année, l'application des recommandations des co-auditeurs et de l'audit interne. Le comité a, par ailleurs, approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice 2019-2020 et a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlent. Il a aussi veillé au bon fonctionnement des démarches de recrutement dans l'équipe de l'audit interne. De plus, le comité a pris connaissance du bilan des activités visant une utilisation optimale des ressources de la Société ainsi que du plan présentant les activités d'optimisation pour 2018-2019. Il en assure également un suivi annuel. Le comité a reçu la reddition de comptes concernant les mécanismes de signalement de préoccupations éthiques et s'est assuré que le suivi approprié était effectué. Il a aussi reçu le rapport portant sur l'évaluation des contrôles généraux des technologies de l'information réalisé dans le cadre des travaux de la gouvernance financière de la Société et s'est assuré du déploiement du plan d'action recommandé par la direction. Le comité a également reçu le suivi des travaux en gouvernance financière et la reddition de comptes provenant du Comité de divulgation de l'information financière. Il a aussi reçu les rapports d'audit sur le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et sur l'évaluation du niveau de maturité du modèle des trois lignes de défense au sein de la Société.

Le comité a aussi accepté le plan des auditeurs externes de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, et a soumis au Conseil l'approbation des honoraires afférents à ces derniers. Il a en outre recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre charte.

Le comité a aussi recommandé au Conseil l'adoption du budget de la Société pour l'exercice 2019-2020, tel que révisé.

Le comité a recommandé au Conseil de mettre fin aux activités du Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements de la Société compte tenu, entre autres, de la fin des travaux d'implantation de la norme IFRS 9 et de la centralisation de la fonction de crédit.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques est composé de Nicolas Duvernois, Madeleine Féquière, Jean Landry et Monique F. Leroux, qui en est la présidente. Le comité doit d'abord veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. Il peut aussi approuver et recommander les transactions qui lui sont soumises conformément au règlement intérieur de la Société.

Le comité a tenu 17 réunions au cours de l'exercice. Il a périodiquement reçu la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci. Il a, entre autres, participé aux discussions préliminaires relatives à la révision du cadre de gestion intégrée des risques et d'appétit et tolérance aux risques, et la Politique d'investissement, afin d'aligner celles-ci avec les nouvelles orientations stratégiques de la Société. Il a examiné le profil des portefeuilles sous gestion, particulièrement celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, le traitement des risques non financiers, les rapports de conformité quant au respect des paliers d'autorisation et différents renseignements financiers. Le comité a approuvé la stratégie de couverture de l'alumine. Conjointement avec le Comité de gouvernance et d'éthique, il a soumis, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société, à la Politique de gestion des risques de marchés et à la Politique d'investissement. Le comité a également autorisé ou recommandé au Conseil certaines interventions financières conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués dans le règlement intérieur.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines est composé d'Anne Bourhis et Lynda Durand, qui en est la présidente. Il remplit les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et recommander un profil de compétences et d'expérience, les critères d'évaluation et des recommandations au Conseil sur la rémunération du président-directeur général; contribuer à la sélection des dirigeants, établir un programme de planification de leur relève et recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu huit réunions. Il a revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, les divers barèmes de rémunération des employés de la Société et de ses filiales en exploitation, incluant les cibles et indicateurs aux fins de la rémunération variable. Il a aussi revu les conditions d'emploi du président-directeur général et des nouveaux dirigeants, et la hausse salariale des dirigeants de la Société. De plus, il a reçu la reddition de comptes au sujet des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé des modifications au Conseil, dont la politique de formation et développement des compétences et les politiques de rémunération incitative des employés. Il a revu la nouvelle structure organisationnelle et approuvé le plan de relève de la Société. Tout au long de l'année, le comité a suivi le taux de roulement de la Société et l'acquisition de talents. Finalement, il a reçu, à titre informatif, la reddition de comptes relative à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et a suivi l'avancement de l'implantation de la solution d'information en ressources humaines.

Comité consultatif du conseil d'administration

Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements

Le Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements avait comme mandat de donner son avis sur les pratiques de détermination des provisions pour pertes et d'évaluation des actifs financiers de la Société au Comité de vérification et de formuler à la direction les recommandations qu'il jugeait à propos pour améliorer les pratiques. Puisque les administrateurs ont jugé que le travail du comité avait répondu aux attentes et compte tenu de la fin des travaux d'implantation de la norme IFRS 9 et de la centralisation de la fonction de crédit, ce dernier a été dissous le 30 octobre 2019.

Il était formé de Jean Landry, un membre indépendant du conseil d'administration, et de trois experts externes, soit Alain Dugal, L.-Daniel Gauvin et Reneta Eva Milczarek. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice financier.

Rapport sur la rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 975 dollars;
- une rémunération annuelle de 3 740 dollars pour le président des comités suivants : le Comité de vérification, le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des ressources humaines;
- un jeton de présence de 624 dollars par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 312 dollars par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Pour sa part, le président du Conseil est admissible à une rémunération annuelle forfaitaire de 40 916 dollars ainsi qu'à un jeton de présence de 934 dollars chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 467 dollars par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique.

Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est prévue à l'ordre du jour de chaque assemblée du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé de présence et rémunération des administrateurs d'Investissement Québec, 2019-2020							
	Nombre de réunions						Rémunération
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité exécutif ⁽²⁾	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽³⁾	Comité de vérification	Comité de gestion des risques ⁽⁴⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁵⁾	(\$)
Total	12	5	5	4	17	8	336 002
Administrateurs							
Jean St-Gelais ⁽⁶⁾	5/5		1/1	1/1	4/4	2/2	17 485
Monique F. Leroux	12	5	5	4	15	7/7	74 945
Guy LeBlanc	12	3	5	4	15	8	–
David Bahan ⁽⁷⁾	5/5						–
Anne Bourhis	11		5			7	23 703
Lynda Durand	11	5	4			8	30 563
Nicolas Duvernois	7				12		21 207
Madeleine Féquière	11			3	15		26 823
Jean Landry ⁽⁸⁾	11	4		4	17		34 931
Monette Malewski	12			4			19 647
Geneviève Morin	10						16 215
Claudine Roy	12		5				20 271
Louise Sanscartier	11	4	5				25 883
Administrateurs sortants							
Normand Provost ⁽⁹⁾	5/7	5/5		2/3	11/13	5/6	24 329

(1) Y compris 7 réunions hors calendrier.

(2) Y compris 2 réunions hors calendrier et une réunion hors calendrier du Comité de recrutement d'un nouveau président-directeur général.

(3) Y compris une réunion hors calendrier.

(4) Y compris 13 réunions hors calendrier.

(5) Y compris 2 réunions hors calendrier.

(6) M. St-Gelais a été nommé président du Conseil le 31 janvier 2020.

(7) M. Bahan est devenu membre du Conseil le 11 décembre 2019.

(8) Un montant de 1 275 \$ doit être ajouté à la rémunération de M. Landry pour sa participation au Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements.

(9) M. Provost a cessé d'occuper son poste de membre du Conseil en date du 31 décembre 2019.

Rémunération des dirigeants de la Société

Rémunération versée aux 5 dirigeants les mieux rémunérés, au 31 mars 2020⁽¹⁾

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Guy LeBlanc ⁽³⁾ Président-directeur général	465 385	0	18 300	483 685
Alexandre Sieber Premier vice-président exécutif, Financement corporatif	352 447	109 200	34 414	496 061
Marie Zakaïb Première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes	313 797	91 875	44 188	449 860
Sylvie Pinsonnault Première vice-présidente, Stratégies et solutions d'affaires	314 726	93 730	38 605	447 061
Christian Settano Premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires	317 944	88 516	33 630	440 090

(1) Versée en 2019-2020. En juillet 2019, M. Pierre Gabriel Côté a quitté la Société. En 2019-2020, il a reçu une rémunération totale de 256 007 \$, aucune indemnité de fin de mandat n'a été versée. En janvier 2020, M. Paul Buron a quitté la Société. En 2019-2020, il a reçu une rémunération totale de 815 247 \$ incluant une indemnité de départ de 424 968 \$.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, les honoraires d'un planificateur financier et le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) M. Guy LeBlanc est entré en fonction le 23 avril 2019. Aucune rémunération incitative n'a été versée en 2019-2020.

Régimes de retraite et de prestations supplémentaires

Régime de retraite de base

Les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents participent à l'un des régimes de retraite actifs au sein de la Société. Les membres de la direction contribuent, selon le cas, au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les employés provenant de l'ancienne Société générale de financement du Québec (fusionnée avec Investissement Québec en 2011) participent au régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF. Investissement Québec verse des cotisations à ces régimes à titre d'employeur.

Régime de rentes d'appoint

Le président-directeur général participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets numéros 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents participent au Régime de rentes d'appoint pour les vice-présidents d'Investissement Québec, qui prévoit une rente selon les modalités du régime de base avec un taux d'accumulation de la rente à 3%. Ce taux passe à 2,7% après l'âge de 65 ans en raison des sommes alors versées par le Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette rente d'appoint est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

Rémunération des dirigeants des filiales de la Société

Rémunération versée aux dirigeants des filiales, au 31 mars 2020 ⁽¹⁾				
	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$)⁽²⁾	Total (\$)
Lucia Pollice , présidente-directrice générale C.D.M.V. inc.	253 691	30 443	22 850	306 984
Pierre Boisvert , directeur général Albecour inc.	223 233	26 135	23 525	272 893
Michel Bigaouette , directeur général Produits forestiers Temrex, s.e.c.	174 154	20 332	30 588	225 074
Richard Caissy , directeur général, Gestion forestière Lacroix inc. et directeur de l'exploitation, Gestion La Madeleine inc.	130 112	37 574	24 063	191 749
Jean-Pierre Dansereau , directeur général Rexforêt inc.	145 860	10 533	32 912	189 305
Michel Gilbert , président-directeur général SOQUEM inc.	170 940	0	4 320	175 260
Jean-Pierre Tremblay , directeur général Gestion forestière Saint-Maurice inc.	117 482	40 065	16 954	174 501
Nick Coudé , directeur général Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	129 327	29 627	9 080	168 034

(1) Versée en 2019-2020. Les dirigeants des filiales IQ FIER inc. et d'IQ Immigrants Investisseurs inc. sont des employés d'Investissement Québec. Leurs noms ne figurent pas dans ce tableau, car ils ne touchent pas de rémunération supplémentaire pour leur prestation.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 294 642 dollars aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires facturés à Investissement Québec et à ses filiales relativement à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020 se détaillent comme suit :

Honoraires de l'auditeur externe, 2019-2020	
	(\$)
Honoraires pour services d'audit ⁽¹⁾	736 913
Honoraires pour services reliés à l'audit ⁽¹⁾	17 746
Honoraires pour services en matière de fiscalité	68 593
Honoraires pour autres services	132 378
Total	955 629

(1) Les honoraires incluent un montant de 512 159 \$ facturés pour les services rendus durant le présent exercice à l'égard de l'exercice financier complété le 31 mars 2019.

Optimiser la structure de gestion

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander pour approbation les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte trois femmes et quatre hommes. Parmi les trois femmes, l'une appartient au groupe d'âge des 30 à 50 ans et les deux autres à celui des 51 ans ou plus. Quant aux hommes, trois appartiennent au groupe d'âge des 30 à 50 ans et le dernier fait partie de celui des 51 ans ou plus. Un des membres fait partie d'un groupe minoritaire.

Le comité est constitué de :



Guy LeBlanc
Président-directeur général
Investissement
Québec



Hubert Bolduc
Premier vice-président
Investissements directs étrangers
et exportations



Bicha Ngo
Première vice-présidente
exécutive
Placements privés



Sylvie Pinsonnault
Première vice-présidente
Stratégies et solutions
d'affaires



Christian Settano
Premier vice-président
Finances, gestion des risques
et technologies d'affaires



Alexandre Sieber
Premier vice-président
exécutif
Financement corporatif



Marie Zakaïb
Première vice-présidente
Ressources humaines et
communications internes

Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a le mandat de revoir les transactions en cours afin d'en évaluer l'impact et les structures de financement proposées, et de suivre les interventions en portefeuille qui requièrent des interventions ou des actions additionnelles. De plus, il recommande au conseil d'administration les politiques de la Société ayant trait aux interventions financières.

Le comité compte trois femmes et cinq hommes. Deux des trois femmes appartiennent au groupe d'âge des 30 à 50 ans et l'autre à celui des 51 ans ou plus. Quant aux hommes, trois appartiennent au groupe d'âge des 30 à 50 ans et deux font partie de celui des 51 ans ou plus. Un des membres fait partie d'un groupe minoritaire.

Le comité est constitué de Guy LeBlanc, président-directeur général, Hubert Bolduc, premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés, Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies et solutions d'affaires, Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires et Alexandre Sieber, premier vice-président exécutif, Financement corporatif.

Comité de transition

Le Comité de transition a pour mandat d'assurer la réalisation de la transformation d'Investissement Québec, comme l'a annoncé le ministre de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du projet de Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, sanctionné le 11 décembre 2019. Plus spécifiquement, le comité doit assurer la gouvernance de la transition, offrir une vision globale de la culture commune à développer, identifier les besoins des employés, définir la stratégie d'accueil et d'intégration des employés, prioriser et séquencer les actions à déployer et déterminer les indicateurs de succès. Il est coprésidé par Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies et solutions d'affaires et par Marie Zakaïb, première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes, et est constitué de sous-comités se consacrant à différents volets de la transformation. Ces sous-comités sont pilotés par Hubert Bolduc, premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations, Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires, Alexandre Sieber, premier vice-président exécutif, Financement corporatif et Tania Tanic, vice-présidente, Technologies d'affaires.

Comité technologique interne

Créé en juin 2019, le Comité technologique interne a pour mandat de donner son avis sur la gouvernance des technologies d'affaires et d'aider Investissement Québec à mettre en place les fondations technologiques pour livrer les projets prévus au plan stratégique. Il évalue en outre les orientations et les choix technologiques pour s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins d'affaires et correspondent à une infrastructure technologique souple et évolutive.

Le comité est constitué de trois membres internes : Tania Tanic, vice-présidente, Technologies d'affaires et présidente du comité, François Gillon, directeur principal, Innovation et développements numériques, Cédric Boisseau, directeur principal, Gestion du portefeuille de projets et livraison des solutions, et de quatre membres externes : Alain Goffi, vice-président, Transformation TI de la Banque Nationale, Aymeric Dussart, vice-président des technologies et innovation d'Aéroports de Montréal, Richard Lacombe, directeur, Technologie de l'information de HEC Montréal, Jean-Pierre Provençal, entrepreneur en résidence chez Investissement Québec. Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité s'est réuni quatre fois et s'est penché sur les thèmes suivants : gestion de données, gestion de projets, sécurité de l'information ainsi que sur le plan des ressources humaines et sur les moyens de recrutement dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Comité de crédit

Le Comité de crédit a pour mandat de recommander ou d'autoriser toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur. En outre, il nomme, le cas échéant, tout représentant à titre d'observateur à un conseil d'administration ou à un comité de gestion. Il peut notamment examiner des demandes ou émettre des recommandations.

Il est composé de sept membres : Guy LeBlanc, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies et solutions d'affaires, Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés, Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires et Alexandre Sieber, premier vice-président exécutif, Financement corporatif.

Le Comité de financement, qui assumait des fonctions similaires préalablement à la refonte du processus de financement du réseau régional, a été dissous au cours de l'année. Il était constitué des mêmes membres que le Comité de crédit.

Ces deux comités ont tenu 40 rencontres en tout. Le Comité de gestion des risques en a reçu la reddition de comptes trimestriellement.

Comité de capital de risque et fonds d'investissement

Le Comité de capital de risque et fonds d'investissement a pour mandat de donner son avis et ses conseils, notamment sur l'optimisation de la participation d'Investissement Québec à l'écosystème des fonds d'investissement, et ce, de l'amorçage jusqu'au capital de développement, sur la stratégie d'investissement en capital de risque directement dans les entreprises ainsi que sur le développement du portefeuille d'investissements en fonds et en investissements directs en capital de risque. Il répond également à toutes autres questions se rapportant à ce domaine et à celles que pourraient lui confier le Comité de gestion des risques ou le conseil d'administration. Il recommande et autorise toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société.

Il est composé de cinq membres, soit Serge Beauchemin, Michel Brûlé et Lise Lapierre, trois membres externes-conseils ne détenant pas de droit de vote, d'Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et de Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés, qui détiennent tous deux un droit de vote. M. Bourque agit comme président du comité. Outre les membres du comité, Guy LeBlanc, président-directeur général, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, et Marc Bouchard, directeur principal, Crédit, peuvent participer aux réunions, ces derniers à titre d'observateurs. Ce comité s'est réuni à treize reprises au cours de l'exercice financier.

Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec

Le Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec supervise les obligations et les pratiques d'Investissement Québec en ce qui a trait aux informations financières à fournir. Il a, entre autres, le mandat d'établir les balises en matière de communication de l'information financière.

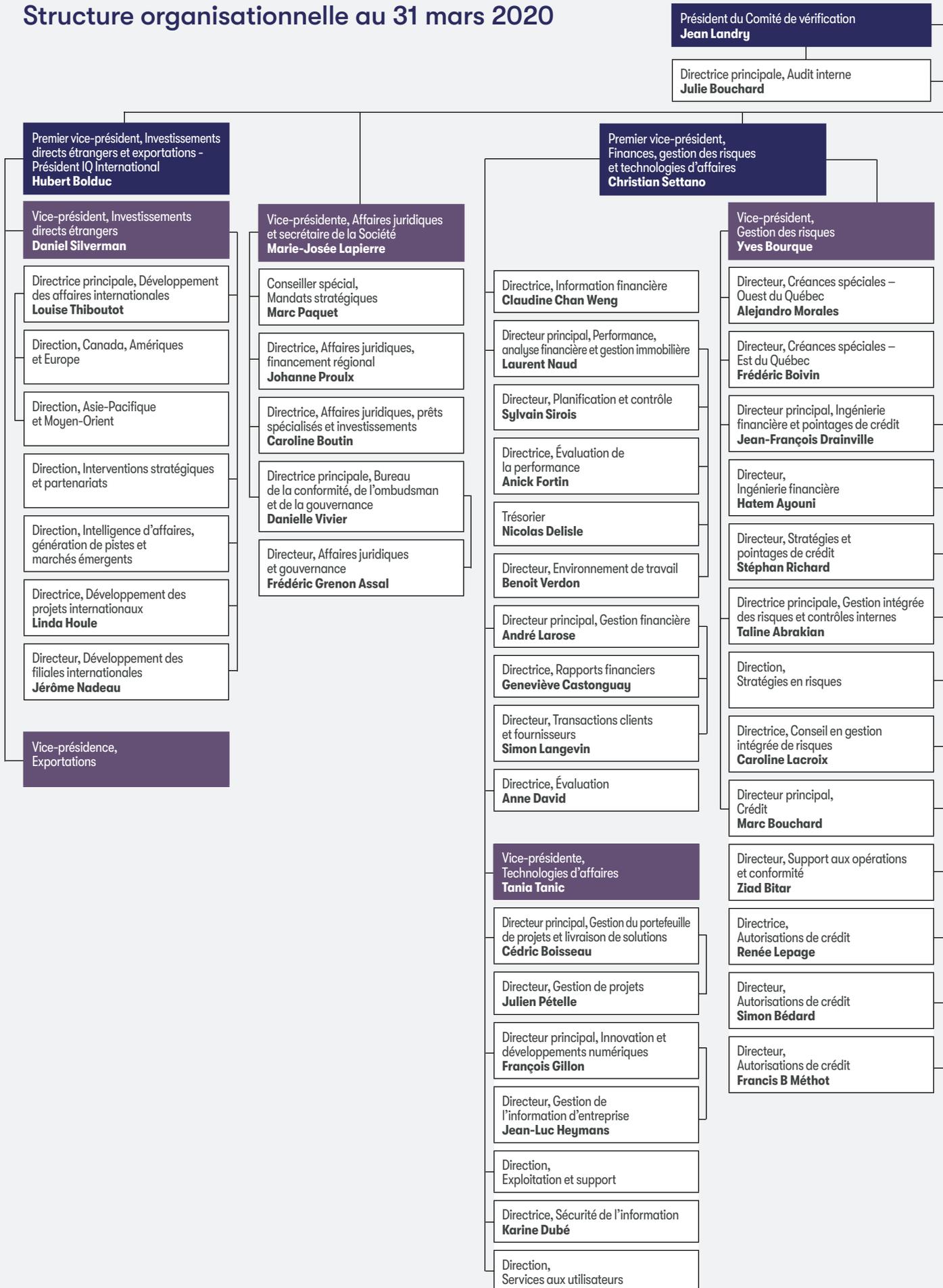
Le comité est composé de 13 membres : Guy LeBlanc, président-directeur général, Taline Abrakian, directrice principale, Gestion intégrée des risques et contrôles internes, Julie Bouchard, directrice principale, Audit interne, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, Gladys Caron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques, Claudine Chan Weng, directrice, Information financière, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Laurent Naud, directeur principal, Performance, analyse financière et gestion immobilière, Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés, Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires et président du comité, Alexandre Sieber, premier vice-président exécutif, Financement corporatif, Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance et Marie Zakaïb, première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques a pour mandat d'encadrer et d'analyser les politiques, les directives, les stratégies, les philosophies et les processus liés à la gestion des risques de la Société. Il doit aussi s'assurer que le tout est révisé quand des changements importants sont apportés au profil de risque de la Société et, le cas échéant, soumettre les recommandations appropriées au Comité de gestion des risques.

Le comité est composé de huit membres : Guy LeBlanc, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité, Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés, Alexandre Sieber, premier vice-président exécutif, Financement corporatif, Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires, Taline Abrakian, directrice principale, Gestion intégrée des risques et contrôles internes, et Marc Bouchard, directeur principal, Crédit et Jean-François Drainville, directeur principal, Ingénierie financière et pointages de crédit.

Structure organisationnelle au 31 mars 2020



Président du conseil d'administration
Jean St-Gelais

Président-directeur général
Guy LeBlanc

Première vice-présidente,
Stratégies et solutions d'affaires
Sylvie Pinonnault

Vice-présidente,
Médias, communications
et affaires publiques
Gladys Caron

Directrice principale,
Médias et affaires
gouvernementales
Isabelle Fontaine

Vice-présidence,
Marketing, expérience
client et solutions d'affaires

Directrice, Expérience client
Stéphanie Levasseur

Direction, Initiatives
stratégiques

Directeur, Planification
stratégique, information
et vigilance
Nicolas Dumais

Première vice-présidente,
Ressources humaines et
communications internes
Marie Zakaïb

Directrice, Acquisition
de talents et partenaire
d'affaires
Marie-Pier Bérubé

Directrice-conseil,
Partenaire d'affaires en
ressources humaines
Julie Grandbois

Directrice, Communications
et développement
organisationnel
Véronique Perrault

Directrice principale,
Rémunération globale
et relations de travail
Annie Pelchat

Directrice-conseil,
Partenaire en relations
de travail
Valérie Gauthier

Directrice, Gestion de la
paie et avantages sociaux
Shirley Loubert

Première vice-présidente
exécutive, Placements
privés
Bicha Ngo

Vice-président, Comptes
majeurs, investissements
et financement
André St-Pierre

Directeur principal,
Investissement technologique
André Petitclerc

Directeur principal,
Structure et analyse
Mathieu Bélanger

Directeur,
Structure et analyse
Massimo Fiore

Directeur principal,
Investissement
Robert Hamel

Directeur principal,
Investissement
manufacturier
Mario Levesque

Directrice principale,
Filiales exploitantes
Isabelle Maltais

Directeur, Financement
Justin-P. Savaria

Vice-président,
Ressources Québec
Iya Touré

Directeur principal,
Investissement, mines et
ressources naturelles
Steven Bowles

Directeur principal,
Mines – Québec
Amyot Choquette

Direction principale,
Énergie et logistique

Directeur principal,
Fonds d'investissement
Benoit M Leroux

Directeur principal,
Capital de risque
Alex Laverdière

Premier vice-président exécutif,
Financement corporatif
Alexandre Sieber

Vice-présidence, Gestion des
mandats et des programmes
gouvernementaux

Directeur principal,
Financement spécialisé
Frédéric Simard

Directrice, Financement
spécialisé – Montréal
Marie-Josée Giroux

Directeur, Financement
spécialisé et division
tourisme
Benoît Deshaies

Directeur, Financement
spécialisé – Québec
Sébastien Plante

Directeur, Financement
spécialisé – Québec
Luc Jacob

Directrice, Mesures
fiscales – Montréal
Mélissa Prophète

Directrice, Mesures
fiscales – Québec
Lucie D. Rodrigue

Directeur, Analyse,
immigration d'affaires
Éric Richard

Directeur, Gestion des
placements et accueil,
immigration d'affaires
Guy Gravel

Vice-président,
Réseau régional
Jocelyn Beauchesne

Directrice principale,
Réseau régional
Sonia Lambert

Directeur, Coopératives
et autres entreprises
d'économie sociale
**Jean-Maxime Nadeau
Marlène Gagnon
(dir. adjointe)**

Directeur régional,
Centre et Est de Montréal
**Bernard Rousseau
Karim Sadat (dir. adjoint)**

Directrice régionale,
Centre-du-Québec
**Guyline Mathieu
Martin Bellerive
(dir. adjoint)**

Directeur régional,
Rive-Nord et
Abitibi-Témiscamingue
Marc Langlois

Directrice régionale, Ouest
de Montréal et Outaouais
Lydia Paré

Directeur régional,
Capitale-Nationale
Luc Régnier

Directrice régionale,
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord
Julie Simard

Directeur régional,
Rive-Sud et Montérégie
**Patrick Guilbault
Christine Tardif
(dir. adjointe)**

Directrice régionale,
Chaudière-Appalaches
Sonya Cliche

Directeur régional,
Bas-Saint-Laurent
et Gaspésie
Simon Pelletier

Gérer les risques

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Son portefeuille de clients présente un niveau de risque plus élevé que celui d'un prêteur traditionnel. Ainsi, la Société élabore des stratégies et un cadre de gestion intégrée des risques à l'image de sa taille, de sa complexité et de la nature de ses opérations.

Cadre de gestion intégrée des risques

Investissement Québec dispose d'un cadre de gestion intégrée des risques afin que ses opérations soient toutes menées de façon responsable et à l'intérieur de balises acceptables. D'une part, ce cadre, qui reflète les pratiques habituelles de l'industrie, assure aux instances de la Société que les risques les plus importants sont pris en compte, qu'ils sont évalués et mesurés, et que leur gestion et suivi sont assurés. D'autre part, le cadre de gestion intégrée des risques prévoit des mécanismes de reddition de comptes qui permettent une prise de décision éclairée en vue d'assurer la pérennité de la Société.

Le cadre de gestion intégrée des risques et les éléments qui le composent sont présentés ci-dessous.

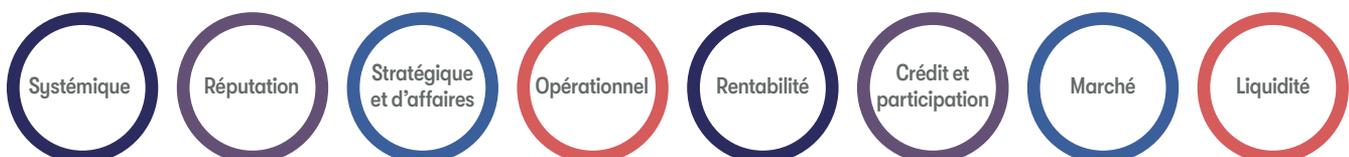
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Univers des risques • Dispositif d'appétit et de tolérance au risque
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrements • Rôles et responsabilités • Structure des comités
Système de mesure et d'analyse du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches d'identification, d'évaluation, de mesure et de gestion des risques et des contrôles
Suivi et reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de suivi des plans d'action • Reddition de comptes interne et externe
Outils technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure technologique permettant de conduire des démarches en risque
Culture de risque	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation • Stratégie de gestion du changement

Stratégies

Le pilier *Stratégies* du cadre de gestion intégrée des risques englobe l'univers des risques de la Société. Cet univers sert d'assise à toutes ses démarches en risque et conditionne ses réflexions en matière d'appétit et de tolérance au risque.

Univers de risques

La Société a identifié l'ensemble des risques qui sont susceptibles de se produire dans le cadre de ses opérations ou qui pourraient affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Ces risques ont été regroupés en huit grandes familles et constituent l'univers des risques sur lequel reposent les processus d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles de la Société. Cet univers des risques est dynamique et est mis à jour au besoin lorsque des changements viennent perturber l'environnement interne et externe de la Société.



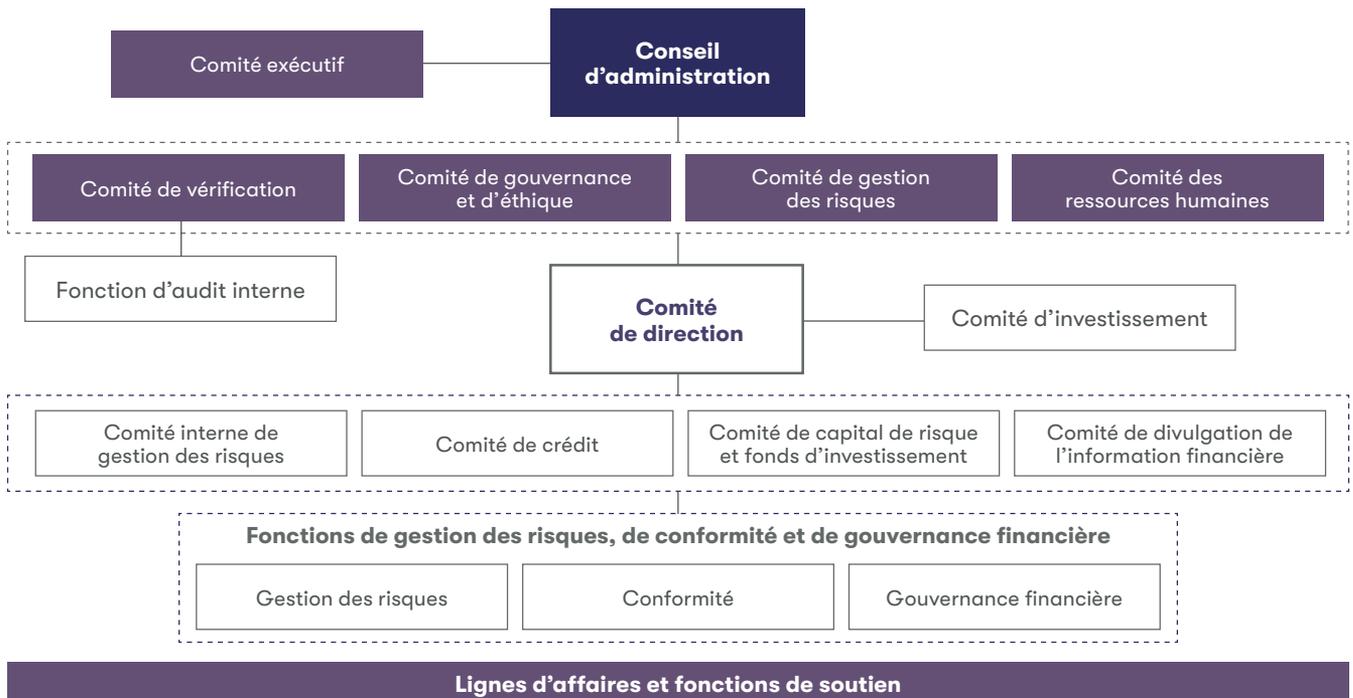
Appétit et tolérance au risque

Investissement Québec s'est donné un cadre qui précise le niveau de risque qu'elle peut tolérer pour atteindre ses objectifs. Ce cadre reflète la nature des risques présents dans son univers des risques.

Les membres du Comité de direction ont établi un cadre d'appétit et de tolérance au risque de la Société qui a été approuvé par le conseil d'administration. Réalisé sur une base triennale, avec une mise à jour annuelle, il permet d'arrimer la démarche avec les travaux de planification stratégique. Ainsi, ce cadre alimente la réflexion et les échanges sur le profil de risque désiré par la Société tout en définissant un ensemble d'énoncés et d'indicateurs (cibles, seuils et limites) à suivre trimestriellement.

Gouvernance

Sous le pilier *Gouvernance* du cadre de gestion intégrée des risques se trouvent tous les mécanismes qui précisent la responsabilité des parties prenantes quant aux risques. Ainsi, le développement et le suivi du cadre de gestion intégrée des risques se fondent sur la structure suivante :



Même si toutes ces instances jouent un rôle dans la gestion des risques, ce sont le conseil d'administration, le Comité de gestion des risques, le Comité de direction et le Comité interne de gestion des risques qui interviennent le plus directement dans l'établissement, l'exécution ou le suivi des stratégies de risque de la Société.

Encadrements

Le conseil d'administration a approuvé les politiques qui portent sur les risques spécifiques de la Société et qui édictent les orientations et les balises à respecter pour maintenir son exposition à des niveaux acceptables.

Rôles et responsabilités

Afin que la gestion des risques demeure saine, les rôles et responsabilités des parties prenantes doivent être clairs. Pour ce faire, la Société s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense qui précise ses attentes en matière de rôles et de responsabilités. Celui-ci s'articule comme suit :

Première ligne de défense Les lignes d'affaires et fonctions de soutien	Deuxième ligne de défense Les fonctions de surveillance	Troisième ligne de défense L'audit interne
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des risques • Responsables d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques inhérents à leurs opérations • Responsables de la conception et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques (contrôles) • Responsables du report hiérarchique des situations qui ne cadrent pas avec l'appétit et la tolérance au risque de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des encadrements et des mécanismes de surveillance (revue critique) • Responsables d'établir le cadre de la gestion intégrée des risques, d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les orientations afférentes • Responsables de fournir les outils d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles aux acteurs de la première ligne de défense • Responsables de la reddition de comptes en matière de risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

Comités

Le conseil d'administration est appuyé par le Comité de gestion des risques dans la réalisation de son mandat. Outre ce comité, la fonction gestion des risques chapeaute le Comité interne de gestion des risques, instance qui appuie le Comité de direction quant aux orientations et décisions en matière de risques. Les mandats de ces comités sont détaillés ci-dessous.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques a notamment pour fonction de s'assurer que sont en place des processus rigoureux et une culture générale de gestion des risques au sein de la Société. Ce comité doit comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée afin d'en rendre compte au conseil d'administration et de veiller à ce que les décisions de l'organisation se prennent de façon éclairée. Le comité reçoit des rapports de risque de façon trimestrielle, ou plus fréquemment au besoin, pour connaître l'état du portefeuille et l'évolution du profil de risque, qui comprend les résultats des indicateurs d'appétit et de tolérance. En plus de ces responsabilités, le Comité de gestion des risques recommande au conseil d'administration d'approuver des politiques d'encadrement de la gestion des risques et d'en assurer le respect.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques appuie le Comité de direction dans l'examen des dossiers qui relèvent de la fonction gestion des risques ou qui ont des implications importantes en matière de prise de risque dans l'organisation.

Le comité passe en revue les dossiers de la vice-présidence, Gestion des risques et de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires avant qu'ils ne soient présentés au Comité de direction et au Comité de gestion des risques. Les rapports de risque lui sont également présentés afin de lui donner un aperçu de l'état du portefeuille et de l'évolution du profil de risque.

Autres

D'autres comités sollicitent la contribution de la fonction gestion des risques sur des points devant recevoir l'aval du vice-président, Gestion des risques, ou pour lesquels un ajustement des orientations s'impose. C'est notamment le cas du Comité de crédit et du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, tous présidés par le vice-président, Gestion des risques, qui encadrent le processus d'investissement et de financement. Ces comités sont tenus d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Ils s'assurent que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur. Des arrimages similaires sont réalisés avec le Comité de gouvernance et d'éthique.

Système de mesure et d'analyse du risque

Le cadre de gestion intégrée des risques englobe des démarches permettant de connaître les risques inhérents aux opérations ainsi que l'efficacité des contrôles en place pour dresser le niveau d'exposition au risque. Ces démarches prennent différentes formes au sein de la Société. À un premier niveau, le Comité de direction procède à un exercice de priorisation des risques basé sur sa perception des risques qui auraient un impact significatif sur l'atteinte de ses objectifs et qui sont les plus susceptibles de se produire. La volonté de la Société est que cet exercice soit rehaussé de démarches similaires conduites auprès des lignes d'affaires et des fonctions de soutien afin de confirmer son niveau d'exposition au risque. L'objectif est que ces exercices soient réalisés de façon dynamique afin de rendre compte des réalités changeantes du contexte d'affaires ou des réalités opérationnelles.

Par ailleurs, le système de mesure et d'analyse du risque englobe également la modélisation des données de risque afin d'avoir une vision plus précise et prospective de l'état de la prise de risque à la Société.

Suivi et reddition de comptes

Il est nécessaire de suivre en continu les risques auxquels s'expose la Société afin d'en comprendre l'évolution et de saisir les nouveaux enjeux. Ainsi, un nouveau risque pourrait se matérialiser et requérir la mise à jour de l'univers des risques ou encore des événements survenus dans l'industrie pourraient donner lieu à l'ajustement du profil de risque. Il s'agit ultimement de s'assurer que les risques soient ramenés à un niveau acceptable par la mise en place de plans d'action, le tout en cohérence avec les orientations fournies par le cadre d'appétit et de tolérance au risque.

Le cadre de gestion intégrée des risques prévoit, en outre, des mécanismes de reddition de comptes. Ces derniers doivent se faire en temps opportun afin de soutenir la prise de décision de la fonction de gestion et des instances de la Société. Selon les événements, un suivi et une reddition de comptes sont réalisés ponctuellement (ex. décisions de financement), trimestriellement (profil de risque de la Société) ou annuellement. Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion intégrée des risques sont communiqués de façon régulière au Comité interne de gestion des risques, au Comité de gestion des risques, au Comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Outils technologiques

La Société accorde une grande importance au maintien et au renforcement de son infrastructure technologique. Elle met à la disposition de la fonction de gestion des risques les outils technologiques afin que ses équipes fournissent des informations justes et complètes lorsque nécessaire.

Culture de risque

À Investissement Québec, la gestion du risque passe par chaque employé et dirigeant. Ainsi, des efforts considérables sont investis pour faire connaître les concepts de risque, développer des approches perfectionnées et renforcer les réflexes en risque à tous les échelons de l'organisation.

Voici un aperçu des risques auxquels la Société fait face et les mécanismes en vigueur pour en assurer la gestion.

Risque systémique

Il s'agit de risques qui ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Le risque géopolitique et le risque lié à la conjoncture économique se classent au rang des risques systémiques.

Gestion des risques systémiques

Bien que la Société dispose de peu de leviers pour se prémunir contre l'apparition de ces risques, elle déploie néanmoins des moyens pour prévoir ce type de risques et en atténuer les effets.

Risque de réputation

Cela regroupe tous les risques pouvant ternir l'image ou la crédibilité de la Société.

Gestion du risque de réputation

Pour se prémunir contre ce type de risque ou en atténuer les impacts, la Société mise sur des orientations et des plans de communication. Ainsi, elle assure une veille médiatique qui lui permet d'anticiper ou de réagir rapidement à toute situation pouvant nuire à son image de marque. De plus, le risque de réputation est un facteur systématiquement pris en compte dans l'analyse et l'approbation des dossiers.

Par ailleurs, la Société dispose d'une directive sur les relations gouvernementales ainsi que d'une directive sur les relations avec les médias, et elle veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires.

Risque stratégique et d'affaires

Ce type de risque regroupe les risques liés à l'incapacité de la Société d'élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer sa pérennité. Ce type de risque comprend les manquements qui pourraient survenir dans l'offre de produits et de services tout comme dans l'élaboration, l'exécution et la communication de la vision stratégique de la Société. De plus, ce risque englobe aussi les manquements à l'égard du développement durable, notamment de toute considération environnementale et sociale.

Gestion du risque stratégique et d'affaires

Le plan stratégique de la Société comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs et ses cibles de performance. Ce plan, adopté par le conseil d'administration et approuvé par le gouvernement, est communiqué à tous les employés. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la Société élabore chaque année un plan d'action qui précise les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs annuels.

Le conseil d'administration et le Comité de direction veillent, pour leur part, à la bonne marche d'Investissement Québec. Un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs de performance annuels leur est présenté avec une analyse des résultats. Les principes de saine gestion sont étayés, entre autres, par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.

Soucieuse de l'impact environnemental de ses propres activités, la Société porte une attention particulière à ce risque dans le cadre de ses opérations et de l'organisation de ses activités. De plus, Investissement Québec se veut exemplaire dans l'identification et le suivi des facteurs de risque liés à l'environnement, conformément à sa démarche d'évaluation des risques de l'ensemble des opérations et des fonctions de soutien. Il est également à noter que la Société a une Politique d'investissement responsable et de finance durable qui lui permet d'intégrer ces principes dans ses activités. Ainsi, les enjeux environnementaux sont rigoureusement analysés et font partie intégrante des critères d'admissibilité du processus de revue diligente de préfinancement et des initiatives majeures.

Risque opérationnel

Ce type de risque englobe les risques de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'organisation ou des systèmes internes, à des manquements de la part de son personnel, ou encore à des événements externes. Ce type de risque comprend par exemple le risque technologique, le risque de non-conformité aux lois et règlements, le risque de qualité des données, le risque de capital humain ainsi que le risque de fraude interne ou externe.

Gestion du risque opérationnel

La Société dispose de divers mécanismes, dont un système de contrôle permettant de prévenir, de détecter et de réagir efficacement à ce type de risque. Ainsi, plusieurs contrôles sont en place et permettent d'assurer la sécurité des actifs informationnels de la Société, la conformité de ses opérations aux lois et règlements qui régissent ses activités, la fiabilité des informations qui sous-tendent la prise de décisions, la conduite normale de ses opérations, le respect de ses standards en matière d'éthique, etc. La Société dispose également d'encadrements pour orienter les comportements attendus de son personnel, comme l'obligation annuelle des employés et des dirigeants de respecter les dispositions prévues au code d'éthique de la Société. Par ailleurs, les orientations en matière de rémunération incitative permettent d'équilibrer la prise de risque, le rendement et la rémunération des employés.

Risque de rentabilité

Les risques de rentabilité comprennent tous les risques liés à l'incapacité de la Société d'atteindre ses objectifs financiers et d'assurer sa rentabilité conformément aux attentes qui découlent de son plan stratégique.

Gestion du risque de rentabilité

La Société est soucieuse de sa performance financière et identifie des indicateurs faisant l'objet d'une reddition ponctuelle afin d'anticiper l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de mettre en place les actions nécessaires si des écarts sont constatés.

Risque de crédit et de participation

Ce type de risque comprend les risques de pertes que la Société pourrait subir et les dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Ce risque englobe aussi celui d'une trop grande concentration d'un secteur d'activité ou d'un type d'intervention dans son portefeuille. Le risque de participation en capitaux propres dans des entreprises privées et publiques y est également inclus.

Gestion du risque de crédit et de participation

L'un des risques importants que la Société doit gérer est celui relatif aux prêts et garanties de prêt, débetures, participations en capitaux propres et autres instruments financiers.

La Société dispose de politiques, de directives et de procédures pour encadrer et gérer le risque de son portefeuille de prêts et de participations en capitaux propres. D'ailleurs, elle a mis en place un processus d'octroi rigoureux, comportant entre autres des étapes de revue diligente, d'autorisation et de déboursement des demandes de financement. Elle effectue, de plus, un suivi périodique des entreprises et de ses interventions financières.

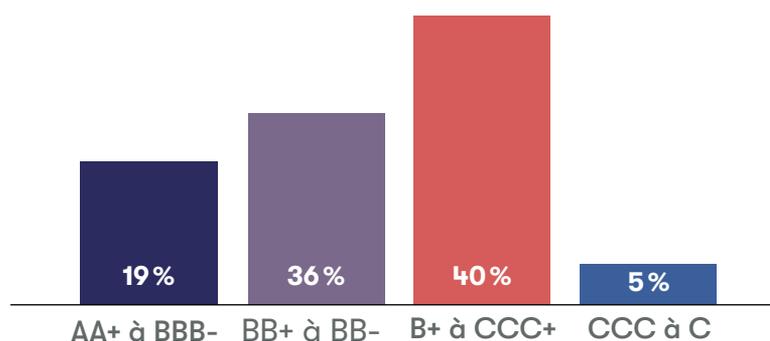
Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'une évaluation du risque afin de mesurer le risque auquel la Société est exposée. Pour ce faire, Investissement Québec a instauré des systèmes de notation et des modèles d'évaluation du risque. Ces approches tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les résultats des modèles peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément aux directives internes. L'évaluation du risque sert notamment à la gestion du risque du portefeuille, à l'établissement des paliers d'autorisation et à la tarification des interventions financières.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les notations d'entreprise utilisées à l'interne et celles qu'utilisent les agences de notation externes, selon la probabilité de défaut annuelle. Comme mentionné précédemment et en cohérence avec sa mission, Investissement Québec assume généralement un niveau de risque de crédit plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel.

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société				
Notation d'entreprise	Probabilité de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2020

(en pourcentage du portefeuille de prêts sains)



On estime que 55% du portefeuille de prêts sains est de qualité excellente ou bonne tandis que 45% est de qualité moyenne ou faible.

Pour atténuer le risque de ses interventions financières, la Société a parfois recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées. L'obtention de sûretés ne remplace pas une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements financiers, mais il s'agit d'un complément important. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

En plus de gérer le risque au niveau de chaque intervention financière, la Société gère les risques au niveau de son portefeuille. Par un suivi fréquent, en réalisant des analyses et en produisant des rapports, elle s'assure que le risque global de son portefeuille est conforme à son appétit pour le risque. À noter que les mécanismes de gestion des risques et de gouvernance s'appliquent tant à son portefeuille de prêts, à son portefeuille de participations en capitaux propres qu'aux autres instruments financiers.

Risque de marché

Les risques de marché comprennent les risques de pertes pouvant résulter de fluctuations défavorables des prix des instruments financiers. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des matières premières.

Gestion du risque de marché

Comme mentionné précédemment, la Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs du marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires, à coût raisonnable, pour respecter ses engagements.

Gestion du risque de liquidité

Investissement Québec dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose d'un régime d'emprunt auprès du gouvernement et de facilités de crédit auprès des institutions financières pour faire face à toute éventualité. La Société revoit périodiquement son régime d'emprunt auprès de son actionnaire pour établir le montant maximal qu'elle peut emprunter pour une période donnée. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Gérer les ressources humaines

Effectif

Au 31 mars 2020, Investissement Québec compte 571 employés permanents²¹. La Société a embauché 121 employés permanents²² et 5 employés temporaires au cours de l'exercice. Le taux de roulement²³ de son personnel s'établit à 15,2% dont 8 % de départs volontaires, pour un total de 84 départs²⁴, dont 19 départs à la retraite.

Les postes sont en général pourvus dans un délai raisonnable. Toutefois, la rareté de talents sur le marché se fait ressentir pour certains postes exigeant des expertises très pointues et pour lesquels l'attraction est plus difficile.

Le taux d'absentéisme²⁵ se situe à 5,9%. Ainsi, 42 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²⁶, pour une moyenne de 61 jours par absence. Par ailleurs, 17 employés ont bénéficié d'un congé parental, dont 5 femmes et 12 hommes²⁷. Un seul accident relié au travail a été signalé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) durant l'exercice.

Facteur déterminant de la performance organisationnelle, l'acquisition et le développement des talents constituent, dans un contexte de rareté, un levier stratégique qui appelle à des actions concrètes. Afin d'améliorer l'expérience employé, de favoriser la rétention et d'attirer de nouveaux talents, la Société a mis en place, à l'automne 2019, un programme de travail flexible offrant différentes options, telles que le télétravail, la semaine de travail comprimée et les horaires flexibles, permettant aux employés de concilier plus facilement les obligations professionnelles et personnelles.

Afin d'évaluer et de maintenir la compétitivité de la Société sur le marché, un exercice de balisage sur la rémunération globale de tous les emplois a été effectué. La Société a également réalisé un exercice de planification de la relève. La surveillance du marché et la planification des besoins actuels et futurs lui permettent d'assurer les ressources nécessaires à la réalisation des stratégies qu'elle se donne.

Évolution de l'effectif par catégorie d'emplois ⁽¹⁾					
Catégorie d'emplois	Au 31 mars 2020			Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	39	56	95	96	88
Professionnelles et professionnels	130	174	304	282	260
Juristes	10	3	13	11	11
Techniciennes et techniciens	73	26	99	81	88
Personnel administratif	57	3	60	64	68
Total	309	262	571	534	515

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

En ce qui concerne ses activités et bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera d'elle.

21 Y compris 4 femmes à temps partiel.

22 56 femmes et 65 hommes.

23 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent. Le taux de roulement volontaire s'établit à 8,0% pour la même période.

24 46 femmes et 38 hommes.

25 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour obligations parentales et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

26 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

27 Tous les employés dont le congé a pris fin au cours de l'exercice financier sont revenus au travail et ont repris leurs fonctions à leur retour.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays.

Évolution de l'effectif par région administrative ⁽¹⁾

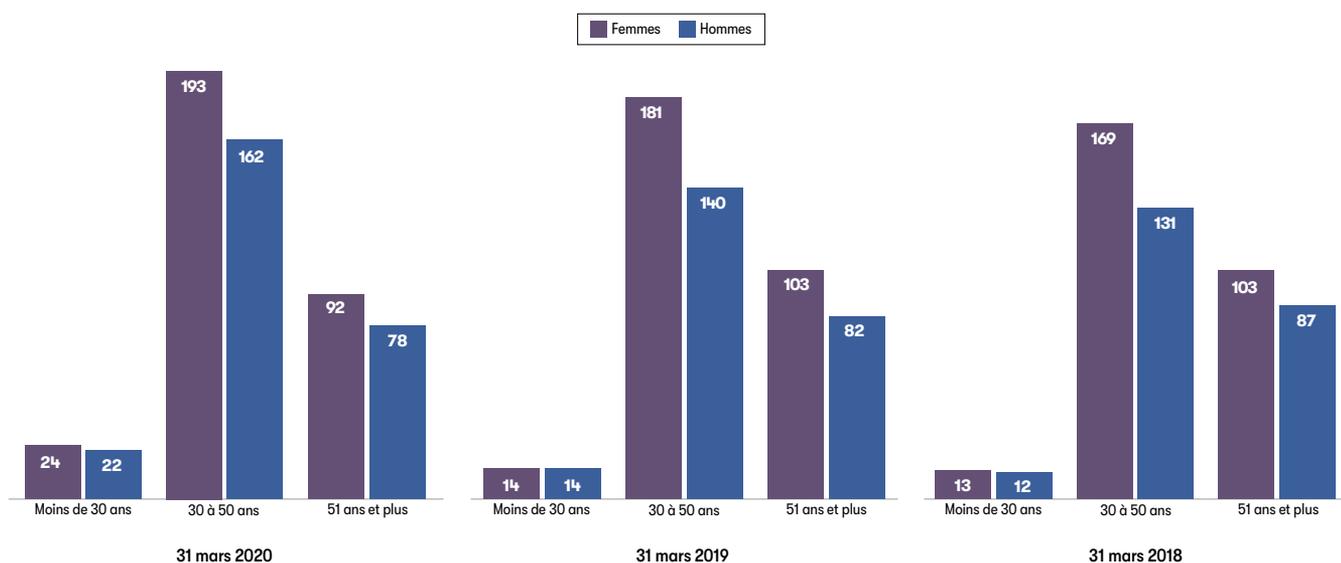
	Au 31 mars 2020	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Région administrative			
01 – Bas-Saint-Laurent	10	10	10
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	7	7
03 – Capitale-Nationale	145	134	120
04 – Mauricie	5	4	3
05 – Estrie	6	5	5
06 – Montréal ⁽²⁾	321	302	299
07 – Outaouais	3	3	4
08 – Abitibi-Témiscamingue	2	2	1
09 – Côte-Nord	2	2	2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	0	0
12 – Chaudière-Appalaches	7	6	6
13 – Laval	16	16	17
16 – Montérégie	23	22	24
17 – Centre-du-Québec	14	12	11
Hors Québec ⁽³⁾	7	9	6
Total	571	534	515

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut les personnes recrutées à l'étranger.

Évolution de l'effectif par tranche d'âge ⁽¹⁾

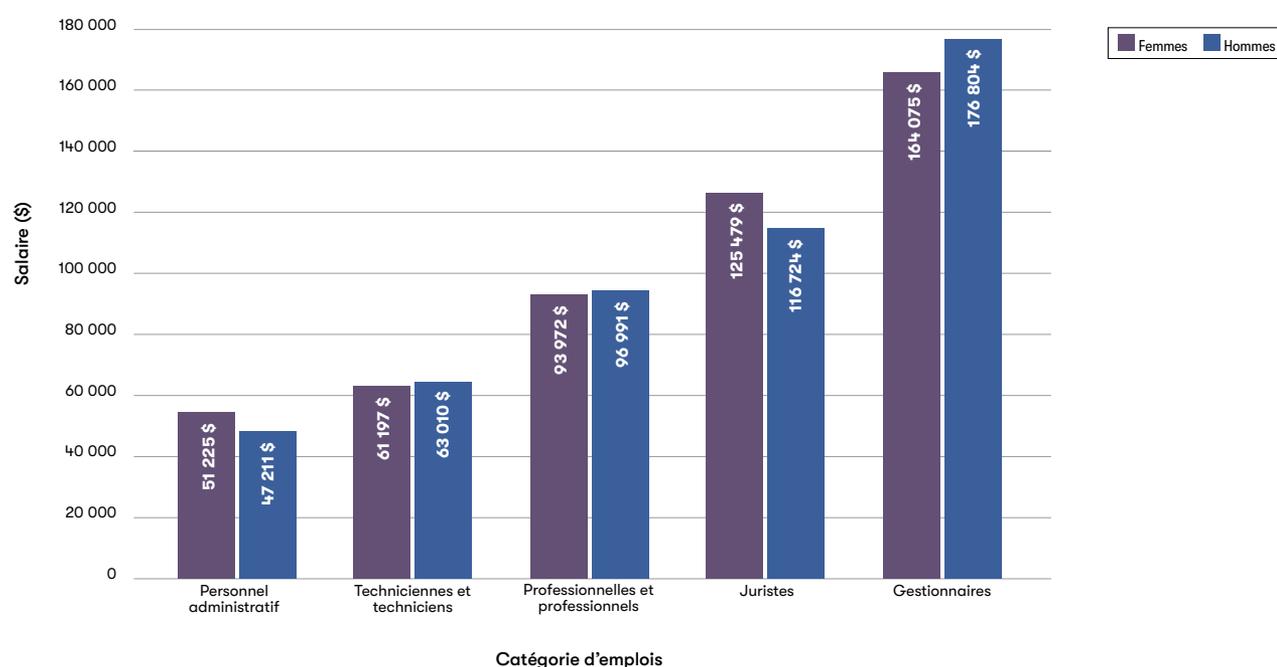


(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la Société prend les mesures nécessaires pour assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2020, 13,1% des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 0,7% sont des personnes handicapées.

Conditions et environnement de travail

Salaire moyen par catégorie d'emplois, au 31 mars 2020 ⁽¹⁾



(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Au 31 mars 2020, le ratio du salaire annuel du président-directeur général par rapport au salaire médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 5,1. L'augmentation salariale annuelle des employés syndiqués est fixée en fonction d'ententes prévues aux différentes conventions collectives. Pour les employés non syndiqués, cette augmentation est revue selon les paramètres du marché et approuvée par le conseil d'administration d'Investissement Québec. En 2019-2020, la rémunération moyenne versée correspond à 111 426 dollars²⁸, y compris la rémunération de base, la rémunération variable et les autres avantages. L'écart-type correspond à 64 310 dollars.

Conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a mis en place en 2002 un programme qui visait à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à cette loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. La dernière évaluation a eu lieu en 2015.

Relations de travail

La majorité des employés, soit 80 %, sont représentés par l'un de ces deux syndicats : le SEPB et le SFPQ. Chaque syndicat possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail de ses membres²⁹. Les conventions sont venues à échéance le 31 mars 2020 et les travaux entourant le renouvellement de ses conventions collectives débiteront au cours de la prochaine année. Depuis le 31 janvier 2020, le personnel juriste n'est plus représenté par LANEQ, mais par le SEPB.

De plus, trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Les porte-parole patronaux et syndicaux s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2019-2020, huit griefs ont été déposés.

Aide aux employés

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés et à la famille est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille afin de les aider à résoudre leurs préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie personnelle.

²⁸ La moyenne calculée considère tous les employés en poste tout au long de l'année.

²⁹ Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectif. L'exercice du droit d'association et la liberté de négociation de conventions collectives ont été respectés au cours de l'exercice financier 2019-2020.

Reconnaissance au travail

En plus d'être un levier de performance pour Investissement Québec, la reconnaissance des employés favorise une meilleure collaboration entre les équipes et les services, tout en augmentant le sentiment d'appartenance et la qualité de l'expérience client. Depuis le lancement du programme Or Pair en avril 2018, près d'une vingtaine de récompenses ont été distribuées à autant d'individus et d'équipes pour l'excellence de leur travail et leur adhésion aux valeurs de l'organisation.

Encouragement à la santé au travail et au développement durable

Investissement Québec poursuit son programme d'encouragement à la santé au travail et au développement durable. L'objectif du programme est de reconnaître le lien entre la santé physique, la santé psychologique, un environnement sain, le bien-être et la performance au travail, tout cela dans une perspective de développement durable. La Société désire offrir à ses employés des conditions favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie. Elle est également partenaire du Grand défi Pierre Lavoie et participe au Défi Entreprises.

Développement des compétences

Afin d'améliorer l'offre de formation, cultiver la collaboration, partager les expertises et optimiser la participation des employés aux ateliers proposés, Investissement Québec a déployé un système de gestion des apprentissages disponible sur ordinateurs, téléphones cellulaires et tablettes.

Sur la base des besoins stratégiques et opérationnels de la Société et des priorités en développement des compétences, des formations s'adressant aux employés et aux gestionnaires sont développées en continu et déposées sur la plateforme d'apprentissage en ligne.

L'organisation continue d'appuyer les employés qui doivent obtenir ou renouveler une certification de leur ordre professionnel, en plus d'encourager tous ceux qui s'inscrivent à des programmes collégiaux ou universitaires pour approfondir leurs connaissances et maintenir leurs compétences.

En 2019-2020, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel a représenté 1,1% de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 12 heures de formation.

Formation par catégorie d'emplois, 2019-2020 ⁽¹⁾

Catégorie d'emplois	Nombre d'heures moyen par employé		
	Femmes	Hommes	Total
Gestionnaires	28,9	26,4	27,4
Professionnelles, professionnels et juristes	10,5	9,6	10,0
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	7,3	4,5	6,8
Moyenne totale	11,5	12,6	12,0

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Méthode d'évaluation du rendement

Chaque année, afin de réaliser son plan stratégique, la Société communique ses objectifs à l'ensemble des employés. Ces objectifs étant en constante évolution, la Société mise sur un dialogue ouvert et transparent avec ses équipes pour assurer une compréhension commune et une adhésion forte aux visées de l'organisation au sein de chaque unité d'affaires.

Dans le but de répondre aux attentes des employés, désormais beaucoup plus exigeants en matière de rétroaction, de soutien et de développement, la gestion du rendement est réalisée en continu. En début d'année, les objectifs stratégiques sont présentés aux employés. Ils font ensuite l'objet d'une révision, lors de l'évaluation de rendement semi-annuelle. À la fin de l'année, une autre rencontre permet de qualifier la contribution de chaque employé et d'y lier une rémunération incitative.

Puisqu'elle est source d'attraction, de fidélisation et de mobilisation des talents, la gestion du rendement et de la performance est une pratique qui ne cesse d'évoluer au sein de la Société.

Réaliser les plans d'action

La contribution de la Société à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) a fait l'objet de deux plans d'action de développement durable (PADD), l'un couvrant la période 2015-2018 et l'autre la période 2018-2020. La contribution de la Société à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2020 a été introduite dans un plan d'action propre à l'occupation et à la vitalité des territoires présenté à la prochaine section.

Plan d'action de développement durable 2018-2020

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable. Pour chaque action, la Société présente les liens avec les objectifs gouvernementaux, les résultats recherchés et les domaines d'intervention de la SGDD 2015-2020, incluant les activités incontournables, la contribution associée à l'Agenda 21 de la culture du Québec, ainsi que les résultats liés à la cible établie. Une légende est présentée à la suite du tableau détaillant les informations liées à la SGDD 2015-2020.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Investissement Québec a réalisé plusieurs des actions inscrites au PADD 2018-2020 approuvé par son conseil d'administration en mars 2018. Les actions dont la cible a été atteinte au 31 mars 2019 ne figurent pas dans le tableau ci-dessous³⁰.

Contributions SGDD



Objectif gouvernemental



Activité incontournable



Résultat recherché



Domaine d'intervention

Suivi annuel du plan d'action de développement durable 2018-2020

Objectif organisationnel 1⁽¹⁾ – Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société

Actions		Résultats au 31 mars 2020
1 Réduire le nombre d'impressions couleur		X non atteinte Toutes les imprimantes ont été configurées afin d'imprimer en noir et blanc et en recto/verso. De plus, les employés ont été sensibilisés à l'utilisation de l'impression couleur. Compte tenu des nouvelles priorités, la mise en place d'un rapport global statistique sera évaluée au cours du prochain exercice et l'action se poursuivra en 2020-2021.
Indicateur Proportion d'impressions couleur	Cible -20 % d'ici le 31 mars 2020	



1.1



1



1



1

(1) Une légende des objectifs gouvernementaux, des activités incontournables, des résultats recherchés ainsi que des domaines d'intervention est présentée à la suite de ce tableau.

30 Il est possible de consulter la liste complète des actions du Plan d'action de développement durable 2018-2020 sur le site web de la Société : <https://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos-de-nous/developpement-durable.html>

Objectif organisationnel 1⁽¹⁾ – Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société

2 Réduire la documentation papier nécessaire à la gestion interne

Indicateur Nombre de mesures permettant de réduire l'impression papier	Cible 5 mesures d'ici le 31 mars 2020
--	---

✓ **atteinte**
Au moins cinq mesures ont été adoptées depuis le 1^{er} avril 2018 afin de diminuer l'impression. En effet, plusieurs processus ont été revus afin de mettre en place des outils électroniques qui ne nécessitent plus l'impression papier des dossiers.



1.1



1



1



1

3 Augmenter le recours aux pratiques écoresponsables en gestion documentaire

Indicateur Proportion des employés formés sur les processus et les outils	Cible 100 % d'ici le 31 mars 2019
---	---

✓ **atteinte**
Une formation a été offerte à tous les employés au cours de l'exercice. De plus, la Société a instauré l'outil DocuSign pour signer électroniquement des documents.



1.1



1



1



1

4 Réaliser les étapes nécessaires afin d'obtenir la certification ICI, ON RECYCLE +

Indicateur Certification du niveau performance ICI, ON RECYCLE +	Cible Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2020
--	---

X **non atteinte**
Dans la foulée du projet de transformation du nouvel Investissement Québec, le projet de certification a été reporté. Cette action se poursuivra au cours de l'exercice 2020-2021.



1.1



1



1



1

5 Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable

Indicateur Projets de rénovation intégrant des considérations écoresponsables	Cible Critères écoresponsables intégrés aux projets de rénovation
---	---

✓ **atteinte**
La Société intègre des considérations écoresponsables lors de projets d'aménagement. Par exemple, elle a fait l'achat de mobilier de bureau réusiné au lieu de mobilier neuf. De plus, des considérations écoresponsables sont prises en compte pour les projets de rénovation prévus au cours du prochain exercice.



1.1



1



5



3

Objectif organisationnel 1⁽¹⁾ – Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société

6 Organiser des événements écoresponsables (formations, événements, réunions) selon la directive interne

Indicateur Proportion des événements organisés selon la directive interne	Cible 100 % d'ici le 31 mars 2020
---	---

✓ **atteinte**
Tous les événements, les formations et les réunions sont organisés selon la directive interne. Par exemple, le lancement du nouvel Investissement Québec a eu lieu dans un établissement qui est un acteur du développement durable.



1.1



1



7



5

7 Cibler les hébergements écoresponsables dans les ententes de tarifs préférentiels

Indicateur Nombre d'ententes réalisées avec des hébergements écoresponsables	Cible Une entente par année
--	---------------------------------------

✓ **atteinte**
Une entente avec un hébergement écoresponsable a été renouvelée pour l'exercice 2019-2020. De plus, des consignes ont été données aux employés de privilégier les hôtels dotés d'un programme de reconnaissance en développement durable.



1.1



1



9



6

8 Augmenter la proportion de déplacements d'affaires écoresponsables

Indicateur Augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables	Cible 15 % d'augmentation par rapport au 1 ^{er} avril 2018
---	---

✗ **non atteinte**
La Société encourage ses employés à effectuer des déplacements d'affaires écoresponsables. Bien que l'augmentation soit constante pour ce type de déplacement, elle a été inférieure à la cible, au cours de l'exercice, avec une hausse de 9,5%.



1.1



1



3



2

9 Soutenir les entreprises d'économie sociale dans les achats de biens et services

Indicateur Achats de biens et services auprès d'entreprises d'économie sociale	Cible 2 contrats par exercice financier
--	---

✗ **non atteinte**
La Société est signataire de l'entente *L'économie sociale, j'achète!* depuis trois ans. Toutefois, aucun contrat n'a été conclu au cours de l'exercice 2019-2020 dans le cadre de cette initiative. La Société a cependant octroyé des dons à quatre organismes en économie sociale selon sa Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs.



1.1 4.2



1



8 39



6

Objectif organisationnel 2 – Ancrer le développement durable (DD) au centre des activités de la Société

Actions		Résultats au 31 mars 2020
10 Prendre en compte les 16 principes DD dans la planification stratégique d'Investissement Québec		✓ atteinte Plusieurs travaux entourant la planification stratégique 2020-2023 ont été réalisés en intégrant des principes de développement durable.
Indicateur Planification stratégique intégrant les 16 principes DD	Cible Planification stratégique 2020-2023 intégrant les 16 principes DD	



1.2



2



10

11 Développer une stratégie d'investissement responsable et de finance durable pour les différents secteurs d'affaires		X non atteinte Compte tenu de la transformation d'Investissement Québec et de l'élaboration de la Politique-cadre d'électrification et de lutte aux changements climatiques, les travaux liés à l'investissement responsable et la finance durable ont été suspendus. Cette action se poursuivra au cours l'exercice 2020-2021.
Indicateur Stratégie d'investissement responsable et de finance durable	Cible Approbation de la stratégie par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019	



1.2

2.2

2.3



2



10

22

27

12 Définir un positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociale		X non atteinte Les travaux sur le positionnement organisationnel débuteront au cours de l'exercice 2020-2021 et tiendront compte des nouvelles orientations stratégiques de la Société. De ce fait, cette action sera reconduite.
Indicateur Positionnement établi	Cible Approbation du positionnement par le Comité de direction d'ici le 31 mars 2019	



1.2



2



10

Objectif organisationnel 2 – Ancrer le développement durable (DD) au centre des activités de la Société

13 Intégrer le développement durable dans la structure de gouvernance de la Société		X non atteinte Compte tenu de la transformation d'Investissement Québec, les travaux se réaliseront au cours de l'exercice 2020-2021. De ce fait, cette action sera reconduite.
Indicateur Intégration du développement durable dans la structure de gouvernance	Cible Présentation de la structure de gouvernance dans le rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019	



1.4



16

14 Former les employés concernés aux 16 principes DD		X non atteinte Des informations sur les principes DD ont été offertes aux employés concernés. Cette action se poursuivra au cours de l'exercice 2020-2021.
Indicateur Proportion des employés formés	Cible 100 % d'ici le 31 mars 2019	



1.4



15

Objectif organisationnel 3 – Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable

Actions		Résultats au 31 mars 2020
15 Offrir un soutien financier à des projets d'entreprise mettant en valeur la créativité ou la culture québécoise		✓ atteinte Au 31 mars 2020, 8 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 2,1 millions de dollars menant à des projets d'une valeur de 15,7 millions de dollars. Ces entreprises œuvrent dans le secteur des jeux vidéo, de la culture ou de lieux touristiques innovants et créatifs.
Indicateur Nombre d'interventions financières liées à la culture ou à la créativité	Cible 5 interventions financières par année	



1.5



3

Agenda 21

Objectif organisationnel 4 – Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises

Actions		Résultats au 31 mars 2020
16 Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable		X non atteinte Compte tenu de la transformation d'Investissement Québec et de l'élaboration de la Politique-cadre d'électrification et de lutte aux changements climatiques, les travaux liés à l'investissement responsable et de finance durable ont été suspendus. Cette action se poursuivra au cours de l'exercice 2020-2021 dans le respect des nouvelles orientations stratégiques.
Indicateur Proportion des interventions financières autorisées à l'aide de la politique	Cible 100 % d'ici le 31 mars 2020	



2.1 2.2 2.3 4



22 27

Objectif organisationnel 5 – Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec

Actions		Résultats au 31 mars 2020
17 Financer des projets d'entreprise d'économie sociale (COOP et OBNL)		✓ atteinte Au 31 mars 2020, 58 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 44,1 millions de dollars.
Indicateur Nombre d'interventions financières auprès des entreprises d'économie sociale	Cible 50 interventions financières par année	



4.2



39

Objectif organisationnel 6 – Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES) en soutenant le secteur de l'électrification des transports

Actions		Résultats au 31 mars 2020
18 Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports		✓ atteinte Au cours de l'exercice 2019-2020, 16 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 17,9 millions de dollars. Ces projets représentent une valeur de 38,8 millions de dollars dans le domaine de l'électrification des transports.
Indicateur Nombre d'interventions financières dans le domaine de l'électrification des transports	Cible 2 interventions financières par année	



7.2



57 58 59

Objectif organisationnel 7 – Contribuer à la réduction des GES en soutenant des projets d'utilisation d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique

Actions		Résultats au 31 mars 2020
19 Soutenir financièrement des projets visant une réduction des GES par une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable		✓ atteinte Au 31 mars 2020, 40 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 56,0 millions de dollars.
Indicateur Nombre d'interventions financières visant une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable	Cible 10 interventions financières par année	



8.1

8.3



61

66

Objectif organisationnel 8 – Mettre les employés au cœur de la réussite d'Investissement Québec

Actions		Résultats au 31 mars 2020
20 Bonifier les conditions de travail des employés		✓ atteinte Le programme d'options de travail flexible est en œuvre depuis le deuxième trimestre de 2019-2020 et tous les employés ont l'équipement informatique nécessaire pour travailler à domicile. De plus, le programme de reconnaissance a été mis en œuvre le 1 ^{er} avril 2018.
Indicateur Règles modifiées	Cible Adoption des modifications d'ici le 31 mars 2020	
21 Accroître le développement des compétences des employés		✗ non atteinte Au cours de l'exercice 2019-2020, 1,1% de la masse salariale a été consacré à la formation.
Indicateur Pourcentage de la masse salariale en formation	Cible 1,5% par année	

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 s’inscrit dans le cadre de la Loi sur le développement durable adoptée en 2006. La SGDD 2015-2020 vise l’atteinte de 27 objectifs et comporte 5 activités incontournables, pour lesquelles 67 résultats sont recherchés. Investissement Québec a élaboré son plan d’action de développement durable 2018-2020 autour de 11 objectifs gouvernementaux et de 4 activités incontournables.

LÉGENDE



Objectifs gouvernementaux

1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l’administration publique.
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l’administration publique.
1.5	Renforcer l’accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.
2.1	Appuyer le développement de pratique et de modèles d’affaires verts et responsables.
2.2	Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
2.3	Favoriser l’investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d’économie sociale qui contribuent à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
7.2	Appuyer l’électrification des transports et améliorer l’efficacité énergétique de ce secteur pour développer l’économie et réduire les émissions de GES.
8.1	Améliorer l’efficacité énergétique.
8.3	Favoriser l’utilisation d’énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.



Activités incontournables

1	Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l’atteinte d’au moins 5 des 9 résultats visés de gestion écoresponsable de la SGDD 2015-2020, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l’utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés.
2	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l’atteinte de l’objectif 1.2.
3	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l’atteinte de l’un ou l’autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 en lien avec l’Agenda 21 de la culture du Québec.
4	Les ministères et organismes qui s’investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion des entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable. Cette action doit être liée au plan d’accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé. Le résultat visé est le suivant : 30 % des entreprises privées québécoises, incluant celles qui sont présentes à l’étranger, ont amorcé une démarche de développement durable en 2020.



Résultats recherchés

1	La réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d’actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.
3	La réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d’actions pour favoriser la réduction des déplacements et l’utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
5	La réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.
6	La mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d’actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.
7	La réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d’activités de communication et organisation d’événements écoresponsables.
8	L’intégration, pour 50 % des ministères et organismes, de considérations écoresponsables dans leur politique interne.
9	L’augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les ministères et organismes.
10	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes.
16	La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
22	L’adoption de mesures pour soutenir la recherche et l’innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.
27	La mise en œuvre de mesures favorisant le développement de l’investissement responsable au Québec.

39	Le renforcement de l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
57	L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels.
58	L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES.
59	Un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique.
61	L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
66	La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.
	Domaines d'intervention (applicable à l'objectif 1.1)
1	Activités courantes de gestion administrative
2	Transport et déplacements des employés
3	Bâtiments et infrastructures
4	Technologies de l'information et des communications
5	Communications gouvernementales et organisation d'événements
6	Marchés publics

Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020

Le Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires (PAOVT) 2018-2020 d'Investissement Québec s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022. La Société a élaboré son PAOVT 2018-2020 en ciblant les priorités régionales qui sont propres à sa mission et à ses activités. Le PAOVT détaillé se trouve sur le site web de la Société. Deux actions ne figurent pas au tableau ci-dessous : une action dont la cible a été atteinte au 31 mars 2019 et l'autre dont la cible a été abandonnée.

Investissement Québec est consciente des enjeux de chacune des régions du Québec et afin d'assurer une proximité avec les entreprises, elle est présente partout au Québec avec ses 17 bureaux régionaux. À cet égard, elle répond aux priorités régionales puisque ses actions touchent l'ensemble du Québec. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société présente les résultats obtenus en lien avec ses actions et les indicateurs adoptés par le gouvernement pour l'ensemble des régions.

Suivi annuel du plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020

Actions		État de réalisation au 31 mars 2020
1	Offrir aux entreprises de toutes les régions du Québec du financement qui répond à leurs besoins	✓ atteinte Au cours de l'exercice, la Société a autorisé des interventions financières d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.
Indicateur	Cible	
Valeur totale des interventions financières autorisées	1 290 M\$ au 31 mars 2020	
2	Appuyer les projets en région	✓ atteinte La proportion annuelle des interventions financières du réseau régional autorisées par un palier inférieur au Comité de financement ou au Comité de crédit s'établit à 99 %, dépassant ainsi la cible fixée.
Indicateur	Cible	
Proportion annuelle des interventions financières autorisées par le réseau régional	≥ 85 % au 31 mars 2020	

3 Intensifier notre démarche partout au Québec		✓ atteinte Au cours de l'exercice, la Société a rencontré 2 251 entreprises non-clientes pour leur présenter son offre de services.
Indicateur Nombre annuel de rencontres d'entreprises non-clientes	Cible 2 145 au 31 mars 2020	

4 Financer des projets d'entreprise d'économie sociale (COOP et OBNL) dans toutes les régions du Québec		✓ atteinte Au 31 mars 2020, 58 interventions financières ont été autorisées pour un montant de 44,1 millions de dollars.
Indicateur Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale	Cible 50 interventions financières par année	

Ces résultats démontrent que les activités de la Société contribuent aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2018-2022. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2019-2020 engendrera un effet positif sur le taux de croissance du PIB de toutes les régions du Québec ainsi que sur le taux de croissance annuel des investissements privés.

Réduire l'empreinte environnementale des activités de la Société

Changements climatiques

Les changements climatiques représentent l'un des enjeux environnementaux les plus importants de notre époque. Investissement Québec est consciente qu'elle doit intégrer cette préoccupation à ses activités de financement.

C'est pour cette raison que la Société est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques. Cette déclaration est une initiative du chantier investissement responsable de Finance Montréal. Il s'agit d'un appel aux sociétés inscrites en bourse afin qu'elles divulguent plus d'informations sur les risques auxquels elles sont exposées en matière de changements climatiques et les mesures qu'elles prennent pour les gérer.

Investissement Québec dispose aussi d'une Politique d'investissement responsable et finance durable ainsi que d'une Politique d'exercice du droit de vote.

La Société accompagne des entreprises québécoises pour faire face aux défis liés à l'environnement, dont les changements climatiques. En effet, au cours de l'exercice, elle a autorisé 86 interventions financières qui soutiennent des projets liés à une économie verte.

Par ses interventions financières auprès des entreprises, la Société peut contribuer à l'essor d'une économie verte

Interventions financières liées à une économie verte, 2019-2020 ⁽¹⁾

Secteurs	Nombre d'interventions	Valeur des interventions (M\$)	Valeur des projets (M\$)
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	30	17,1	51,8
Technologies propres ⁽²⁾	33	44,4	128,7
Électrification des transports	16	18,0	38,8
Autres ⁽³⁾	7	11,6	24,0
Total	86	91,1	243,3

(1) Selon la planification fournie par les entreprises.

(2) La catégorie « Technologies propres » représente les interventions financières dont le projet est lié au développement ou à l'implantation d'une technologie propre.

(3) La catégorie « Autres » comprend les projets liés à des pratiques écoresponsables au sein de l'entreprise.

Gestion écoresponsable

Bien que la nature de ses opérations ait peu d'incidences sur l'environnement, la Société considère qu'il est important d'adopter des pratiques de gestion écoresponsable. À cet effet, Investissement Québec s'inspire des meilleures approches en vigueur et met en place des pratiques de gestion écoresponsables qui favorisent la réduction de son empreinte environnementale. D'une part, grâce à ses directives internes, développées en tenant compte des enjeux environnementaux, elle gère de manière écoresponsable ses achats, l'organisation d'événements, ses déplacements, l'impression de documents et ses matières résiduelles. D'autre part, la Société dispose d'un plan d'action de développement durable dont l'un des objectifs organisationnels est de favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société. Une dizaine d'actions ont été mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Le suivi de ce plan est présenté à la section précédente de ce rapport.

Pour répondre à ses objectifs en matière de développement durable, la Société sensibilise ses employés aux questions écologiques et les invite à adopter des comportements responsables, tant au travail que dans leur vie personnelle. Elle rend compte de son empreinte environnementale en présentant sa consommation en ressources matérielles et en technologies de l'information, ses matières résiduelles, sa consommation d'électricité et les émissions produites dans le cadre des déplacements de ses employés.

Matières consommées, matières recyclées et déchets

La Société consomme peu de matières. Ses principaux achats concernent du matériel de bureau, des équipements informatiques et du mobilier. Elle s'assure que son matériel informatique possède une certification EPEAT or. Elle dispose en outre d'une « papeterie verte », qui favorise le réemploi des fournitures de bureau. Au cours de l'exercice, la Société a pris la décision de faire l'achat de mobiliers réusinés dans le cadre de nouveaux aménagements afin de diminuer son impact environnemental.

En collaboration avec les sociétés immobilières, propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles et les ampoules. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société fait don du mobilier dont elle se départit à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle se défait, par ailleurs, de façon écoresponsable du mobilier désuet non sécuritaire en l'envoyant dans un écocentre.

Elle expédie tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui remet à neuf les ordinateurs et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

Les salles de réunion de l'ensemble de la Société sont équipées de refroidisseurs d'eau afin d'éliminer l'achat de bouteilles individuelles. La vaisselle non réutilisable a également été retirée des bureaux.

Dans le cadre de la refonte du réseau régional et dans une volonté de réduire la documentation papier nécessaire à la gestion interne de la Société, plusieurs processus ont été revus. Des outils électroniques, dont la numérisation et la signature électronique, ont été mis en place pour éliminer l'impression papier des dossiers.

Matières consommées, matières recyclées et déchets			
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Matières consommées			
Eau embouteillée	0 l	400 l	668 l
Papier	13,7 t	16,0 t	17,0 t
Enveloppes	50 000	52 000	50 000
Boîtes de carton	938	951	1 860
Téléphones IP, analogiques, cellulaires ou intelligents	68	190	236
Ordinateurs ou portables	4	22	93
Moniteurs	9	124	648
Claviers et souris	133	147	401
Tablettes numériques	656	38	54
Cartouches d'encre ⁽¹⁾	87	78	45
Matières recyclées			
Ordinateurs ou portables	–	9	19
Moniteurs	–	108	143
Imprimantes	–	2	10
Métal	11,2 kg	14,1 kg	8,8 kg
Mobilier de bois	21,8 kg	15,5 kg	1 280 kg
Déchets⁽²⁾			
Déchets	12,8 t	13,1 t	13,1 t
Matières résiduelles récupérées ou transformées	116,9 t	113,7 t	114,9 t

(1) Du total de cartouches achetées, 84 ont été recyclées. Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

(2) Les déchets sont comptabilisés pour les deux bureaux du centre-ville de Montréal et le bureau de Québec.

Énergie et émissions

Investissement Québec utilise surtout l'électricité comme source d'énergie. Le chauffage, la climatisation et l'éclairage des bureaux constituent ses principaux besoins.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec. La Société comptabilise également l'incidence environnementale du déplacement quotidien de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail³¹.

Investissement Québec encourage ses employés à réduire les émissions de GES par le covoiturage, le transport en commun ou le transport actif, tant pour les déplacements d'affaires que pour les déplacements quotidiens entre leur domicile et leur lieu de travail. Afin de favoriser les déplacements à vélo, la Société a augmenté le nombre de places de stationnement qui leurs sont destinés aux bureaux de Montréal. La Société sensibilise aussi ses employés à l'utilisation du vélo grâce à un programme de location de vélos BIXI. Les employés des bureaux de Montréal ont ainsi, en 2019, parcouru plus de 1 700 km à vélo.

De plus, pour diminuer le nombre de déplacements lors de réunions, elle invite son personnel à utiliser les salles de ses centres d'affaires où des postes de vidéoconférence sont mis à sa disposition. Au cours de l'exercice, plus de 900 vidéoconférences ont été tenues. Enfin, au cours de l'exercice, la Société a instauré un programme FLEX permettant aux employés de travailler de la maison une journée par semaine.

Émissions de GES ⁽¹⁾			
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Portée 1 : Émissions directes	s. o.	s. o.	s. o.
Portée 2 : Émissions indirectes			
Électricité			
Consommation d'électricité ⁽²⁾	2 752 300 kWh	2 752 241 kWh	2 809 287 kWh
Émissions de GES liées à la consommation d'électricité	6,9 t éq. CO₂	6,9 t éq. CO ₂	7,0 t éq. CO ₂
Portée 3 : Autres émissions indirectes			
Déplacements d'affaires			
Émissions de GES liées aux déplacements d'affaires	237,1 t éq. CO₂	255,6 t éq. CO ₂	270,4 t éq. CO ₂
Déplacements quotidiens			
Émissions de GES liées au transport des employés	489,3 t éq. CO₂	548,9 t éq. CO ₂	546,2 t éq. CO ₂
Émissions totales de GES ⁽³⁾	733,3 t éq. CO₂	811,4 t éq. CO₂	823,7 t éq. CO₂

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence de ses déplacements et de sa consommation d'électricité proviennent de l'outil de calcul fourni par Transition énergétique Québec.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale d'électricité, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec, de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Iberville 1, situé à Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

(3) Comprennent les émissions de GES liées à la consommation d'électricité ainsi qu'aux déplacements d'affaires et quotidiens des employés.

31 Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mai 2020, sondage qui a obtenu un taux de réponse de 33%. L'incidence des déplacements quotidiens des employés est calculée en utilisant une moyenne de 227 jours travaillés par employé par année.

Performance financière

Rapport de gestion

1. Mission et structure

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

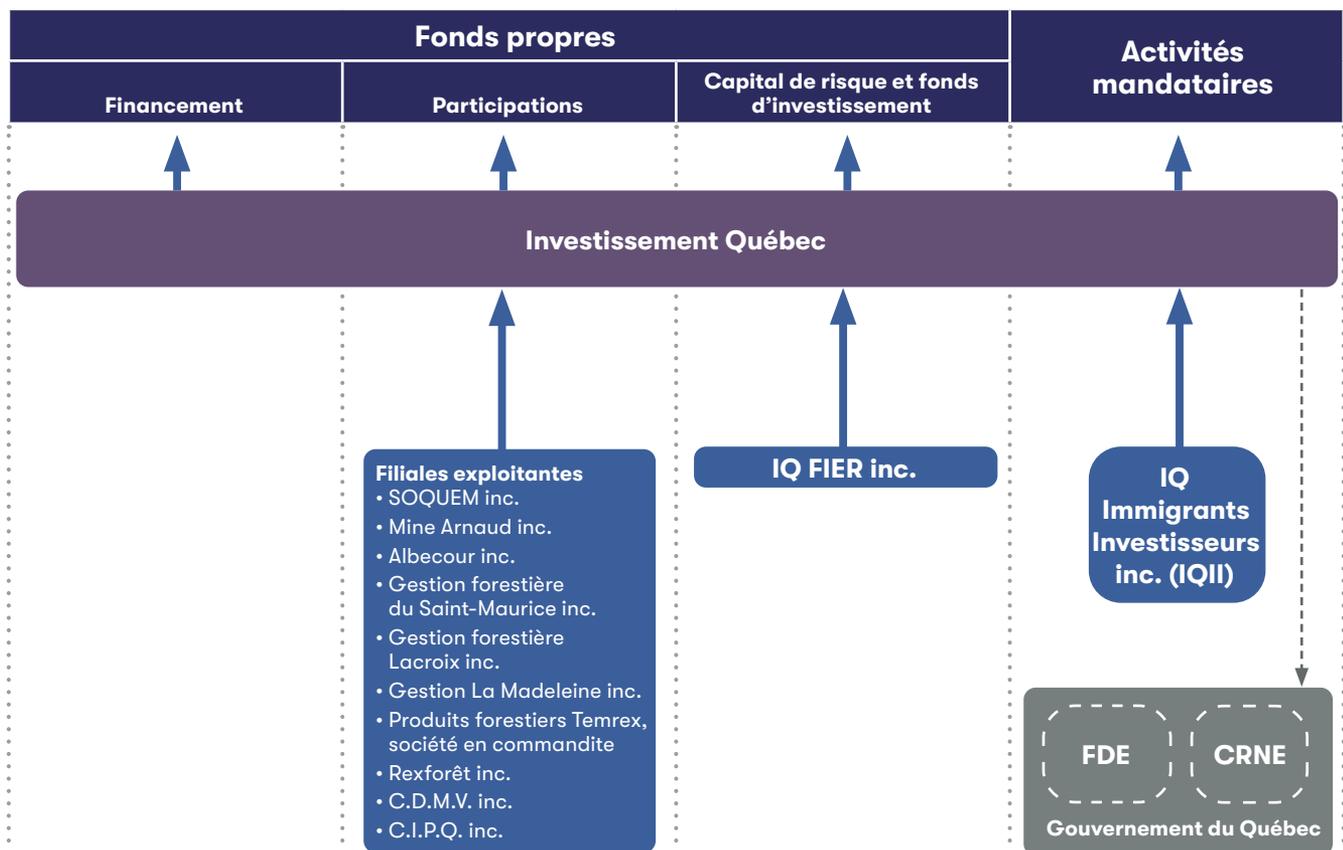
Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société soutient les entreprises principalement au moyen de prêts, de garanties et d'investissements en capitaux propres. En plus des activités réalisées à même ses fonds propres, elle est responsable de l'administration et de la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle agit à titre de mandataire pour le compte du Fonds du développement économique (FDE) ainsi que pour le compte du fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE). Elle administre aussi diverses mesures fiscales.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

À partir de l'exercice 2020-2021 et conformément aux plus récentes modifications apportées à la *Loi sur Investissement Québec*, la Société bonifiera son offre de services afin d'ajouter les services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, entre autres technologiques, pour réaliser sa mission. La croissance des exportations des entreprises québécoises sera aussi ajoutée à la mission de la Société.

Structure par secteur d'activité



➡ Sociétés ou filiales incluses dans le périmètre comptable d'Investissement Québec

En plus des activités qu'elle réalise directement, la Société possède également 2 filiales de gestion et 10 filiales exploitantes.

Les filiales de gestion ont été créées principalement pour encadrer certaines fonctions confiées à la Société par le gouvernement et possèdent chacune leurs particularités :

- IQ Immigrants Investisseurs inc. (IQII) a pour mission de coordonner la collecte, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.
- IQ FIER inc. a pour objectif d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme de capitaux propres et de quasi-capitaux propres, aux étapes de démarrage et de développement.

Les filiales exploitantes sont des sociétés qui ont été créées afin de soutenir des produits et services comportant des enjeux particuliers pour l'économie du Québec. Ces filiales œuvrent principalement dans les secteurs des mines, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

Bien que la Société continue d'exercer certaines activités sous le nom de Ressources Québec, la filiale Ressources Québec inc. a été dissoute au cours de l'exercice 2019-2020.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Société de l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers de la Société sont consolidés avec ceux de ses filiales (se référer à la note 3 A) i) des notes afférentes aux états financiers consolidés pour plus d'informations). Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers de la société mère, de ses filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés pour les éléments suivants :

Filiales exploitantes et filiales de gestion

Pour la mesure de la valeur de son portefeuille, la Société utilise un mode de présentation selon la méthode de la mise en équivalence pour l'ensemble de ses filiales exploitantes ainsi que pour ses filiales de gestion IQ FIER inc. et IQ Immigrants Investisseurs inc. dans le rapport de gestion. Plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le portefeuille présente l'ensemble des actifs de ces filiales, déduction faite de leurs passifs, à titre de placement.

Coentreprises et entreprises associées

Dans les états financiers consolidés de la Société, les coentreprises et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part des résultats de ces participations est présentée à l'état consolidé des résultats au poste «Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence». Cette même quote-part est incluse dans les revenus d'entreprises mises en équivalence dans le rapport de gestion. La valeur présentée au poste «Participations dans des entreprises mises en équivalence» de l'état consolidé de la situation financière est, quant à elle, utilisée dans la mesure de la valeur du portefeuille.

La liste suivante présente les coentreprises et les entreprises associées :

- | | | |
|--------------------------|----------------------------------|---|
| • 11272420 Canada inc. | • Communauto inc. | • Groupe Varitron inc. |
| • 8668396 Canada inc. | • Congébec Logistique inc. | • Les Aliments BCI inc. |
| • 8973822 Canada inc. | • District M inc. | • Les équipements Power Survey Itée |
| • 9106-7645 Québec inc. | • Entreprises La Canadienne inc. | • Les Industries Amisco Itée |
| • 9305-0383 Québec inc. | • Gaz Métro GNL, s.e.c. | • Pétromont, s.e.c. |
| • 9327-2615 Québec inc. | • G.C.L. Équipements inc. | • R3D Conseil inc. |
| • APN Mondial inc. | • Groupe AGF inc. | • Resorts Liberté inc. |
| • Attraction Média inc. | • Groupe DCM | • Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. |
| • Chimie ParaChem s.e.c. | • Groupe Le Massif inc. | • Varitron Technologies USA inc. |
| • C.I.F. Métal Itée | • Groupe Solotech inc. | |

Activités mandataires et IQ Immigrants Investisseurs inc.

Dans le rapport de gestion, les activités mandataires ont été isolées des activités Fonds propres afin de mieux mesurer la performance de la Société. Bien que la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. soit consolidée dans les états financiers de la Société, l'actif net de la filiale et le résultat de ses activités sont présentés dans le secteur Activités mandataires et IQII, puisque la nature des activités de cette filiale s'apparente aux autres mandats donnés par le gouvernement inclus dans ce secteur.

Portefeuille Fonds propres

En plus de l'actif net de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les autres éléments d'actif de la Société ont été exclus du portefeuille Fonds propres présenté à la section 4 du rapport de gestion. Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société, comme présenté aux états financiers consolidés :

	2020	2019
Réconciliation avec l'actif de la Société (en millions de dollars)		
Portefeuille Fonds propres	4 590	4 260
Garanties (éléments hors bilan)	(232)	(220)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	173	169
Autres éléments d'actif	45	39
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	5 207	5 571
Actif de la Société aux états financiers consolidés	9 783	9 819

Résultat ajusté

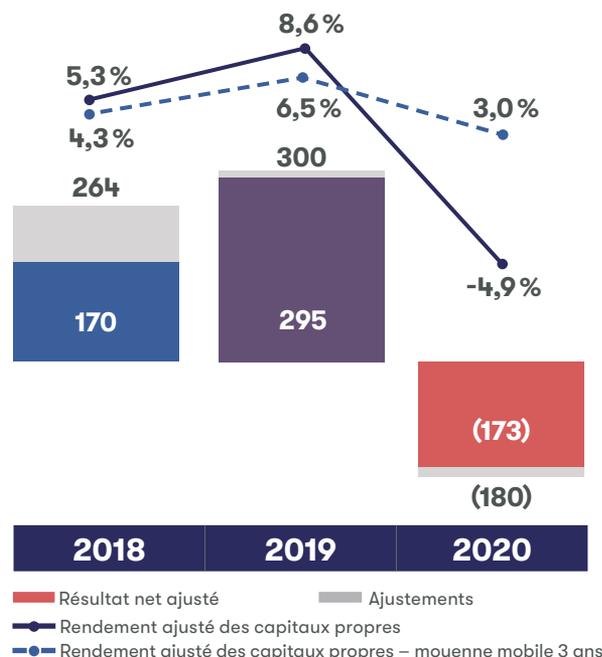
Afin de bien mesurer la performance de ses activités Fonds propres, la Société exclut du résultat ajusté le résultat du secteur Activités mandataires et IQII.

De plus, les gains exceptionnels découlant de la disposition de certains placements, lors de l'exercice 2017-2018, ont été exclus du résultat net ajusté. Ces gains sur des actions cotées avaient préalablement été reconnus dans le cumul des autres éléments du résultat global des capitaux propres et étaient depuis protégés par des instruments de couverture. La disposition de ces titres a entraîné la reconnaissance de la plus-value à l'état consolidé des résultats. Aucun gain exceptionnel n'a été constaté pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Il est à noter qu'en raison de la nature des activités de la Société, ses résultats sont sujets à une importante volatilité. Certains événements de marché, transactions ou rondes de financement peuvent entraîner des révisions significatives de la valorisation de ses participations et placements affectant ainsi ses résultats (se référer à la note 36 pour de plus amples informations sur les méthodes d'évaluation).

3. Faits saillants de l'exercice terminé le 31 mars 2020

Résultat net ajusté (M\$) et rendement ajusté des capitaux propres, 2018-2020



	2020	2019	2018
Faits saillants (en millions de dollars)			
Résultat net	(180)	300	264
Résultat net ajusté	(173)	295	170
Rendement des capitaux propres	-5,1%	8,8%	8,2%
Rendement ajusté des capitaux propres	-4,9%	8,6%	5,3%
Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 3 ans	3,0%	6,5%	4,3%
Portefeuille Fonds propres	4 590	4 260	3 877
Ratio de frais de gestion Fonds propres	1,31%	1,33%	1,23%
Ratio de frais de gestion FDE et fonds CRNE	0,37%	0,35%	0,30%

- Résultat net de -180 millions de dollars, en décroissance de 160 % par rapport à l'exercice précédent.
- Résultat net ajusté de -173 millions de dollars, en décroissance de 159 % par rapport à l'exercice précédent.
- Rendement des capitaux propres³² de -5,1 % et de -4,9 % sur une base ajustée.
- Rendement moyen ajusté des capitaux propres sur trois ans de 3,0 %.
- Croissance du portefeuille Fonds propres de 8 % au 31 mars 2020.
- Ratio de frais de gestion Fonds propres³³ de 1,31 % et de 0,37 % pour la gestion du FDE et du fonds CRNE³⁴ au 31 mars 2020.

Malgré un volume d'activités comparable à l'exercice précédent, la Société a réalisé un résultat net ajusté de -173 millions de dollars en 2019-2020 par rapport au résultat net ajusté de 295 millions de l'exercice précédent. Cette performance négative engendre un rendement ajusté de -4,9 % sur les capitaux propres par rapport à 8,6 % pour l'exercice précédent. Sur une base non ajustée, le résultat net a diminué de 480 millions pour s'établir à -180 millions par rapport à 300 millions pour l'exercice précédent.

COVID-19

Le quatrième trimestre de l'exercice 2019-2020 a été marqué par une crise sanitaire et économique sans précédent. En effet, la crise provoquée par un nouveau coronavirus, le SARS-CoV-2 ou la COVID-19, a eu des répercussions importantes tant sur le plan international que national.

Les prévisions de croissance économique ont rapidement été revues à la baisse par la majorité des acteurs économiques en raison d'une anticipation de la hausse du taux de chômage, des bouleversements aux chaînes d'approvisionnement, des répercussions du confinement sur certains secteurs d'activités et d'un ralentissement économique mondial, et ce, malgré la mise en place de programmes par les différents paliers gouvernementaux pour soutenir l'économie. De plus, le taux directeur a été rapidement abaissé de 150 points de base.

³² Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

³³ Frais d'administration exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

³⁴ Les frais de gestion du FDE et du fonds CRNE n'incluent pas les frais relatifs aux affaires internationales et aux mesures fiscales.

Les marchés boursiers ont de leur côté connu une grande période de volatilité marquée par d'importantes baisses. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2020, les cours boursiers des TSX et TSXV ont respectivement été en baisse de 21,8 % et 33,6 %.

Dès le 19 mars 2020, le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) était rapidement lancé afin de proposer du financement d'urgence aux entreprises dont les liquidités étaient touchées par la COVID-19. L'ensemble de la Société a été mobilisée afin de répondre aux questions et besoins des entreprises québécoises. Enfin, l'ensemble des prêts en portefeuille sous gestion ont pu bénéficier d'un moratoire de six mois sur le capital.

Impacts sur les résultats :

La Société a enregistré des résultats nettement inférieurs aux exercices précédents en raison de l'augmentation de la provision pour perte de crédit et de la réévaluation à la baisse de la valeur de certains placements découlant des effets macroéconomiques de la crise de la COVID-19 sur certaines hypothèses d'évaluation.

La provision pour perte de crédit a été significativement haussée en raison d'une augmentation importante du risque de crédit, de l'incertitude sur la sévérité et la durée de la détérioration des conditions économiques et d'ajustements particuliers à certains dossiers directement affectés par la crise.

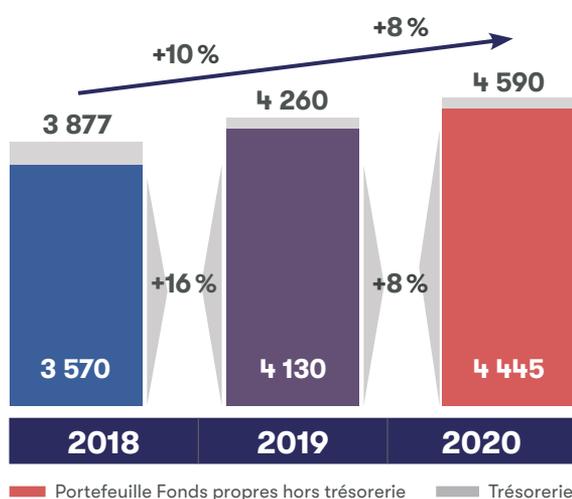
En plus de la chute des valeurs et de la hausse du niveau de volatilité des marchés boursiers, les répercussions induites par la crise sur les entreprises se sont traduites par une augmentation des coûts d'emprunt, un accès aux liquidités restreint et un niveau d'incertitude additionnel quant à la projection des bénéfices et des flux monétaires au 31 mars 2020. Ces éléments ont affecté négativement les valeurs des placements cotés et des placements privés de la Société.

À plus long terme, l'évolution des perspectives économiques influencera le niveau de provision pour perte attendue ainsi que l'évaluation des placements de la Société. De plus, la baisse du niveau des taux d'intérêt affectera les revenus du portefeuille Financement principalement composé de prêts à taux variables.

N'eût été la crise de la COVID-19, le résultat 2019-2020 de la Société aurait été positif et conforme à sa cible de rendement annuelle de 163 millions de dollars.

4. Portefeuille

Portefeuille Fonds propres (M\$), 2018-2020

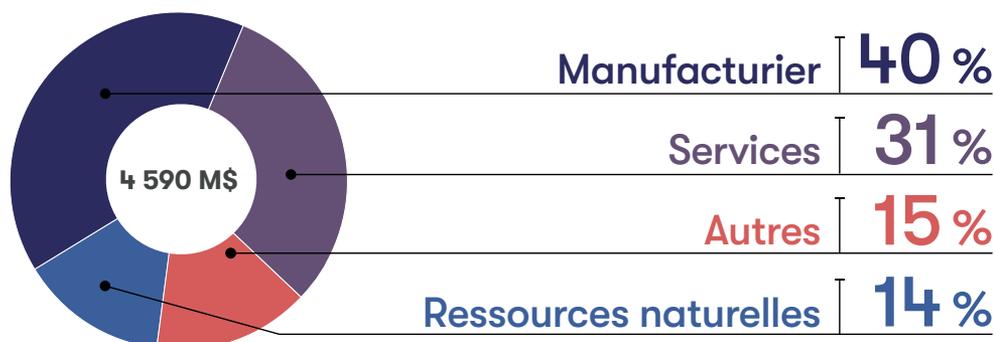


Portefeuille (en millions de dollars)	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Financement	2 683	58	2 449	58
Participations	1 050	23	950	22
Capital de risque et fonds d'investissement	712	16	731	17
Trésorerie et autres	145	3	130	3
Portefeuille Fonds propres	4 590	100	4 260	100
IQ Immigrants Investisseurs inc.	90		83	
FDE et fonds CRNE (non audités)	7 459		6 940	
Portefeuille sous gestion	12 139		11 283	

Au 31 mars 2020, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille, financé par les fonds propres de la Société, représente 4,6 milliards de dollars, en hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent. En excluant l'augmentation de la trésorerie, la croissance est toujours de 8 %. Cette croissance provient principalement du secteur Financement qui a connu une hausse de 10 %. Ensemble, les secteurs Participations et Capital de risque et fonds d'investissement ont quant à eux progressé de 5 %.

Dans le cadre de ses activités mandataires pour le gouvernement du Québec, la Société administre le portefeuille du FDE et du fonds CRNE. Les actifs de ces deux fonds sont inclus dans le portefeuille sous gestion. De plus, en raison de la nature des activités de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., l'actif net de celle-ci est considéré dans le portefeuille sous gestion bien que les actifs de cette filiale soient inclus à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Répartition du portefeuille Fonds propres 2020 selon les secteurs de la Politique d'investissement



5. Rendement par rapport aux objectifs

La *Loi sur Investissement Québec* mise à jour en 2019 désigne pour la Société une cible de rendement moyen à long terme de capitaux propres équivalant au moins au taux d'emprunt du gouvernement. Cette cible à long terme tient compte de la volatilité des marchés et de l'incidence des cycles économiques qui influencent les résultats de la Société. Bien que la Société ait connu une fin d'exercice difficile en raison des répercussions de la COVID-19, son rendement moyen ajusté des capitaux propres des trois derniers exercices s'établit à 3,01%. Ce rendement est supérieur de plus de 1% au taux d'emprunt du gouvernement évalué à 1,96% pour la même période³⁵.

D'un point de vue financier, la Société se fixe aussi des objectifs de croissance pour son portefeuille Fonds propres et de contrôle de ses frais d'administration. Grâce à un niveau d'autorisation supérieur de 230 millions à la cible prévue au plan d'action 2019-2020 (1 520 millions comparativement à 1 290 millions), le portefeuille a presque atteint la cible prévue de 4,7 milliards (4,6 milliards au 31 mars 2020), et ce, malgré la hausse significative de la provision pour perte attendue, de la chute des marchés boursiers et des dévaluations de placements dues à la COVID-19. Du côté des frais d'administration, la croissance de 8% a été inférieure à la cible prévue au plan d'action 2019-2020 en raison d'une gestion active des coûts et du report de certaines initiatives.

6. Rentabilité sectorielle

Les activités de la Société ont été segmentées en tenant compte des différents produits et services offerts à sa clientèle, du niveau de risque de ses activités et de la structure organisationnelle. Cette segmentation vise aussi à distinguer les activités effectuées avec les fonds propres de la Société de celles effectuées dans le cadre des mandats de gestion donnés par le gouvernement du Québec. Les différents secteurs sont les suivants :

Financement : Regroupe les activités de prêt et de garantie de prêt ou d'engagement financier offert tant aux PME qu'aux grandes entreprises.

Participations : Regroupe les activités des filiales exploitantes de la Société et des investissements en capital-actions dans des entreprises matures ou en croissance dont certaines sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Capital de risque et fonds d'investissement : Regroupe les investissements directs dans des entreprises en démarrage ou post-démarrage ainsi que les investissements dans des fonds de capital de risque ou des fonds d'investissement en capital de développement. Ce secteur regroupe aussi les activités d'IQ FIER inc.

³⁵ Moyenne 3 ans de la moyenne mobile 5 ans du taux d'emprunt 5 ans du gouvernement du Québec.

Activités mandataires : Regroupe les différents mandats donnés par le gouvernement du Québec tels que le rôle de mandataire pour le compte du FDE et du fonds CRNE, la prospection d'investissements étrangers et l'administration de diverses mesures fiscales. Ce secteur inclut aussi les résultats liés à l'administration et la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises apportée par IQ Immigrants Investisseurs inc.

Trésorerie et autres : Regroupe les activités de trésorerie et autres éléments non couverts dans les secteurs précédents.

La Société utilise un modèle d'allocation basé sur différents facteurs afin de répartir ses coûts d'exploitation entre les secteurs présentés précédemment. Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses, tels le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué, sont utilisées. Les règles et les hypothèses d'allocation sont mises à jour annuellement.

	2020	2019	2018
Résultat sectoriel (en millions de dollars)			
Financement			
Revenus	134	151	117
Provisions	(228)	(57)	(15)
Frais d'administration	(47)	(42)	(36)
Résultat net	(141)	52	66
Participations			
Revenus	(157)	84	124
Frais d'administration	(7)	(7)	(6)
Résultat net	(164)	77	118
Capital de risque et fonds d'investissement			
Revenus	134	169	54
Frais d'administration	(4)	(5)	(4)
Résultat net	130	164	50
Activités mandataires et IQII			
Revenus	46	54	76
Frais d'administration	(53)	(49)	(48)
Résultat net	(7)	5	28
Trésorerie et autres			
Revenus	2	2	2
Résultat net	2	2	2
Total			
Revenus	159	460	373
Provisions	(228)	(57)	(15)
Frais d'administration	(111)	(103)	(94)
Résultat net	(180)	300	264
Activités mandataires et IQII	7	(5)	(28)
Éléments exceptionnels	-	-	(66)
Résultats net ajusté	(173)	295	170

6.1 Financement

	2020		2019	
Portefeuille (en millions de dollars)	\$	%	\$	%
Prêts	2 451	91	2 229	91
Garanties	232	9	220	9
Total	2 683	100	2 449	100

Au 31 mars 2020, malgré la dotation aux pertes de crédit de 228 millions de dollars, le portefeuille Financement a connu une croissance de 10% par rapport au 31 mars 2019.

Le portefeuille de prêts a atteint 2 451 millions de dollars, soit une augmentation de 222 millions ou une croissance de 10 % par rapport au 31 mars 2019. Cela s'explique par une combinaison de facteurs, notamment le succès de l'Initiative manufacturière, ainsi qu'un environnement économique favorable avant le début de la crise de la COVID-19 en mars 2020.

Le portefeuille de garanties a, quant à lui, augmenté de 12 millions de dollars pour atteindre 232 millions, soit une hausse de 6 % par rapport au 31 mars 2019.

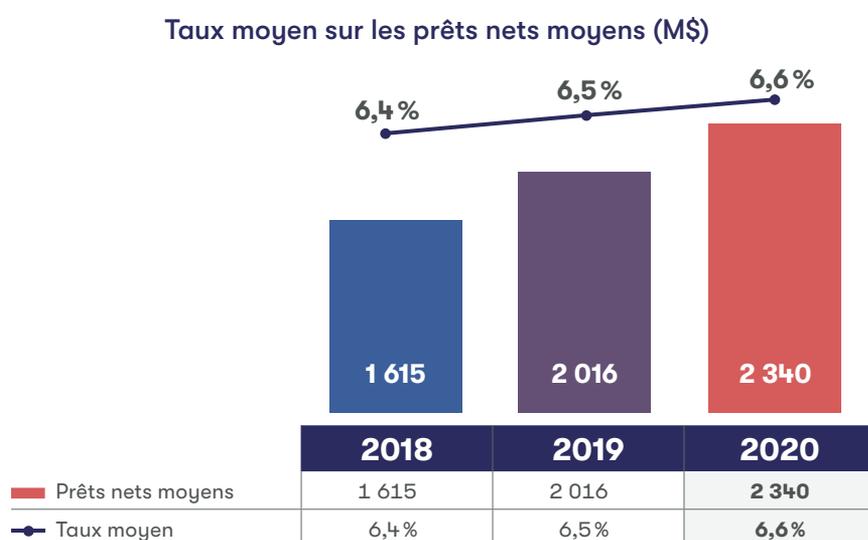
	2020	2019	2018
Résultat (en millions de dollars)			
Intérêts sur les prêts	155	132	103
Intérêts sur les emprunts	(7)	(1)	–
Honoraires de garantie nets	8	8	10
Autres revenus	(22)	12	4
Revenus	134	151	117
Provisions	(228)	(57)	(15)
Frais d'administration	(47)	(42)	(36)
Résultat net	(141)	52	66
Ratio d'efficacité	35 %	28 %	31 %

Le résultat net du secteur Financement a connu une baisse considérable de 193 millions de dollars lors de l'exercice 2019-2020 par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat net négatif s'explique par une hausse de 171 millions de dollars des provisions par rapport à l'exercice 2018-2019. Cette hausse principalement en lien avec la COVID-19 affecte tous les secteurs d'activités du portefeuille Financement, mais a une pondération plus importante dans le secteur des ressources naturelles. La croissance du portefeuille et l'environnement de taux plus élevé pour les 11 premiers mois de l'exercice ont toutefois entraîné une hausse de 23 millions de dollars des revenus d'intérêts sur les prêts.

La hausse des emprunts ayant servi à financer la croissance du portefeuille a provoqué une augmentation de la charge d'intérêts correspondante. Inclus dans les autres revenus et influencés par la COVID-19, la réévaluation des prêts à la juste valeur et les effets de la variation des devises sont venus réduire les revenus de l'exercice 2019-2020.

Le ratio d'efficacité³⁶ du secteur Financement, mesure d'efficacité opérationnelle, s'est détérioré en raison des revenus plus faibles combinés à la hausse des frais d'administration plus élevés, engendrés par la croissance de la Société.

Revenus d'intérêts

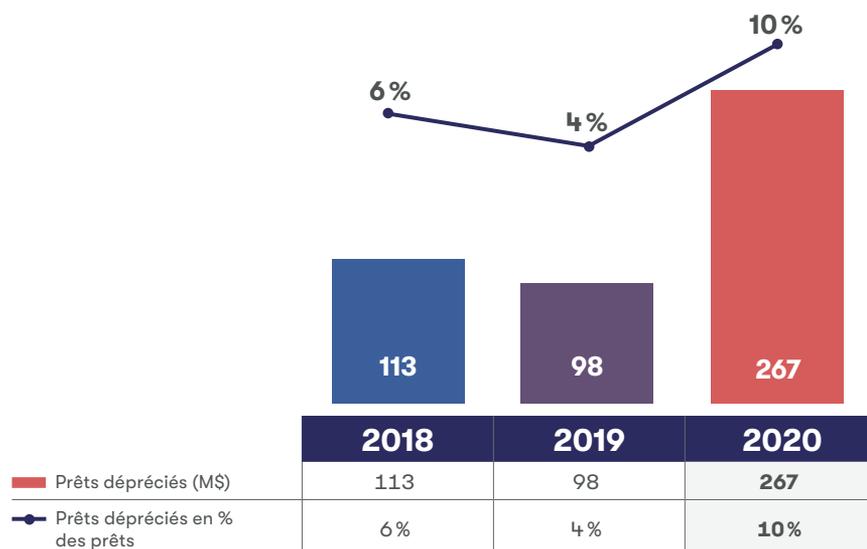


Les revenus d'intérêts se sont élevés à 155 millions de dollars lors de l'exercice 2019-2020, une augmentation de 23 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte de l'accroissement du portefeuille de prêts afin d'accomplir la mission de la Société et de répondre aux besoins de sa clientèle. Le taux moyen sur les prêts a connu une légère hausse lors de l'exercice 2019-2020 en raison du taux directeur plus élevé durant la majeure partie de l'exercice influençant positivement le taux effectif du portefeuille de prêts à taux variable.

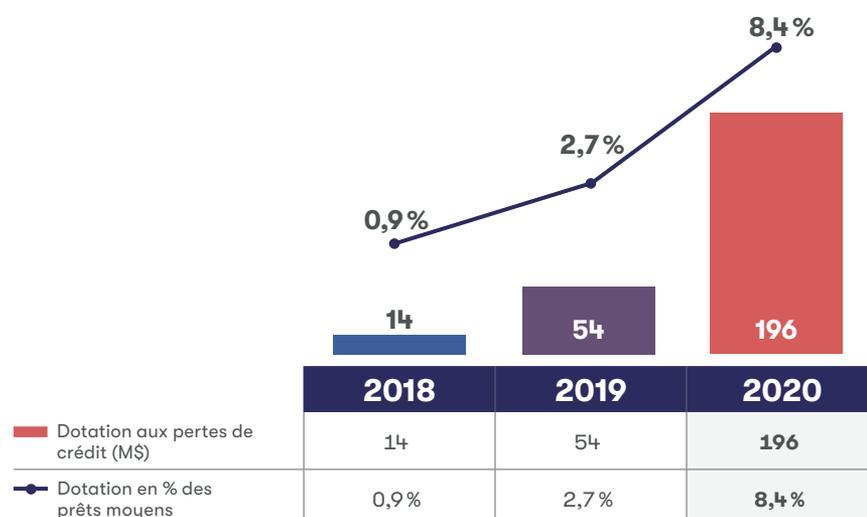
³⁶ Frais d'administration exprimés en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de la productivité.

Provision pour pertes de crédit sur prêts

Prêts dépréciés (M\$) et prêts dépréciés en % des prêts



Dotation aux pertes de crédit sur prêts (M\$) et dotation en % des prêts moyens



	2020	2019	2018
Provision (en millions de dollars)			
Prêts dépréciés ⁽¹⁾	267	98	113
Dotation aux pertes de crédit	196	54	14
Provision pour pertes de crédit	238	92	83
Prêts moyens	2 340	2 016	1 642
Dotation en % des prêts moyens	8,4%	2,7%	0,9%
Prêts dépréciés en % des prêts bruts	10%	4%	6%
Provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts	9%	4%	4%

(1) Suivant l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018, la notion de prêts dépréciés vient remplacer celle de prêts douteux utilisée à l'exercice 2018-2019.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts correspond au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision pour pertes de crédit sur prêts et les engagements de prêts à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes attendues dans le portefeuille de prêts. Ces provisions sont essentiellement tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes et de la mise à jour, au minimum annuellement, de la notation de crédit (se référer aux notes 16 et 37). En raison de la COVID-19, des révisions additionnelles des notations d'entreprises et du risque de défaut ont été faites. La mise en place de nouveaux scénarios ainsi que leurs pondérations ont été nécessaires pour refléter la détérioration des conditions macroéconomiques.

Pour l'exercice 2019-2020, la Société a comptabilisé une dotation aux pertes de crédit sur prêts de 196 millions de dollars, comparativement à 54 millions en 2018-2019. Cette hausse est principalement liée au contexte difficile causé par la crise de la COVID-19.

Au 31 mars 2020, la provision pour pertes de crédit sur prêts représente 9 % de la valeur totale des prêts bruts alors qu'elle en représentait 4 % au 31 mars 2019. De plus, le pourcentage de prêts dépréciés est de 10 % du portefeuille brut au 31 mars 2020.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de prêts est de 30 millions de dollars sur un total de 690 millions d'engagements au 31 mars 2020. Les engagements comprennent les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de prêts acceptées par les clients qui n'a pas encore été déboursée. Cette provision a été constituée lors de l'adoption de l'IFRS 9.

Honoraires de garantie

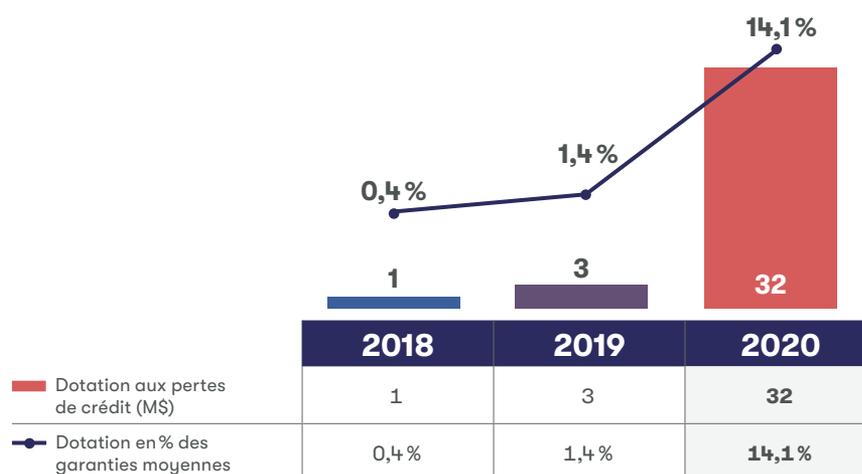
Taux moyen sur les garanties brutes moyennes (M\$)



Comme pour l'exercice 2018-2019, les revenus nets d'honoraires de garantie s'élevaient à 8 millions de dollars en 2019-2020. Malgré un portefeuille de garanties brutes moyennes qui a augmenté de 3 % en 2019-2020, le taux des honoraires de garantie sur le portefeuille moyen a diminué à 3 %. Par leur nature, ces honoraires ne sont pas directement influencés par les mouvements de taux d'intérêt.

Provision pour pertes de crédit sur garanties

Dotation aux pertes de crédit (M\$) et dotation en % des garanties moyennes



	2020	2019	2018
Provision (en millions de dollars)			
Dotation aux pertes de crédit	32	3	1
Passif au titre de la garantie	36	26	35
Garantie nette moyenne	226	219	229
Dotation en % des garanties moyennes	14,1%	1,4%	0,4%
Passif au titre de la garantie en % des garanties nettes	15%	12%	16%

La dotation aux pertes de crédit sur garanties correspond au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision pour pertes de crédit sur garanties d'emprunt et garanties d'engagement financier à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes attendues dans le portefeuille de garantie. Ces provisions sont tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes, mise à jour au moins annuellement (se référer aux notes 28 et 37). En raison de la COVID-19, des révisions additionnelles des notations d'entreprises et du risque de défaut ont été faites. La mise en place de nouveaux scénarios ainsi que leurs pondérations ont été nécessaires pour refléter la détérioration des conditions macroéconomiques. Puisque les garanties sont des éléments hors bilan par leur nature, la provision pour pertes de crédit sur garanties est présentée au passif, contrairement à la provision pour pertes de crédit sur prêts qui est présentée en déduction des prêts bruts à l'actif.

Pour l'exercice 2019-2020, la Société a comptabilisé une dotation de 32 millions de dollars comparativement à 3 millions en 2018-2019. Cette augmentation de 29 millions de dollars est attribuable à la COVID-19.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de garantie est de 6 millions de dollars sur un total de 162 millions d'engagements au 31 mars 2020. Les engagements comprennent les ententes de garanties autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de garanties acceptées par les clients qui n'a pas encore été utilisée. Cette provision a été constituée lors de l'adoption de l'IFRS 9.

6.2 Participations

Portefeuille (en millions de dollars)	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Filiales exploitantes	451	43	398	42
Participations dans des entreprises mises en équivalence	212	20	261	27
Autres placements	387	37	291	31
Total	1 050	100	950	100

Au 31 mars 2020, l'actif net des filiales exploitantes a augmenté de 13 % pour atteindre 451 millions de dollars en raison principalement de l'incidence de certains éléments de couverture.

Les participations dans des entreprises mises en équivalence ont diminué de 49 millions de dollars au 31 mars 2020 pour s'établir à 212 millions. Bien que des mises de fonds de 53 millions de dollars aient été effectuées, le résultat a été affecté par la dévaluation de placements en raison de la COVID-19 et de la quote-part des résultats.

Les autres placements incluent des placements en actions cotées et des placements dans des sociétés privées en actions non cotées. La croissance s'explique principalement par un transfert d'un placement du secteur Capital de risque et fonds d'investissement au 1^{er} avril 2019. N'eût été ce transfert, le portefeuille Autres placements serait en diminution en raison de la réévaluation à la baisse des placements privés et la chute des marchés boursiers affectant négativement les placements en actions cotées à la suite des incidences de la COVID-19.

Globalement, le portefeuille Participations a augmenté de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

	2020	2019	2018
Résultat (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	12	4	35
Entreprises mises en équivalence	(45)	6	–
Dividendes, gains (pertes) sur les placements, variations de juste valeur et autres	(124)	74	89
Revenus	(157)	84	124
Frais d'administration	(7)	(7)	(6)
Résultat net	(164)	77	118
Éléments exceptionnels	–	–	(66)
Résultat net ajusté	(164)	77	52
Rendement ajusté avant frais d'administration ⁽¹⁾	-15,7 %	8,9 %	5,8 %
Rendement ajusté, moyenne mobile 3 ans	-0,3 %	6,2 %	

(1) Résultat net ajusté avant frais d'administration exprimé en % du portefeuille moyen.

Filiales exploitantes

Les filiales exploitantes œuvrent principalement dans les secteurs des mines, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

La marge nette des filiales exploitantes, en raison des autres revenus nets, affiche un résultat supérieur de 8 millions de dollars comparativement à 2018-2019. Les marges négatives du secteur forestier ainsi que les frais d'exploration et la dépréciation de propriétés minières sont venus atténuer les bons résultats du secteur de la santé animale et de la reprise du secteur de l'aluminium. Le résultat net des filiales a une volatilité importante attribuable à l'offre et la demande mondiales ainsi qu'aux prix des matières premières. Cette volatilité s'est particulièrement reflétée dans la marge brute des filiales.

	2020	2019	2018
Revenus (en millions de dollars)			
Chiffre d'affaires	748	748	719
Coûts des ventes	681	661	620
Marge brute	67	87	99
Frais généraux	62	60	56
Dépréciations ou reprises de valeur	3	22	11
Marge d'exploitation	2	5	32
Autres revenus nets	10	(1)	3
Marge nette	12	4	35
Marge brute en %	9 %	12 %	14 %
Ratio des frais généraux en % du chiffre d'affaires	8 %	8 %	8 %
Marge nette en %	1 %	1 %	5 %

Les frais généraux des filiales exploitantes représentent les charges d'exploitation liées aux activités commerciales. Les frais généraux aux états financiers consolidés incluent aussi les dépréciations ou reprises de valeur sur les actifs, prises lorsque les critères de dépréciation sont satisfaits (se référer à la note 3. M). En excluant les dépréciations, les frais généraux sont passés de 60 millions de dollars en 2018-2019 à 62 millions en 2019-2020. Cette hausse de 2 millions maintient donc le ratio des frais généraux à 8 %.

Entreprises mises en équivalence

La perte relative aux entreprises mises en équivalence s'établit à 45 millions de dollars. Cette perte inclut la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ainsi que des éléments de couverture. Ces entreprises œuvrent dans différents secteurs d'activités et leurs résultats sont sujets à une certaine volatilité en fonction de divers facteurs. Pour l'exercice 2019-2020, une portion significative de cette perte s'explique par la volatilité des prix dans le secteur pétrochimique.

Dividendes, gains (pertes) sur les placements, variations de juste valeur et autres

Les résultats de l'exercice 2019-2020 pour cette rubrique ont chuté à -124 millions de dollars, une diminution de 198 millions par rapport à l'exercice précédent. Les résultats pour l'exercice 2018-2019 étaient de 74 millions. Cette rubrique se compose des trois éléments suivants :

1. Dividendes

La Société a reçu 9 millions de dollars en dividendes en 2019-2020, comparativement à 10 millions en 2018-2019 sur son portefeuille Autres placements.

2. Gains (pertes) sur les placements, variations de juste valeur et autres

Entreprises mises en équivalence

La Société reconnaît les gains à la disposition de placements dans des entreprises mises en équivalence. Elle reconnaît aussi les pertes de valeur et les reprises lorsque les critères de dépréciation ou de reprise sont satisfaits. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments de capitaux propres au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'émetteur ou une situation économique nationale ou locale dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Autres placements

À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018, les variations de juste valeur du portefeuille Autres placements sont maintenant présentées à l'état consolidé des résultats de la Société.

Les gains à la disposition, variations de juste valeur et autres ont totalisé -121 millions de dollars au cours de l'exercice 2019-2020, ce qui s'explique principalement par la dépréciation de certains placements et la chute des marchés boursiers dues à la crise de la COVID-19.

3. Frais de fermeture

Ces frais incluent les frais de fermeture et de remise en état des sites des activités abandonnées, ainsi que les frais d'entretien des actifs détenus en vue de la vente. Les frais de fermeture, déduction faite des renversements de provision, s'élèvent à 12 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020 comparativement à 8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

6.3 Capital de risque et fonds d'investissement

Portefeuille (en millions de dollars)	2020		2019	
	\$	%	\$	%
IQ FIER inc.	92	13	101	14
Investissements directs	240	34	226	31
Fonds d'investissement	380	53	404	55
Total	712	100	731	100

Le portefeuille Capital de risque et fonds d'investissement est composé des activités d'IQ FIER inc., d'investissements directs et des fonds d'investissement. Le portefeuille a diminué de 19 millions de dollars pour atteindre 712 millions au 31 mars 2020.

Les fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional ont des durées de vie limitées dont l'échéance s'étend jusqu'en 2021. En excluant les positions d'encaisse et de trésorerie, le portefeuille d'IQ FIER inc. a subi un recul de 15 %, passant à 74 millions de dollars au 31 mars 2020 comparativement à 87 millions pour l'exercice précédent. Le processus de liquidation des investissements est entamé pour l'ensemble de ces fonds et l'encaisse est distribuée graduellement à IQ FIER inc. Conséquemment, IQ FIER inc. a remboursé à la Société une somme de 20 millions de dollars qui a, à son tour, servi à rembourser une portion des avances du gouvernement. L'encaisse a augmenté de 4 millions de dollars, passant de 14 millions à 18 millions au 31 mars 2020.

Ce montant d'encaisse est inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que dans les placements temporaires de l'état consolidé de la situation financière, mais est présenté dans le secteur Capital de risque et fonds d'investissement dans le rapport de gestion.

Les investissements directs totalisent 240 millions de dollars, en hausse de 14 millions de dollars. Malgré des mises de fonds nettes de plus de 50 millions et un résultat de plus de 100 millions, la croissance a été moindre en raison du transfert d'un placement vers le portefeuille Participations.

Les fonds d'investissement ont diminué de 24 millions de dollars pour atteindre 380 millions de dollars au 31 mars 2020, résultant de distributions supérieures aux mises de fonds et des dévaluation des placements à cause de la COVID-19.

	2020	2019	2018
Résultat (en millions de dollars)			
IQ FIER inc.	11	12	15
Gains sur les placements	127	159	40
Autres	(4)	(2)	(1)
Revenus	134	169	54
Frais d'administration	(4)	(5)	(4)
Résultat net	130	164	50
Rendement avant frais d'administration	18,6 %	25,1 %	9,5 %
Rendement, moyenne mobile 3 ans	17,7 %	13,7 %	

La filiale IQ FIER inc. a enregistré des gains totalisant 11 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Des gains sur les placements de 127 millions de dollars ont été enregistrés en 2019-2020, comparativement à 159 millions en 2018-2019. Depuis plusieurs années, le secteur Capital de risque et fonds d'investissement dégage un bénéfice appréciable pour la Société. En dépit de la COVID-19 qui a affecté principalement les fonds d'investissement, la performance de 2019-2020 est marquée par les bons résultats en investissements directs.

6.4 Activités mandataires et IQII

	2020	2019	2018
Résultat (en millions de dollars)			
IQ Immigrants Investisseurs inc.	14	18	76
Honoraires de gestion	32	36	–
Revenus	46	54	76
IQ Immigrants Investisseurs inc.	(6)	(6)	(6)
Affaires internationales	(13)	(13)	(15)
Mesures fiscales	(7)	(6)	(6)
Gestion FDE et fonds CRNE	(27)	(24)	(21)
Frais d'administration	(53)	(49)	(48)
Résultat net	(7)	5	28

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Au 31 mars 2020, le résultat de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est de 14 millions de dollars, soit 4 millions de dollars de moins qu'en 2018-2019. La variance s'explique principalement par une variation de juste valeur des placements moindre qu'à l'exercice précédent et par l'augmentation de la provision. Les résultats de 2018-2019 et de 2019-2020 reflètent le niveau d'activité attendu par cette filiale, comparativement à 2017-2018, exercice durant lequel des éléments exceptionnels sont venus hausser les résultats.

En 2017-2018, la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. a vendu certains investissements classés comme disponibles à la vente. Ces ventes s'inscrivent dans une stratégie amorcée en 2016-2017 visant à réduire l'exposition aux risques de marché et à la volatilité préalablement à l'adoption de la norme IFRS 9 qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. La vente de ces investissements a donné lieu à un gain non récurrent de 64 millions de dollars en 2017-2018. Ces profits avaient été en grande partie préalablement constatés dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres des exercices précédant celui de 2017-2018.

Honoraires de gestion

Parmi les mandats qui lui sont confiés par l'actionnaire, la Société réalise celui d'administrer différents programmes, dont l'administration du FDE et du fonds CRNE, la prospection d'investissements étrangers et l'administration de mesures fiscales.

La dépense attribuable aux activités mandataires qui sont confiées par le gouvernement à la Société est basée sur une répartition des coûts engagés pour remplir son mandat. Ces frais comprennent des frais directement attribuables et des frais généraux dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses, tels le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué, sont utilisées. Les règles et les hypothèses d'allocation sont mises à jour annuellement.

En vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*, le gouvernement fixe la rémunération de la Société pour l'administration des programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie. Ces honoraires sont déterminés par décret gouvernemental, s'il y a lieu, et tiennent compte des résultats de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. Selon l'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, il a été établi que, pour l'exercice financier 2019-2020, la rémunération de la Société serait de 32 millions de dollars, ce qui tient compte des résultats favorables de l'exercice précédent du secteur Activités mandataires et IQII.

6.5 Trésorerie et autres

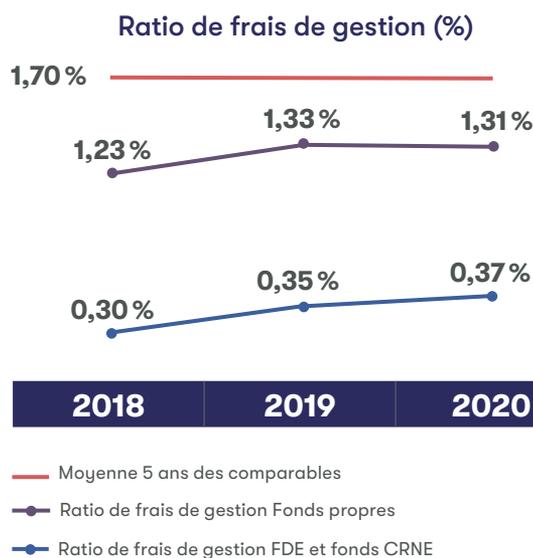
	2020	2019
Portefeuille (en millions de dollars)		
Trésorerie et autres	145	130
Total	145	130

Conformément à la politique de gestion de risque en vigueur, la trésorerie gère les liquidités de la Société, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de change. Le portefeuille de trésorerie est principalement conservé ou investi en encaisse, comptes d'épargne, acceptations bancaires et billets de trésorerie. La hausse du portefeuille au cours de l'exercice s'explique par une plus grande utilisation de l'emprunt par la Société afin de soutenir la croissance du portefeuille Fonds propres.

	2020	2019	2018
Résultat (en millions de dollars)			
Revenus	2	2	2
Résultat net	2	2	2

Les revenus du secteur se sont maintenus à 2 millions de dollars lors de l'exercice 2019-2020. Ces revenus proviennent principalement des intérêts gagnés sur les liquidités de la Société. La Société a décidé de recourir de manière plus importante à l'emprunt afin de financer la croissance de ses activités lors de l'exercice 2019-2020. Cette charge d'intérêts est toutefois présentée dans le secteur Financement. Une reclassification des intérêts sur l'emprunt pour les deux exercices précédents a aussi été effectuée afin de comparer les résultats sur une base similaire.

6.6 Frais d'administration



	2020	2019	2018
Frais d'administration (en millions de dollars)			
Salaires et avantages sociaux	78	73	60
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	10	11	10
Frais informatiques et logiciels	6	4	4
Frais d'honoraires et autres	17	15	20
Frais d'administration	111	103	94
Nombre d'employés	580	534	515
Répartition par secteur			
Activités mandataires et IQII	53	49	48
Fonds propres	58	54	46
Frais d'administration	111	103	94

La Société utilise le ratio de frais de gestion comme mesure de la productivité globale relativement à la gestion de son portefeuille Fonds propres et du portefeuille du FDE et du fonds CRNE. Il est à noter que la Société se retrouve significativement sous la moyenne des comparables établie dans le rapport d'étalonnage de la firme KPMG réalisé en 2018.

Les frais d'administration de la Société se chiffrent à 111 millions de dollars, une hausse de 8% par rapport aux 103 millions de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des salaires et avantages sociaux due à la croissance du personnel. Cette dernière s'explique par le niveau d'activité plus élevé de la Société, par la mise en place de certaines fonctions en anticipation des nouvelles activités du plan stratégique 2021-2023 et par l'ajout du personnel provenant du ministère de l'Économie et de l'Innovation lors du prochain exercice. Le rehaussement de l'infrastructure et des solutions technologiques de la Société a aussi entraîné une hausse des frais d'honoraires ainsi que des frais informatiques et logiciels. Cette croissance se poursuivra au cours des prochains exercices.

Les frais d'administration sont entièrement alloués à chacun des secteurs présentés précédemment.

7. Passif et capitaux propres

	2020	2019
Situation financière (en millions de dollars)		
Total de l'actif	9 783	9 819
Passif		
Avances du gouvernement du Québec	349	368
Emprunts	524	92
Passif au titre de la garantie	35	26
Autres éléments de passif	112	83
Passif des filiales exploitantes	173	169
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	5 117	5 488
	6 310	6 226
Capitaux propres		
Capital social	3 173	3 173
Résultats non distribués	214	388
Cumul des autres éléments du résultat global	86	32
	3 473	3 593
Total du passif et des capitaux propres	9 783	9 819

Emprunts et source de fonds

Conformément aux décrets 542-2018 et 16-2019, la Société peut emprunter jusqu'à 1,055 milliard de dollars auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, et ce, jusqu'au 30 avril 2021. Au 31 mars 2020, la somme de 596 millions de dollars en emprunts et en lettres de garantie s'applique contre cette limite pour un montant non utilisé de 459 millions de dollars. De plus, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* et au décret 610-2020, la Société pourra emprunter jusqu'à 1,562 milliard de dollars entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mars 2023.

Capitaux propres

Les capitaux propres de la Société se chiffrent à 3,5 milliards de dollars au 31 mars 2020, une baisse de 120 millions depuis le 31 mars 2019. Cette baisse s'explique principalement par la perte au résultat net de 2019-2020 de 180 millions de dollars. Aucune émission d'actions n'a été effectuée depuis l'exercice 2017-2018.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2020	2019
Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)		
Couverture de flux de trésorerie	16	(22)
Écart de conversion	70	54
Total	86	32

Les variations provenant de la couverture de flux de trésorerie proviennent de la couverture établie pour l'une des filiales exploitantes.

L'écart de conversion provient de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

8. Gestion du capital

Le détail de la politique de gestion du capital de la Société se trouve à la note 32 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

9. Contrôles et procédures

La Société n'est pas une émettrice assujettie au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Toutefois, la Société reconnaît que ces règles constituent les meilleures pratiques du marché en matière de gouvernance financière et a la volonté de s'inspirer des dispositions de ce règlement pour encadrer ses activités de gouvernance financière. Dans ce cadre et conformément à ses politiques d'attestation financière et de divulgation financière, la direction est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriés en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un programme de gouvernance financière pour évaluer la conception de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce programme en évolution est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Le CIIF est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'il a été conçu de façon adéquate pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception des contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun aux fins de prise de décisions.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne pouvant avoir une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur les CIIF et CPCI.

Au cours du prochain exercice, elle prévoit faire évoluer son programme de gouvernance financière afin d'en élargir la portée et de se rapprocher des meilleures pratiques.

10. Modifications comptables futures

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicables aux exercices débutant le
Cadre conceptuel de l'information financière	1 ^{er} avril 2020
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	1 ^{er} avril 2020
IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	1 ^{er} avril 2020

i) Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a décidé de réviser le Cadre conceptuel de l'information financière (le « *Cadre conceptuel* ») parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou n'étaient pas claires. Le Cadre conceptuel révisé, publié par l'IASB le 29 mars 2018, inclut :

- un nouveau chapitre sur l'évaluation;
- des indications sur la présentation de la performance financière;
- des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions;
- des clarifications d'aspects importants, comme le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence du Cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

ii) IFRS 3, Regroupements d'entreprises

L'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications apportées à l'IFRS 3, publiées par l'IASB en octobre 2018, comprennent un choix permettant d'utiliser un test de concentration. Il s'agit d'un test qui simplifie l'appréciation à porter et qui donne lieu à l'acquisition d'un actif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiables similaires.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iii) IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a raffiné sa définition du terme «significatif» et a retiré de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la définition des omissions et inexactitudes significatives. La définition du terme «significatif» a été alignée avec celle des normes IFRS et du Cadre conceptuel.

Selon les modifications, une information présente un caractère significatif s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers consolidés à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers consolidés, lesquels fournissent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

11. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société selon les secteurs de la Politique d'investissement, au 31 mars 2020 (en millions de dollars)	\$	%
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier	253	6
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	257	6
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	444	10
Fabrication d'aliments et de boissons	288	6
Autres types de fabrication	541	12
	1 783	40
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière	155	3
Extraction minière et exploitation en carrière	330	7
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	104	2
Production d'électricité	81	2
	670	14
Services		
Commerce, transport et entreposage	514	11
Télécommunications, médias et services professionnels	680	15
Tourisme et autres services	186	4
Construction, travaux de génie civil et entrepreneurs spécialisés	65	1
	1 445	31
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	10	–
Autres		
Fonds de capital de risque et de développement	541	12
Trésorerie et autres	141	3
Portefeuille Fonds propres	4 590	100

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité de vérification du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société, effectuée par le personnel de l'audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président, Finances,
gestion des risques et technologies d'affaires,

Original signé

Original signé

Guy LeBlanc, FCPA, FCA

Christian Settano, CPA, CA

Montréal, le 22 juillet 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Investissement Québec et de ses filiales (le «Groupe»), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités et de développement durable, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel d'activités et de développement durable après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuons sur ce rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux contrats de location, expliqués à la note 2, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Original signé

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112991

Québec, le 22 juillet 2020

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires		748 473	748 062
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		680 849	660 664
Frais généraux		67 566	82 849
		748 415	743 513
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	(42 460)	8 443
Résultat des activités opérationnelles		(42 402)	12 992
Revenus financiers			
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	6	248 926	228 356
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	6	17 392	18 085
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		81 153	102 856
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	6	34 976	127 547
Gains nets (pertes nettes) sur les placements et autres		3 374	115 566
Autres revenus attribuables aux instruments financiers	6	40 648	30 303
		426 469	622 713
Charges financières			
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	7	170 801	194 216
Dotation aux pertes de crédit	7	228 755	57 669
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	7	61 839	4 384
Autres charges financières	7	12 609	5 203
		474 004	261 472
Résultat du portefeuille		(47 535)	361 241
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique, fonds Capital ressources naturelles et énergie et Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	8	32 413	35 914
Frais d'administration	5	(111 096)	(102 619)
Résultat des activités poursuivies		(168 620)	307 528
Résultat des activités abandonnées	9	(10 967)	(7 595)
Résultat net		(179 587)	299 933

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2020	2019
Résultat net		(179 587)	299 933
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	29	4 837	431
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie			
Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	37	37 736	(268)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de coentreprises et d'entreprises associées	19	107	(125)
		37 843	(393)
Écarts de conversion			
Écart de conversion d'une filiale		9 438	3 834
Quote-part de l'écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	19	6 663	7 221
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	19	–	(7 805)
		16 101	3 250
Total des autres éléments du résultat global		58 781	3 288
Résultat global		(120 806)	303 221

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2020

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2020	2019
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	312 424	213 416
Placements temporaires	11	2 994	4 487
Débiteurs	12	108 376	126 843
Honoraires de garantie à recevoir	13	4 518	3 881
Stocks	14	85 017	102 704
Frais payés d'avance		5 886	4 720
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	15	888 640	819 644
Prêts	16	963 868	734 473
Placements	17	105 722	65 744
Actifs détenus en vue de la vente	18	2 170	1 962
		2 479 615	2 077 874
Actif non courant			
Honoraires de garantie à recevoir	13	839	1 085
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	15	3 999 619	4 403 728
Prêts	16	1 501 938	1 497 974
Placements	17	1 271 363	1 272 833
Participations dans des entreprises mises en équivalence	19	209 885	261 580
Immobilisations corporelles	20	180 496	169 710
Actifs biologiques	21	88 118	87 344
Immobilisations incorporelles	22	47 546	43 389
Autres actifs		3 348	2 990
		7 303 152	7 740 633
		9 782 767	9 818 507
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Emprunts à court terme	23	307 242	92 000
Créditeurs et charges à payer	24	131 562	125 274
Passif au titre des avantages du personnel		6 721	7 508
Dettes à long terme	25	945 419	814 886
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt		329 701	349 701
Provisions	27	2 751	6 347
Instruments financiers dérivés		–	1 091
Autres passifs	30	–	796
		1 723 396	1 397 603
Passif non courant			
Dettes à long terme	25	4 197 971	4 433 247
Subventions différées	26	11 443	11 098
Provisions	27	8 253	1 147
Passif au titre de la garantie	28	35 634	26 270
Passif au titre des engagements	16 et 28	36 007	7 915
Passif au titre des régimes à prestations définies	29	49 515	51 005
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		221 099	263 417
Instruments financiers dérivés		20 087	26 575
Autres passifs	30	6 599	6 661
		6 310 004	6 224 938
Capitaux propres			
Capital social	31	3 173 340	3 173 340
Résultats non distribués		213 387	388 137
Cumul des autres éléments du résultat global		86 036	32 092
		3 472 763	3 593 569
		9 782 767	9 818 507

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Jean St-Gelais
Président du conseil d'administration

Original signé

Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

Note	Capital social	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global		Total des capitaux propres
			Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2018	3 173 340	87 773	(21 909)	51 144	3 290 348
Résultat net de l'exercice	–	299 933	–	–	299 933
Autres éléments du résultat global	–	431	(393)	3 250	3 288
Solde au 31 mars 2019	3 173 340	388 137	(22 302)	54 394	3 593 569
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au 1 ^{er} avril 2019	4	–	–	–	–
Solde redressé au 1 ^{er} avril 2019	3 173 340	388 137	(22 302)	54 394	3 593 569
Résultat net de l'exercice	–	(179 587)	–	–	(179 587)
Autres éléments du résultat global	–	4 837	37 843	16 101	58 781
Solde au 31 mars 2020	3 173 340	213 387	15 541	70 495	3 472 763

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		(168 620)	307 528
Ajustements pour :			
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	42 460	(8 443)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20, 22 et 26	25 237	17 599
Perte nette de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles	20, 22 et 26	11 847	12 115
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	6	(248 926)	(228 356)
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	6	(17 392)	(18 085)
Autres revenus attribuables aux instruments financiers		(23 287)	(20 094)
Charges financières		9 199	2 873
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		(81 153)	(102 856)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	6	(34 976)	(127 547)
Gains nets sur les placements et autres		(3 374)	(115 566)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	7	94 183	96 832
Dotations aux pertes de crédit	7	228 755	57 669
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	7	61 839	4 384
Avantages du personnel		2 560	1 328
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques	21	(762)	(1 218)
Règlement d'instruments financiers dérivés		15	(2 323)
Autres éléments, montant net		223	1 058
		(102 172)	(123 102)
Dividendes encaissés		124 508	111 064
Intérêts encaissés		223 798	249 493
Règlement de garanties		(17 114)	(3 063)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation	33	34 432	(13 564)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies		263 452	220 828
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées		(208)	-
		263 244	220 828
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution nette des placements temporaires		1 493	116 161
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir		536 879	407 538
Augmentation des prêts		(903 998)	(806 260)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec		751 454	1 002 091
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec		(398 124)	(921 695)
Acquisitions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		(425 028)	(308 909)
Dispositions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		303 684	254 710
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(28 903)	(35 159)
Autres activités d'investissement		1 896	1 622
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		(160 647)	(289 901)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		(8 181)	(6 776)
		(168 828)	(296 677)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation nette des emprunts à court terme		207 066	92 000
Augmentation de la dette à long terme	25	663 941	1 048 000
Remboursement de la dette à long terme	25	(844 186)	(1 110 616)
Variation des avances du gouvernement du Québec		(20 000)	(50 000)
Intérêts payés		(6 672)	(1 200)
Subvention reportée		669	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		818	(21 816)
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		3 774	1 498
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		99 008	(96 167)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		213 416	309 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	10	312 424	213 416

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes des états financiers consolidés

1.	Nature des activités.....	109
2.	Modifications de méthodes comptables.....	110
3.	Principales méthodes comptables.....	112
4.	Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 16.....	128
5.	État consolidé des résultats par fonction	129
6.	Revenus financiers	130
7.	Charges financières	131
8.	Honoraires de gestion – FDE, fonds CRNE et FCEQ	132
9.	Activités abandonnées	132
10.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	132
11.	Placements temporaires.....	132
12.	Débiteurs et provision pour pertes de crédit.....	133
13.	Honoraires de garantie à recevoir et provision pour pertes de crédit	134
14.	Stocks.....	134
15.	Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit	135
16.	Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit.....	136
17.	Placements et engagements d'investissement	143
18.	Actifs détenus en vue de la vente	144
19.	Participations dans des entreprises mises en équivalence	144
20.	Immobilisations corporelles	146
21.	Actifs biologiques	148
22.	Immobilisations incorporelles	150
23.	Emprunts à court terme.....	151
24.	Créditeurs et charges à payer	151
25.	Dettes à long terme	152
26.	Subventions différées.....	153
27.	Provisions	153
28.	Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit.....	154
29.	Avantages du personnel	159
30.	Autres passifs	165
31.	Capital social.....	165
32.	Gestion du capital.....	165
33.	Informations additionnelles sur les flux de trésorerie.....	165
34.	Éventualités.....	166
35.	Autres engagements	166
36.	Instruments financiers.....	167
37.	Gestion des risques associés aux instruments financiers	174
38.	Parties liées	182
39.	Événements postérieurs à la date de clôture	183

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

A) Informations de la Société

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec (le « gouvernement »). Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société exerce des activités de prestation de services financiers en soutenant la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) (fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) au 31 mars 2019), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. En vertu de l'article 30 du projet de loi n° 27, sanctionné le 11 décembre 2019, la Société administre également le nouveau Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ). Les comptes du FDE, du fonds CRNE et du FCEQ sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec).

Étant une société d'État, la Société de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

B) Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Le passif au titre des régimes à prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 22 juillet 2020.

C) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, du résultat net et de certaines informations connexes. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et sur des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les estimations et hypothèses dont les incidences sont les plus significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont : la dépréciation d'actifs financiers, la dépréciation d'actifs non financiers et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée (se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites à la note 3 pour plus de détails sur l'utilisation par la Société d'estimations et d'hypothèses).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Considérations liées à la pandémie de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19. En raison de l'incertitude découlant de la nature de la pandémie, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement a augmenté. Les principales incidences sur les résultats et sur la situation financière de la Société sont les suivantes :

Dépréciation des actifs financiers

La pandémie a causé beaucoup d'incertitudes nécessitant que la direction porte des jugements importants pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit. Ainsi, les données et hypothèses clés d'ordre macroéconomique utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues sont davantage complexifiées. La comptabilisation des pertes de crédit attendues est particulièrement difficile. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective et repose sur une approche de pondération probabiliste. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. En cette période de forte incertitude économique, il est très difficile de prévoir les événements et les données d'entrée d'ordre macroéconomique utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues. Cependant, la Société a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2020 pour refléter les impacts potentiels de la pandémie de la COVID-19, en fonction des informations et des données disponibles à cette date. En raison du ralentissement économique général causé par la pandémie, une grande incertitude de mesure entoure la détermination des pertes de crédit attendues, et l'évaluation est assujettie à des jugements importants. L'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit est décrite à la note 16C) afférente aux présents états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers ont fait l'objet d'un examen plus approfondi à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation et d'évaluation de la valeur recouvrable pour prendre en considération la crise économique causée par la pandémie. Les techniques d'évaluation de la valeur recouvrable utilisées par la Société sont demeurées inchangées. Cependant, la Société a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2020 pour refléter les impacts potentiels de la pandémie de la COVID-19, en fonction des informations et des données disponibles à cette date. Il existe un risque que les données et les hypothèses utilisées par la Société aux fins de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs non financiers donnent lieu à une volatilité sur le prochain exercice, étant donné l'incertitude liée à la durée et aux répercussions économiques de la pandémie.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à prendre en considération la volatilité des marchés financiers ainsi que les écarts de crédit causés par la pandémie. Les techniques d'évaluation utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont demeurées inchangées. Cependant, la Société a ajusté les données non observables utilisées au 31 mars 2020 pour refléter les impacts potentiels de la pandémie de la COVID-19, en fonction des informations et des données disponibles à cette date. Il existe un risque que les données et les hypothèses utilisées par la Société aux fins de la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers donnent lieu à une volatilité sur le prochain exercice, étant donné l'incertitude liée à la durée et aux répercussions économiques de la pandémie.

D) Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû porter des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants et la description de ceux-ci est fournie dans chacune des notes suivantes afférentes aux états financiers consolidés :

- | | |
|---|-------------------------------|
| • Participations dans des entreprises associées | Note 3 |
| • Classement des actifs financiers | Note 3 |
| • Dépréciation des actifs financiers | Notes 3, 12, 13, 15, 16 et 28 |
| • Dépréciation des actifs non financiers | Notes 3, 19, 20 et 22 |
| • Juste valeur des instruments financiers | Note 36 |

2. Modifications de méthodes comptables

A) Adoption de nouvelles normes comptables

i) IFRS 16, Contrats de location

La Société a appliqué l'IFRS 16, *Contrats de location*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2019, date de première application. L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, de l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, de SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et de SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*.

La Société a appliqué les dispositions de l'IFRS 16 de manière rétrospective modifiée. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas retraiter l'information financière des exercices comparatifs. Les informations financières comparatives sont présentées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4, et conséquemment, elles ne sont pas comparables aux informations financières au 31 mars 2020.

La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas comptabiliser d'actifs au titre des droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location précédemment comptabilisés à titre de contrats de location simple qui ont une durée restante de moins de 12 mois ou dont les biens sous-jacents sont de faible valeur. La charge locative relative à ces contrats sera comptabilisée de manière linéaire sur la durée restante des contrats de location. Dans le cadre des contrats de location précédemment classés comme des contrats de location-financement, les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives sont évalués à la date de première application aux mêmes montants que ceux établis aux termes de l'IAS 17 immédiatement avant la date de première application. La Société a choisi d'évaluer les actifs au titre des droits d'utilisation au montant égal à l'obligation locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui existaient à la date de transition.

La Société a également appliqué certaines mesures de simplification permises lors de la première application de l'IFRS 16 :

- La Société a appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires;
- La Société a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation;
- La Société a utilisé les connaissances acquises a posteriori afin de déterminer la durée des contrats de location lorsque les contrats étaient assortis d'options de prolongation ou de résiliation.

Les ajustements aux valeurs comptables des immobilisations corporelles et de la dette à long terme à la date de première application ont été comptabilisés comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués et des autres composantes des capitaux propres au 1^{er} avril 2019. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} avril 2019. La Société a choisi, comme le permet l'IFRS 16, d'appliquer la mesure de simplification transitoire qui consiste à ne pas réexaminer les contrats existants à la date de transition pour déterminer s'ils sont ou contiennent des contrats de location au 1^{er} avril 2019. Ainsi, seuls les contrats qui avaient auparavant été identifiés comme des contrats de location en vertu de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4 ont été pris en compte dans le cadre de la transition à l'IFRS 16.

L'adoption de l'IFRS 16 a donné lieu à des modifications de méthodes comptables concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location. Les nouvelles méthodes ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2019. Les modifications de méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 16 au 1^{er} avril 2019 sont décrites à la note 3.

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicables aux exercices débutant le
Cadre conceptuel de l'information financière	1 ^{er} avril 2020
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	1 ^{er} avril 2020
IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	1 ^{er} avril 2020

i) Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a décidé de réviser le *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre conceptuel ») parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou n'étaient pas claires. Le Cadre conceptuel révisé, publié par l'IASB le 29 mars 2018, inclut :

- un nouveau chapitre sur l'évaluation;
- des indications sur la présentation de la performance financière;
- des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions;
- des clarifications d'aspects importants, comme le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence du Cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) IFRS 3, Regroupements d'entreprises

L'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications apportées à l'IFRS 3, publiées par l'IASB en octobre 2018, comprennent un choix permettant d'utiliser un test de concentration. Il s'agit d'un test qui simplifie l'appréciation à porter et qui donne lieu à l'acquisition d'un actif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiables similaires.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iii) IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a raffiné sa définition du terme « significatif » et a retiré de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la définition des omissions et inexactitudes significatives. La définition du terme « significatif » a été alignée avec celle des normes IFRS et du Cadre conceptuel.

Selon les modifications, une information présente un caractère significatif s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers consolidés à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers consolidés, lesquels fournissent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers consolidés de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2020, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

• Albecour inc.	• Produits forestiers Temrex, société en commandite
• Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	• Rexforêt inc.
• Gestion forestière Lacroix inc.	• C.D.M.V. inc.
• Gestion La Madeleine inc.	• Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
• IQ FIER inc.	• IQ Immigrants Investisseurs inc.
• Mine Arnaud inc.	• SOQUEM inc.

En décembre 2019, la filiale Ressources Québec inc. a fait l'objet d'une dissolution en vertu de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*. L'application de cette loi n'a occasionné aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et les pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, revenus et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, revenus et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Au 31 mars 2020, la Société détient 6,67 % et 62,74 % (6,67 % et 62,74 % au 31 mars 2019) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii) ci-haut. Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date;
- Les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin d'exercice.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en revenus ou charges lorsqu'ils sont engagés. La Société comptabilise les actifs financiers à la date de transaction.

i) Classement et évaluation des actifs financiers

Classement des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers comprennent des prêts et créances, des instruments financiers dérivés et des instruments de capitaux propres.

Les prêts et créances ainsi que les certificats de dépôt sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les prêts et créances sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres prêts et créances et les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les instruments de capitaux propres comprennent les placements dans des organismes de capital-risque, les actions de sociétés cotées en bourse et les actions et parts de sociétés privées. Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'actif n'est pas détenu à des fins de transaction et que la Société fait le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué instrument par instrument.

Détermination des modèles économiques

La Société établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif commercial que doit atteindre la gestion de ses portefeuilles d'actifs financiers. Le jugement sert à déterminer les modèles économiques et il s'appuie sur les éléments probants suivants :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application, dans la pratique, des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des exercices précédents, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie sera réévalué par la Société afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

La Société gère ses actifs financiers selon les modèles économiques suivants :

- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie : l'objectif de ce modèle économique est de détenir des actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance du terme;
- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente : l'objectif de ce modèle est la perception des flux de trésorerie, et la vente des actifs financiers est essentielle à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- Les autres modèles économiques à la juste valeur : l'objectif ne répond à aucun des deux modèles précédents et représente essentiellement ceux selon lesquels les actifs sont détenus à des fins de transaction ou sont gérés sur la base de la juste valeur.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique de déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte des modalités contractuelles de l'instrument qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Les modalités suivantes sont évaluées pour savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours aux critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Modalités qui permettent la conversion en un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres;
- Modalités qui limitent les droits de la Société aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités qui permettent un remboursement anticipé ou de prorogation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et certains équivalents de trésorerie, certains placements temporaires, certains débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que certains prêts. Les conditions contractuelles de ces instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts liés à ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » au résultat net. Les frais d'étude, les primes et les escomptes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces actifs et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés à titre de dotation aux pertes de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À leur comptabilisation initiale, la Société détermine si les prêts sont dépréciés. Pour ceux qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Ainsi, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, à l'état consolidé de la situation financière.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus, qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie et en vue de la vente et dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux 31 mars 2020 et 2019, aucun actif financier ne répond à ces conditions et la Société n'a pas fait le choix irrévocable de désigner un instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur s'ils s'inscrivent dans un modèle économique à la juste valeur puisqu'ils ont été acquis ou contractés principalement dans l'objectif d'être vendus dans un avenir proche, gérés dans un portefeuille sur la base de la juste valeur ou si les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et de la vente d'actifs peuvent également être désignés, au moment de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur est fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée. Aux 31 mars 2020 et 2019, la Société a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées.

La Société a classé les actifs financiers suivants comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, y compris les participations dans des coentreprises et des entreprises associées, ne s'inscrivent ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie, ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente. Ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Certains prêts et débiteurs comportent des modalités contractuelles qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- Les valeurs mobilières ainsi que les autres placements comprennent des instruments de capitaux propres détenus dans des actions cotées et dans des actions privées ainsi que les autres titres de créance (c.-à-d. des obligations cotées sur un marché). Ces instruments sont gérés sur la base de leur juste valeur;
- Les instruments financiers dérivés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net. Les revenus d'intérêts sur les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les revenus de dividendes sur les valeurs mobilières sont présentés séparément aux états financiers consolidés sous la rubrique « Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Classement et évaluation des passifs financiers

Classement des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société peut également, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque l'option de la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net. Aux 31 mars 2020 et 2019, aucun passif n'a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les découverts bancaires, les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec, la dette à long terme à l'exception des obligations locatives, le passif au titre de la garantie ainsi que le passif au titre des engagements.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont comptabilisées sous les rubriques «Autres charges financières» et «Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs» au résultat net. Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces passifs, s'il y a lieu, et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À la date initiale, tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique «Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique «Avantages conférés par les immigrants investisseurs» au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

iii) Dépréciation

Le modèle de dépréciation utilisé par la Société s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaut possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Le modèle d'évaluation lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. Les pertes de crédit attendues sont évaluées à chacune des dates de présentation de l'information selon un modèle comportant trois phases :

- Phase 1 – Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument n'a pas augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur les 12 mois à venir, est comptabilisée.
- Phase 2 – Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument a augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.
- Phase 3 – Lorsque l'instrument s'est déprécié entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, celui-ci est considéré être en défaut et une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.

Les revenus d'intérêts sont calculés selon leur valeur comptable brute pour les actifs financiers qui sont en phases 1 et 2 et selon leur valeur comptable nette pour les actifs financiers de la phase 3 ainsi que pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

L'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue est utilisée pour les créances clients. Selon cette approche, la Société évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

De plus, le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'un instrument financier contracté auprès du gouvernement et qui est de nature peu risquée. Par conséquent, la Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti sont comptabilisées sous la rubrique «Dotation aux pertes de crédit» au résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont quant à eux présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes, à l'état consolidé de la situation financière. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique «Passif au titre des engagements» à l'état consolidé de la situation financière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chacune des périodes de présentation de l'information financière reflète la valeur actualisée de toute insuffisance de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture est établie en fonction du produit des paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) de l'entreprise associée à l'instrument, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Les données d'entrée relatives à la PD utilisées pour estimer les pertes de crédit attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille pertinent.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme sain (phase 1 ou 2), les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la PCD et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. La principale différence entre les pertes de crédit attendues de la phase 1 et de la phase 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de la phase 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois, alors que les estimations de la phase 2 projettent ces paramètres sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié (phase 3), les pertes de crédit attendues sont calculées selon une approche individuelle, lorsque le risque cumulé des instruments financiers pour une même entreprise est individuellement important, et selon une approche collective pour tous les autres actifs. Le calcul pour établir la perte de crédit attendue est effectué de la façon suivante :

- Approche individuelle : en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des montants que la Société s'attend à recouvrer;
- Approche collective : en multipliant la PCD de l'instrument au moment du défaut par l'ECD au moment du défaut. La PCD de l'instrument en approche collective est calculée sur un portefeuille comportant des caractéristiques de crédit semblables.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

Les pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont établies selon les mêmes approches que celles utilisées pour les actifs dépréciés (phase 3) et font l'objet d'une présentation distincte à la note 16.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit est la durée de vie contractuelle restante. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les garanties d'engagement financier, la durée de vie attendue est basée sur la durée de vie comportementale des clients. Cet exercice nécessite un jugement important de la part de la direction.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chacune des dates de clôture, la Société évalue si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de crédit à la date de clôture et celui à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Société compare la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Société effectue une appréciation des augmentations importantes du risque de crédit à la date de clôture, sur la base de trois critères. La survenance d'un des éléments ci-après indique une augmentation importante du risque de crédit et l'instrument sera transféré depuis la phase 1 vers la phase 2 :

- Un retard de 30 jours;
- L'atteinte des seuils fixés par la Société en fonction de la variation de la notation de l'instrument par rapport à sa comptabilisation initiale;
- Le résultat d'examen qualitatifs.

Les seuils d'un transfert entre les phases 1 et 2 sont symétriques. Si un actif financier qui a été transféré vers la phase 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré à la phase 1.

L'appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Établissement des principaux paramètres

Les principaux paramètres sont décrits ci-dessous :

Probabilité de défaut (PD)

La PD correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie attendue estimée si l'instrument financier n'a pas été décomptabilisé auparavant et qu'il se trouve toujours dans le portefeuille. Les estimations de la PD sont mises à jour annuellement en fonction des antécédents, des conditions économiques actuelles et des informations prospectives pertinentes de la société emprunteuse sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie.

Perte en cas de défaut (PCD)

La PCD correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir à la suite du défaut, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD tiennent compte des radiations et des recouvrements de paiements passés, des données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et des coûts directs. Les flux de trésorerie réalisés des sûretés et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue.

Exposition en cas de défaut (ECD)

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au moment du défaut prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.

L'établissement de ces principaux paramètres nécessite des hypothèses qui font appel au jugement de la direction.

Définition de défaut

Lorsqu'un actif financier est en défaut, celui-ci est transféré en phase 3. La Société considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal depuis plus de 90 jours;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Société considère qu'un actif financier est en défaut et le transfère en phase 3 lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours. L'analyse des événements de défaut nécessite un jugement important d'experts du crédit.

Informations prospectives

La Société a mis en place des modèles internes basés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD et leurs structures à terme. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Dans le processus d'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société considère trois scénarios macroéconomiques prospectifs : un scénario économique de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste, fondés sur une conjoncture économique probable et réaliste. Tous les scénarios économiques sont mis à jour annuellement et sont incorporés, selon le cas, dans la modélisation des paramètres de risque de PD du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important.

Les estimations des variables macroéconomiques ainsi que la pondération de chaque scénario sont tirées des statistiques de la distribution historique des données macroéconomiques du Québec. La direction exercera son jugement pour recommander, annuellement, les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires de la Société. La Société appliquera des facteurs de pondération aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Dans ses modèles, la Société s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives canadiennes comme données d'entrée, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), les taux de chômage et l'écart de taux d'intérêt entre les obligations du gouvernement du Canada et les obligations corporatives. Ces données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Jugements d'experts en matière de crédit

Dans le cadre du processus d'évaluation des pertes de crédit, une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas suffisamment prises en compte par la modélisation, des jugements d'experts en matière de crédit sont exercés pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

La direction exerce son jugement pour établir le montant des pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille des instruments financiers évalués au coût amorti et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes de crédit au résultat net et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Société considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Société ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Modification des contrats de prêts

Les conditions initiales d'un prêt peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Lorsque l'incidence des modifications des dispositions contractuelles est jugée importante, une décomptabilisation du prêt est requise. Le renouvellement à terme prévu au contrat initial n'est pas considéré comme une renégociation ou une modification de celui-ci.

Si la modification des conditions ne donne pas lieu à la décomptabilisation du prêt, la valeur comptable de celui-ci est recalculée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et une perte ou un gain est comptabilisé. L'appréciation de l'augmentation importante du risque de crédit continue d'être établie en fonction de la comptabilisation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation du prêt initial et à la comptabilisation d'un nouveau prêt, ce dernier sera normalement classé en phase 1, à moins que l'on détermine qu'il est déprécié au moment de la renégociation. La date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouvel actif financier afin de déterminer si le risque de crédit a subi une augmentation importante.

iv) Garanties

La Société émet des contrats de garantie qui pourraient l'obliger à faire des paiements pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt de ce dernier.

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique «Honoraires de garantie à recevoir» qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique «Passif au titre de la garantie» qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Honoraires de garantie à recevoir

Après la comptabilisation initiale, la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir est évaluée au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique «Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti» au résultat net.

La provision pour pertes de crédit relative aux honoraires de garantie à recevoir est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées à la section «Dépréciation» des présentes principales méthodes comptables.

Passif au titre de la garantie

Après la comptabilisation initiale, le passif initial au titre de la garantie est évalué au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique «Autres revenus attribuables aux instruments financiers» au résultat net, et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique «Autres charges financières» au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées à la section «Dépréciation» des présentes principales méthodes comptables. Dès que la provision pour pertes de crédit devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sous la rubrique «Autres revenus attribuables aux instruments financiers» au résultat net.

v) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que ceux de l'IFRS 9.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte hors du périmètre de l'IFRS 9 si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé; 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net».

E) Revenus

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités ordinaires sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique «Chiffre d'affaires» au résultat net.

Le chiffre d'affaires de la Société provient des filiales opérantes détenues à 100%.

Vente de biens

Produits d'aluminium

Les produits d'aluminium consistent en la vente d'aluminium. La Société achète la matière première (alumine) qui est transformée en aluminium et elle vend la production. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de droits de coupe de bois

Les produits de droits de coupe de bois consistent en la vente de droits de coupe de bois. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client et que celui-ci a effectué le mesurage du bois. De plus, c'est le client qui assume les coûts liés à la coupe et à la livraison du bois coupé. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits du bois

Les produits du bois consistent en la vente de bois coupé, de bois d'œuvre et de copeaux de bois. La Société assume les coûts liés à la sylviculture, à la coupe, à la transformation et à la livraison du bois. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits du bois est ajusté d'une prime sur la qualité du façonnage, qui est estimée en fonction des données historiques. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de médecine vétérinaire

Les produits de médecine vétérinaire consistent en la vente et la distribution de médicaments, de nourriture et autres accessoires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits de médecine vétérinaire est ajusté des remises et droits de retour attendus, qui sont estimés en fonction des données historiques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Produits d'insémination porcine

Les produits d'insémination porcine consistent en la vente de produits et de matériel d'insémination. La tarification varie en fonction de la lignée porcine. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits d'insémination porcine est ajusté des remises, qui sont estimées en fonction des données historiques. Aucun droit de retour n'est rattaché à ces produits.

Prestation de services

Services d'hébergement

Les services d'hébergement consistent en la vente d'hébergement aux producteurs qui désirent placer leur cheptel reproducteur dans les installations de la Société. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis, en fonction du nombre de jours d'occupation des animaux hébergés au cours de l'exercice, selon les termes des ententes de services d'hébergement. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces services.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion consistent en la rémunération pour les programmes d'aide financière et les mandats que lui confie le gouvernement dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. La facturation est émise annuellement conformément aux conditions contractuelles et est payable avant 30 jours. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces honoraires.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés comme décrits à la note 3C). Les autres revenus attribuables aux instruments financiers comprennent des frais d'étude.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre 3 et 12 mois suivant la date d'acquisition.

H) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations corporelles et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation corporelle pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation corporelle, diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

• Bâtiments	15 à 30 ans
• Matériel et équipements	3 à 25 ans
• Routes et ponts	18 à 20 ans
• Actifs au titre des droits d'utilisation	Moindre de la durée du contrat ou de la durée de la vie utile de l'actif sous-jacent
• Autres	1 an à 20 ans

La charge d'amortissement est présentée à la note 20. Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont comptabilisés comme décrits à la note 3R).

J) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice sous la rubrique « Coût des ventes ». Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation incorporelle diminuée de sa valeur résiduelle.

La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

• Licences et autres	3 à 20 ans
• Contrat d'approvisionnement en électricité	25 ans

Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

La charge d'amortissement est présentée à la note 22. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net comme indiqué à la note 22. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique «Subventions différées» à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est amortie au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

M) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est examinée à chacune des dates de fin d'exercice afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents sont évaluées à la date de fin d'exercice, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier.

Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées respectivement aux notes 19, 20 et 22.

À chacune des dates de clôture, la direction détermine si les participations dans des entreprises mises en équivalence, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

N) Actifs détenus en vue de la vente

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique «Gains nets (pertes nettes) sur les placements et autres». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état consolidé du résultat global comparatif et l'état consolidé des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de l'exercice comparatif.

P) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé sous la rubrique «Autres charges financières» au résultat net.

i) Provision pour remise en état des sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) Avantages du personnel

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chacune des dates de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs des régimes ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif des régimes doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués (déficit) et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies par le taux d'actualisation, comme déterminé au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de l'exercice.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués (déficit) à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans l'exercice au cours duquel ce gain ou cette perte survient.

R) Contrats de location

i) Contrats de location depuis le 1^{er} avril 2019 (IFRS 16)

Un contrat de location représente un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé durant une période déterminée moyennant une contrepartie. Dans le cadre de l'identification d'un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société évalue les éléments suivants :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien déterminé qui est physiquement distinct de façon explicite ou implicite, ou représente pratiquement toute la capacité du bien déterminé;
- Le droit d'utilisation représente la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- La Société a le droit de décider de l'utilisation d'un bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation.

Les contrats de location sont comptabilisés sous forme d'un actif au titre du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent ainsi que d'un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas séparer les composantes non locatives. Chaque composante locative ainsi que les composantes non locatives connexes seront comptabilisées comme une seule composante.

Durée de location

Pour les contrats de location engagés par la Société, la durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si la Société est raisonnablement certaine d'exercer les options de renouvellement et de résiliation prévues contractuellement.

Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont initialement comptabilisés au coût, lequel comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel, le cas échéant, sont ajoutés les paiements de loyers versés à la date de début de la période de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux engagés par la Société pour la conclusion du contrat;
- l'estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du lieu, telle qu'exigée par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon le mode linéaire depuis la date de début des contrats de location jusqu'à la date de la première échéance entre la date de la fin de vie utile de l'actif sous-jacent et la date de fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif au titre du droit d'utilisation est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Société.

La Société présente ses actifs au titre des droits d'utilisation avec ses autres immobilisations corporelles à la note 20.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Obligations locatives

Lors de leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société.

Les paiements en vertu des contrats de location comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat;
- l'estimation pour toute valeur résiduelle garantie;
- les montants que la Société a une certitude raisonnable de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives seront réduites du montant des paiements de loyers effectués et augmentées du montant des intérêts.

Une obligation locative sera assujettie à une réévaluation lors d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'un montant estimatif, ainsi que lors de la modification de la durée du contrat. L'ajustement découlant de la réévaluation de l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à l'état consolidé des résultats lorsque cet actif est totalement déprécié.

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives ainsi que les paiements variables qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation initiale des obligations locatives et qui ont été engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés respectivement sous les rubriques « Autres charges financières » et « Frais d'administration » au résultat net.

La Société présente ses obligations locatives avec la dette à long terme à la note 25.

Contrats de location non capitalisés

La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à 12 mois. Pour la Société, il s'agit principalement de contrats qui ont une durée de moins de 12 mois, et de contrats qui portent sur des locations de locaux pour bureaux pour lesquels il existe une option de résiliation réciproque dans le respect d'un préavis inférieur ou égal à 3 mois et dont la pénalité est négligeable.

Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 6 500 \$. Pour la Société, il s'agit notamment des contrats qui portent sur des locations d'imprimantes, d'infrastructures informatiques et d'équipements pour l'environnement de travail.

Les paiements versés aux termes d'un contrat de courte durée et aux termes d'un contrat portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

ii) Contrats de location avant le 1^{er} avril 2019 (IAS 17)

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

4. Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 16

La norme IFRS 16, *Contrats de location*, établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur. La norme élimine la distinction, entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple, existante dans l'IAS 17, *Contrats de location*. La Société comptabilise dorénavant des actifs au titre des droits d'utilisation et la valeur des obligations locatives pour tous les contrats qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple. Les contrats de location de courte durée et les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur peuvent être exemptés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En vertu de l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière semblable à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Pour le bailleur, cette norme reprend essentiellement les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

Le rapprochement entre les engagements au 31 mars 2019 en vertu de l'IAS 17 et l'obligation au titre des contrats de location comptabilisée au 1^{er} avril 2019, en vertu de l'IFRS 16, déterminée au moyen d'un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 3,03% au 1^{er} avril 2019, est expliqué au tableau suivant :

Engagement de contrats de location simple (IAS 17) au 31 mars 2019	11 101
Classification en contrat de location de certaines ententes qui satisfont aux conditions relatives aux contrats de location définies par l'IFRS 16	6 448
Moins les ententes de location de moins de 12 mois et de faible valeur	(417)
Moins l'effet de l'actualisation des versements	(877)
Obligations locatives en vertu de l'IFRS 16 au 1^{er} avril 2019	16 255

Le tableau suivant présente un résumé des modifications effectuées au classement et à l'évaluation au 1^{er} avril 2019 :

	Au 31 mars 2019 (IAS 17)	Incidence de l'IFRS 16	Au 1 ^{er} avril 2019 (IFRS 16)
Actif non courant			
Immobilisations corporelles, valeur comptable nette	169 710	16 255	185 965
Passif courant			
Tranche courante de la dette à long terme	814 886	4 097	818 983
Passif non courant			
Dette à long terme	4 433 247	12 158	4 445 405
Incidences des ajustements de l'IFRS 16 sur les capitaux propres au 1^{er} avril 2019		-	

5. État consolidé des résultats par fonction

	2020	2019
Produits		
Vente de biens	737 875	738 297
Prestation de services	42 506	45 283
Revenus financiers	426 469	622 713
Autres	505	396
	1 207 355	1 406 689
Charges		
Coût des ventes de biens et des prestations de services	680 849	660 664
Charges financières	474 004	261 472
	1 154 853	922 136
Frais généraux		
Frais d'exploitation	24 233	40 614
Frais d'entreposage	29 385	26 779
Frais de vente	13 948	15 456
	67 566	82 849
Frais d'administration	111 096	102 619
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(42 460)	8 443
Résultat des activités poursuivies	(168 620)	307 528
Résultat des activités abandonnées	(10 967)	(7 595)
Résultat net	(179 587)	299 933

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	78 380	71 592
Amortissement des immobilisations corporelles	3 520	1 269
Amortissement des immobilisations incorporelles	529	466
Frais de locaux	4 365	6 343
Déplacements, représentation et réunions	1 968	2 747
Honoraires	7 967	7 383
Bureaux à l'étranger	3 152	3 155
Publicité et promotion	2 113	2 673
Autres	9 102	6 991
	111 096	102 619

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	Note	2020	2019
Salaires et autres avantages à court terme		114 167	105 064
Cotisations au titre des régimes à cotisations définies	29	10 567	10 208
Charges au titre des régimes à prestations définies	29	6 125	5 962
		130 859	121 234

6. Revenus financiers

Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti

	2020	2019
Intérêts sur les prêts	148 403	124 668
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	1 085	880
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	94 253	96 938
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	5 185	5 870
	248 926	228 356

Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	2020	2019
Intérêts sur les prêts	8 229	8 576
Dividendes sur les valeurs mobilières	9 163	9 509
	17 392	18 085

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2020	2019
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) sur les prêts	(23 230)	5 764
Gain (perte) sur les placements dans des organismes de capital-risque	141 282	114 553
Gain (perte) sur les valeurs mobilières	(56 910)	(29 699)
Gain (perte) sur les instruments financiers dérivés	(24 552)	(19 076)
Gain (perte) sur les autres placements	(500)	1 001
	36 090	72 543
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) sur les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	(1 114)	55 004
	34 976	127 547

Autres revenus attribuables aux instruments financiers

	2020	2019
Honoraires de garantie	8 061	8 789
Frais d'étude	1 507	1 277
Gain de change sur les instruments financiers	9 282	9 005
Autres	21 798	11 232
	40 648	30 303

7. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2020	2019
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	94 183	96 832
Honoraires d'intermédiaires financiers	24 644	49 118
Contributions financières non remboursables	51 974	48 266
	170 801	194 216

Dotation aux pertes de crédit

	Note	2020	2019
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	16 et 28	198 924	55 872
Perte (gain) sur les engagements de prêts et de garantie	16 et 28	28 092	1 344
Perte (gain) sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	15	1 089	(339)
Perte (gain) sur les autres actifs financiers	12	650	792
		228 755	57 669

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence

	Note	2020	2019
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence	19	64 228	4 384
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence	19	(2 389)	–
		61 839	4 384

Autres charges financières

	2020	2019
Intérêts sur les emprunts à court terme	5 056	–
Intérêts sur la dette à long terme	2 857	859
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	1 444	1 253
Autres	3 252	3 091
	12 609	5 203

8. Honoraires de gestion – FDE, fonds CRNE et FCEQ

Selon la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. En vertu du décret 286-2020, daté du 25 mars 2020, la rémunération a été établie à des montants de 27 868 400 \$ pour le FDE et de 4 544 600 \$ pour le fonds CRNE pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 (33 331 000 \$ pour le FDE et 2 583 000 \$ pour le fonds CRNE pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 en vertu du décret 181-2019).

9. Activités abandonnées

La perte nette de 10 967 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées (perte nette de 7 595 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019).

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2020	2019
Trésorerie ⁽¹⁾	285 846	187 849
Équivalents de trésorerie		
Acceptations bancaires, de 1,22 % à 1,46 %, échéant en avril 2020	13 496	5 994
Compte d'épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,48 %, sans échéance	8 582	15 541
Billets de trésorerie, de 1,23 % à 1,52 %, échéant en avril 2020	4 500	3 498
Bons du Trésor du Canada, de 1,70 % à 1,80 %, échéant en mai 2019	–	534
	312 424	213 416

(1) Au 31 mars 2020, la trésorerie comprend un montant de 20 000 000 \$ US dans un compte de banque chez un fiduciaire pour la clôture d'un investissement prévu après le 31 mars 2020.

11. Placements temporaires

	2020	2019
Obligations à taux fixes, 1,05 %, échéant en juin 2020	2 994	–
Billets de trésorerie, 1,83 %, échéant en mai 2019	–	4 487
	2 994	4 487

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Débiteurs et provision pour pertes de crédit

A) Débiteurs

	2020	2019
Débiteurs au coût amorti		
Créances clients	87 412	93 192
Créances clients – entreprises associées	341	2 743
Autres débiteurs	1 759	1 170
Autres débiteurs – entreprises associées	5 073	7 374
	94 585	104 479
Provision pour pertes de crédit	(1 001)	(603)
	93 584	103 876
Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	4 572	8 423
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir – entreprises associées	3 854	1 523
	8 426	9 946
Autres débiteurs	6 366	13 021
	108 376	126 843

B) Provision pour pertes de crédit

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les créances clients :

	2020	2019
Solde au début	603	1 605
Radiations	(252)	(1 794)
Variation nette des débiteurs	(120)	(246)
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	770	1 038
Solde à la fin	1 001	603

C) Risque de crédit

L'analyse chronologique des débiteurs aux 31 mars se détaille comme suit :

2020					
	Courant	En souffrance depuis			Total
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable brute	89 626	3 303	143	1 513	94 585
Perte de crédit attendue	264	74	2	661	1 001
Taux de perte	0,29%	2,24%	1,40%	43,69%	1,06%
2019					
	Courant	En souffrance depuis			Total
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable brute	93 768	8 468	462	1 781	104 479
Perte de crédit attendue	98	24	8	473	603
Taux de perte	0,10%	0,28%	1,73%	26,56%	0,58%

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Honoraires de garantie à recevoir et provision pour pertes de crédit

	2020	2019
Honoraires de garantie à recevoir	5 357	5 458
Provision pour pertes de crédit ⁽¹⁾	–	(492)
	5 357	4 966
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	4 518	3 881
	839	1 085

(1) La provision pour pertes de crédit est non significative au 31 mars 2020. Par conséquent, le tableau présentant le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les honoraires de garantie à recevoir n'a pas été présenté.

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2020	2019
Moins de 1 an	4 518	4 241
De 1 an à 2 ans	895	872
De 2 à 3 ans	281	342
De 3 à 4 ans	128	152
De 4 à 5 ans	53	77
Plus de 5 ans	179	107
	6 054	5 791

14. Stocks

	2020	2019
Produits finis	69 843	81 811
Matières premières	6 471	11 687
Pièces consommables et de rechange	6 129	6 013
Produits en cours	1 201	1 709
Autres	1 373	1 484
	85 017	102 704

Au 31 mars 2020, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élevaient à 647 564 000 \$ (652 933 000 \$ au 31 mars 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

A) Billets à recevoir du gouvernement du Québec

	2020	2019
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 1,07 % à 2,86 %, échéant entre avril 2020 et mars 2025, valeur nominale de 5,1 milliards de dollars	4 898 262	5 232 286
Provision pour pertes de crédit	(10 003)	(8 914)
	4 888 259	5 223 372
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	888 640	819 644
	3 999 619	4 403 728

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2020	2019
Moins de 1 an	895 600	826 400
De 1 an à 2 ans	1 490 800	895 600
De 2 à 3 ans	1 256 800	1 490 800
De 3 à 4 ans	1 048 000	1 256 800
De 4 à 5 ans	436 800	1 048 000
	5 128 000	5 517 600

B) Provision pour pertes de crédit

La Société a déterminé que le risque de crédit que comporte cet instrument financier est faible. Par conséquent, la Société a estimé que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit sur les 12 mois à venir.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec :

	2020	2019
Solde au début	8 914	9 253
Diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	1 799	3 011
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	(710)	(3 350)
Solde à la fin	10 003	8 914

(1) Malgré une diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec, l'augmentation de la perte attendue de 1 799 000 \$ au 31 mars 2020 (3 011 000 \$ au 31 mars 2019) s'explique par une probabilité de recouvrement qui est moindre au début du terme des billets et qui augmente au fur et à mesure que ceux-ci se rapprochent de leur date d'échéance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit

A) Prêts

2020				
	Sains ⁽¹⁾	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽³⁾	2 331 020	266 917	105 964	2 703 901
Provision pour pertes de crédit	(84 352)	(153 743)	–	(238 095)
	2 246 668	113 174	105 964	2 465 806
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	848 775	64 518	50 575	963 868
	1 397 893	48 656	55 389	1 501 938

2019				
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽³⁾	2 087 235	97 788	138 996	2 324 019
Provision pour pertes de crédit	(57 914)	(33 658)	–	(91 572)
	2 029 321	64 130	138 996	2 232 447
Moins la tranche courante, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	667 614	57 812	9 047	734 473
	1 361 707	6 318	129 949	1 497 974

(1) En raison de la pandémie de la COVID-19, la Société a octroyé, pour l'ensemble de ses prêts, un report de versements de capital et/ou d'intérêts pour une période de trois à six mois. Ces prêts sont présentés dans la phase où ils se situaient immédiatement avant l'application du report de versements.

(2) Non assujettis aux pertes de crédit.

(3) Le solde contractuel des prêts qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020 et qui font encore l'objet d'efforts de recouvrement est de 7 606 000 \$ (10 971 000 \$ au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 235 071 000 \$ selon les conditions du marché (203 540 000 \$ au 31 mars 2019).

Les tableaux suivants présentent les prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt aux 31 mars :

2020				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	607 224	830 180	378 858	1 816 262
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	160 000	242 542	27 864	430 406
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	33 478	55 970	5 490	94 938
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	10 088	6 750	1 398	18 236
	810 790	1 135 442	413 610	2 359 842
Rendement au taux effectif pondéré	4,72%	5,59%	4,69%	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	474 709	898 739	336 607	1 710 055
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	71 569	227 459	20 238	319 266
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	28 730	23 881	7 275	59 886
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	2 536	468	1 240	4 244
	577 544	1 150 547	365 360	2 093 451
Rendement au taux effectif pondéré	6,01%	6,64%	5,45%	

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2020	2019
Moins de 1 an	996 137	740 212
De 1 an à 2 ans	548 708	432 108
De 2 à 3 ans	269 184	468 406
De 3 à 4 ans	295 115	165 907
De 4 à 5 ans	265 690	218 077
Plus de 5 ans	390 054	326 593
	2 764 888	2 351 303

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non dépréciés, se détaillent comme suit :

	2020 ⁽¹⁾	2019
De 30 à 90 jours	4 594	2 764

(1) En raison de la pandémie de la COVID-19, la Société a octroyé, pour l'ensemble de ses prêts, un report de versements de capital et/ou d'intérêts pour une période de trois à six mois. Ces prêts sont présentés dans la phase où ils se situaient immédiatement avant l'application du report de versements.

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les prêts modifiés, mais non décomptabilisés, au cours de l'exercice, pour laquelle la provision pour pertes de crédit a été évaluée pour la durée de vie :

	2020	2019
Prêts modifiés pendant l'exercice⁽¹⁾		
Coût amorti avant modification	184 911	125 581
Gain net (perte nette) sur modification	(1 606)	1 273
Prêts modifiés depuis leur comptabilisation initiale		
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice des prêts pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été réévaluée des pertes de crédit attendues pour la durée de vie au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	–	–

(1) En raison de la pandémie de la COVID-19, la Société a émis une directive interne autorisant un report de versements de capital et/ou d'intérêts pour une période de trois à six mois pour la totalité de ses prêts. Cette directive généralisée n'est pas considérée comme une modification d'un prêt, étant donné que la Société l'a appliquée à l'ensemble de ses prêts. Cette directive n'a eu aucune incidence significative sur le coût amorti des prêts ainsi que sur le gain net (perte nette) sur modification.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Engagements de prêts

Les engagements de prêts de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de prêts acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements de prêts se détaille comme suit :

2020				
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Ententes de prêts autorisées ⁽²⁾	108 424	2 231	–	110 655
Ententes de prêts acceptées par les clients ⁽³⁾	566 454	11 799	1 500	579 753
	674 878	14 030	1 500	690 408
Provision pour pertes de crédit	(22 591)	(6 936)	–	(29 527)
	652 287	7 094	1 500	660 881

2019				
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Ententes de prêts autorisées ⁽²⁾	102 406	330	–	102 736
Ententes de prêts acceptées par les clients ⁽³⁾	473 241	3 839	–	477 080
	575 647	4 169	–	579 816
Provision pour pertes de crédit	(6 260)	(208)	–	(6 468)
	569 387	3 961	–	573 348

(1) Non assujetties aux pertes de crédit.

(2) Comprenant un montant de renouvellement de prêts de 41 729 000 \$ au 31 mars 2020 (25 337 000 \$ au 31 mars 2019).

(3) Aucun montant de renouvellement de prêts au 31 mars 2020 (1 502 000 \$ au 31 mars 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Provision pour pertes de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts :

Prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	9 188	15 299	27 938	591	53 016
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	201	(1 611)	–	–	(1 410)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(6 695)	41 824	(1 073)	–	34 056
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(262)	(5 311)	28 387	–	22 814
Décomptabilisations ⁽³⁾	(3 715)	(2 838)	(3 572)	–	(10 125)
Radiations	(560)	144	(13 709)	(694)	(14 819)
Recouvrements	52	7	342	558	959
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	12 966	520	–	1 373	14 859
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	1 036	(1 941)	(4 697)	(1 543)	(7 145)
Variation des taux de change et autres ajustements	(182)	(208)	(243)	–	(633)
Solde au 31 mars 2019	12 029	45 885	33 373	285	91 572
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	696	(1 982)	(578)	–	(1 864)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(8 534)	33 079	(4 681)	–	19 864
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(817)	(27 803)	148 650	–	120 030
Décomptabilisations ⁽³⁾	(5 620)	(13 320)	(4 788)	(2 153)	(25 881)
Radiations	(60)	–	(28 619)	–	(28 679)
Recouvrements	–	152	2 191	806	3 149
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	29 834	13 004	189	2 787	45 814
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	6 090	1 530	7 645	(1 220)	14 045
Variation des taux de change et autres ajustements	296	(107)	(144)	–	45
Solde au 31 mars 2020	33 914	50 438	153 238	505	238 095

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit lors de la comptabilisation initiale des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création est de 1 540 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020 (1 284 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019).

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu à la fin de l'exercice, y compris la réévaluation de la provision pour pertes de crédit.

(3) Correspondent à la diminution de la provision pour pertes de crédit attribuable aux décomptabilisations qui sont présumées avoir eu lieu au début de l'exercice.

(4) Les créations ou acquisitions sont présumées avoir eu lieu à la fin de l'exercice.

(5) Comprennent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit (sans tenir compte des transferts) attribuable principalement à la qualité du crédit ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Engagements de prêts					
Solde au 1 ^{er} avril 2018	2 695	2 643	–	–	5 338
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	14	(187)	–	–	(173)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 110)	2 032	–	–	922
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(4)	(8)	203	–	191
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(4 654)	(2 229)	–	(1)	(6 884)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	7 552	–	–	6	7 558
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(401)	(89)	–	–	(490)
Variation des taux de change et autres ajustements	6	–	–	–	6
Solde au 31 mars 2019	4 098	2 162	203	5	6 468
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	50	(196)	–	–	(146)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 878)	3 955	–	–	2 077
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(8)	(2 132)	5 491	–	3 351
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(8 104)	(7 897)	(129)	(151)	(16 281)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	16 320	14 774	–	1 484	32 578
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	1 362	46	16	17	1 441
Variation des taux de change et autres ajustements	28	11	–	–	39
Solde au 31 mars 2020	11 868	10 723	5 581	1 355	29 527

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites au tableau de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de la présente note.

i) Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues s'appuie sur un nombre important de données, d'estimations fondées sur des pondérations probabilistes et d'hypothèses. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont :

- les changements dans la qualité du crédit des sociétés emprunteuses principalement reflétés dans les notations d'entreprises;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société;
- les changements dans la conception des scénarios et les changements de pondérations attribués à chacun des scénarios;
- les transferts entre les catégories, qui sont la conséquence des changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus ou leur combinaison.

Cadre de gestion des risques

Les notations d'entreprises sont assignées conformément au cadre de gestion des risques en vigueur dans la Société, lequel repose sur les modèles internes d'estimations des paramètres de risque de crédit de la PD. Les changements apportés aux notations d'entreprises se reflètent dans ces paramètres qui sont estimés en fonction de l'historique des pertes de la Société selon le segment de risque pertinent et sont ajustés par les informations prospectives lorsque pertinentes.

Variables macroéconomiques prospectives

Les variables macroéconomiques qui entrent dans les modèles d'ajustement des paramètres de risque de crédit sont celles les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société. Trois scénarios macroéconomiques, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (optimiste et pessimiste), entrent dans le calcul des pertes de crédit attendues. Le scénario pessimiste reflète les crises probables pouvant affecter un ou plusieurs secteurs économiques. Il reflète un événement macroéconomique négatif, marqué ensuite par un rebond de croissance qui ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable au cours du reste de la période de prévision. Le scénario optimiste prend en compte toutes les opportunités accessibles selon des hypothèses raisonnablement optimistes et reflète un événement macroéconomique positif. Le scénario de base reflète l'événement économique le plus probable pour les cinq prochaines années. Il sert également de point d'ancrage pour les deux scénarios alternatifs. Tous ces scénarios sont établis à partir de l'expérience passée et tablent sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable.

Chacun des trois scénarios comprend une projection, sur cinq ans avec une granularité trimestrielle, de trois principales variables macroéconomiques pertinentes dont se servent les modèles d'ajustement. Chacun des deux scénarios alternatifs est bâti dans une perspective à moyen terme. Les projections des scénarios alternatifs s'étendent en effet sur un à deux ans, puis convergent vers les projections de base (scénario de base) qui servent d'ancrage.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux ci-après présentent les trois principales variables macroéconomiques utilisées dans la conception des scénarios. Il s'agit du PIB, du taux de chômage et de l'écart de taux entre le taux corporatif BBB (10 ans) et le taux d'intérêt des obligations (10 ans) du gouvernement du Canada.

2020						
Variables macroéconomiques	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	(4,40) %	5,60 %	(0,60) %	5,10 %	(11,00) %	5,40 %
Taux de chômage ⁽²⁾	9,20 %	8,00 %	8,50 %	7,10 %	12,20 %	11,20 %
Écart de taux ⁽³⁾	2,80 %	1,90 %	2,60 %	1,90 %	3,30 %	1,90 %

2019						
Variables macroéconomiques	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	1,72 %	1,66 %	2,86 %	1,94 %	(2,58) %	2,18 %
Taux de chômage ⁽²⁾	5,67 %	5,43 %	5,42 %	4,51 %	6,60 %	6,51 %
Écart de taux ⁽³⁾	1,91 %	1,87 %	1,70 %	1,23 %	2,71 %	2,60 %

(1) Correspond au taux de croissance trimestriel moyen du PIB annualisé, sur la période.

(2) Correspond au taux de chômage trimestriel moyen de la période.

(3) Correspond à l'écart de taux trimestriel moyen de la période.

Une hausse du taux de chômage au Canada ou de l'écart de taux sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues tandis qu'une hausse de la croissance du PIB sera habituellement corrélée avec une diminution des pertes de crédit attendues.

Au cours du dernier trimestre terminé le 31 mars 2020, les principaux facteurs macroéconomiques se sont détériorés de façon significative à la suite du décret ministériel relatif à l'arrêt de la production des activités non essentielles et à la fermeture des frontières pour tenter de contenir la pandémie de la COVID-19. Au cours de la prochaine année, les variables économiques sont appelées à connaître des fluctuations importantes. Les données présentées sur un horizon de 12 mois peuvent voiler certaines de ces fluctuations. La pondération de chaque scénario a été revue en raison de la pandémie de la COVID-19.

Dans le scénario de base, la contraction du PIB de (4,4) % anticipée au cours des 12 prochains mois intègre une contraction de (20,0) % annualisée au deuxième trimestre, de (7,0) % au troisième et un rebond de 9,0 % au quatrième trimestre. Par ailleurs, le taux de chômage anticipé de 9,2 % pour les 12 prochains mois intègre un taux de 10,2 % au deuxième trimestre et de 9,1 % au troisième trimestre. La reprise de l'économie canadienne est prévue dès la deuxième moitié de l'année grâce au déconfinement et aux mesures gouvernementales mises en place depuis le mois de mars 2020. Cependant, le taux de chômage demeure élevé jusqu'à la fin de l'année 2020, soit largement au-dessus du niveau qui prévalait avant la crise de la COVID-19.

Le scénario optimiste suit la même logique que le scénario de base, mais avec une reprise plus importante en raison de la maîtrise sur la gestion de la pandémie et une prévision de la relance économique plus rapide. Le taux de chômage en fin d'année 2020 reste élevé et oscille autour de 7,0 % à 8,0 %, soit au-dessus de son niveau d'avant la crise.

Dans le scénario pessimiste, une récession plus sévère survient avec l'incertitude entourant la COVID-19. Il présume une diminution importante des variables économiques par rapport au scénario de base. Ainsi, la contraction du PIB de (11,0) % anticipée dans ce scénario au cours des 12 prochains mois intègre une contraction de (27,0) % annualisée au deuxième trimestre, de (11,0) % au troisième et un rebond de 3,0 % au quatrième trimestre. Par ailleurs, les taux de chômage restent très élevés oscillant entre 11,0 % et 15,0 % au cours des deux prochaines années.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'estimation des pertes de crédit attendues des phases 1 et 2 tient compte de trois différents scénarios macroéconomiques futurs, tels que décrits ci-haut. Ces scénarios sont pondérés selon l'estimation de la Société quant à la probabilité d'occurrence de chacun d'eux à la date de clôture. Ces pondérations tiennent compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. L'incidence des trois scénarios varie d'un secteur d'activité à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente au contexte économique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les prêts et les engagements de prêts selon la qualité du crédit liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

2020					
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	313 858	–	–	–	313 858
Bon	616 556	1 888	–	–	618 444
Moyen	874 421	247 645	–	1 137	1 123 203
Faible	11 427	180 873	–	1 776	194 076
Défaut	–	–	94 938	15 323	110 261
	1 816 262	430 406	94 938	18 236	2 359 842

2019					
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	368 369	59	–	–	368 428
Bon	653 869	1 417	–	196	655 482
Moyen	676 125	104 201	–	565	780 891
Faible	11 692	213 589	–	1 076	226 357
Défaut	–	–	59 886	2 407	62 293
	1 710 055	319 266	59 886	4 244	2 093 451

(1) Au 31 mars 2020, 80% des prêts dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (77% au 31 mars 2019).

2020					
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	46 094	–	–	–	46 094
Bon	203 790	183	–	–	203 973
Moyen	308 698	42 626	–	–	351 324
Faible	8 523	42 373	–	151	51 047
Défaut	–	–	1 683	5 260	6 943
	567 105	85 182	1 683	5 411	659 381

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					2019
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	89 199	–	–	–	89 199
Bon	133 212	113	–	339	133 664
Moyen	307 750	17 662	–	327	325 739
Faible	9 616	11 835	–	–	21 451
Défaut	–	–	946	2 349	3 295
	539 777	29 610	946	3 015	573 348

17. Placements et engagements d'investissement

A) Placements

	2020	2019
Actifs financiers au coût amorti		
Certificats de dépôt, de 1,60% à 2,60%, échéant entre mars 2021 et mars 2022	30 000	–
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements dans des organismes de capital-risque	475 187	340 057
Valeurs mobilières	508 398	611 642
Autres placements	8 100	8 599
Instruments financiers dérivés	28 814	1 343
	1 020 499	961 641
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽¹⁾	326 586	376 936
	1 377 085	1 338 577
Moins la tranche courante	105 722	65 744
	1 271 363	1 272 833

(1) Aux 31 mars 2020 et 2019, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33% dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2020, l'actif net de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 464 854 000 \$ (549 735 000 \$ au 31 mars 2019) alors que son résultat net pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, composé en quasi-totalité de la variation de la juste valeur des placements, est de 17 364 000 \$ (89 111 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a reçu sa quote-part des distributions totalisant 47 513 000 \$ (32 600 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 192 475 000 \$ CA (141 514 000 \$ CA au 31 mars 2019).

B) Engagements d'investissement

En vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions de parts sociales et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires, s.e.c. et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements d'investissement se détaille comme suit :

	2020	2019
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	4 953	5 820
Organismes de capital-risque	203 117	154 438
	208 070	160 258

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Actifs détenus en vue de la vente

Au mois de mars 2020, la direction s'est engagée à vendre sa participation de 18,07% dans une entreprise associée qui œuvre dans le secteur de l'entrepôt frigorifique. Au 1^{er} avril 2020, la direction de l'entreprise associée a accepté d'effectuer le rachat de ses actions. La valeur comptable de la participation détenue dans l'entreprise associée a été reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 2 170 000 \$.

Au 31 mars 2019, la Société a signé une entente avec une tierce partie, afin de lui céder la totalité de sa participation de 40% dans une propriété minière en contrepartie d'un montant de 30 000 000 \$ US. Selon cette entente, la date d'entrée en vigueur de la vente sera déterminée lorsque la Société encaissera la somme de 5 000 000 \$ US payable comptant, et ce, jusqu'à un maximum de six mois après la date de signature de l'entente. Le solde sera payable au plus tard trois ans après la date d'encaissement dudit 5 000 000 \$ US. La valeur comptable de la propriété a été reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant net de 1 962 000 \$ CA (valeur minière de 2 034 000 \$ CA, déduction faite de la subvention différée de 72 000 \$ CA). Au 31 mars 2020, cette entente est désormais caduque étant donné que les conditions de celle-ci n'ont pas été respectées. Ainsi, la valeur de la propriété a été reclassée dans les immobilisations incorporelles pour un montant de 2 034 000 \$ CA (note 22) et dans les subventions différées pour un montant de 72 000 \$ CA (note 26).

19. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2020 et 2019.

Les tableaux suivants présentent le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2020	2019
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	(42 460)	8 443

	2020	2019
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	6 663	7 221
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de coentreprises et d'entreprises associées	107	(125)
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	–	(7 805)
	6 770	(709)

	2020	2019
Participations dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	209 885	261 580

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2020	2019
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et des entreprises associées	209 885	261 580
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(42 460)	8 536
du résultat net après impôt des activités abandonnées	(841)	891
des autres éléments du résultat global	6 770	(709)
Quote-part du résultat global	(36 531)	8 718

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et des entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

	2020	2019
Solde au début	18 841	16 486
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(4 460)	(372)
Dispositions	(21 897)	(740)
Perte de l'exercice non comptabilisée	47 304	3 467
Solde à la fin	39 788	18 841

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2020, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 5 909 000 \$ (3 914 000 \$ au 31 mars 2019). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Aux 31 mars 2020 et 2019, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque. La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leurs difficultés financières causées par la crise sanitaire mondiale. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sorties (niveau 3). Au 31 mars 2020, des pertes de valeur totalisant 64 228 000 \$ (2 511 000 \$ au 31 mars 2019) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » relativement à ces participations.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison de la valeur de sortie à laquelle elle aurait droit en cas d'exercice. La Société a estimé la valeur recouvrable de sa participation sur la base de sa valeur de sortie (niveau 3). Au 31 mars 2020, une reprise de valeur de 2 389 000 \$ (aucune au 31 mars 2019) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » relativement à cette participation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison d'une baisse importante du cours de l'action. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de son cours boursier (niveau 1). Au 31 mars 2019, des pertes de valeur totalisant 1 873 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence » relativement à cette participation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Immobilisations corporelles

Note	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations corporelles en cours	Autres	Actifs au titre des droits d'utilisation	Total
Coût	27 446	41 450	194 922	8 704	2 232	40 702	–	315 456
Amortissement cumulé	–	24 961	108 176	4 178	–	31 623	–	168 938
Solde au 1 ^{er} avril 2018	27 446	16 489	86 746	4 526	2 232	9 079	–	146 518
Acquisitions	15	260	23 625	–	173	2 718	–	26 791
Amortissement de l'exercice	–	(1 571)	(12 373)	(436)	–	(2 134)	–	(16 514)
Reprise de valeur	–	2 463	7 138	627	–	206	–	10 434
Effet de change	8	403	2 540	–	81	–	–	3 032
Dispositions	–	–	(41)	–	–	(30)	–	(71)
Autres changements	–	–	–	–	–	(480)	–	(480)
	23	1 555	20 889	191	254	280	–	23 192
Coût	27 469	45 015	223 917	9 331	2 486	42 945	–	351 163
Amortissement cumulé	–	26 971	116 282	4 614	–	33 586	–	181 453
Solde au 31 mars 2019	27 469	18 044	107 635	4 717	2 486	9 359	–	169 710
Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 16	4	–	(946)	–	–	(694)	17 895	16 255
Coût	27 469	45 015	222 804	9 331	2 486	42 129	18 184	367 418
Amortissement cumulé	–	26 971	116 115	4 614	–	33 464	289	181 453
Solde redressé au 1 ^{er} avril 2019	27 469	18 044	106 689	4 717	2 486	8 665	17 895	185 965
Acquisitions	–	811	9 718	1	2 552	3 890	3 087	20 059
Amortissement de l'exercice	–	(1 712)	(14 192)	(593)	–	(2 148)	(5 119)	(23 764)
Perte de valeur	–	(222)	(4 565)	(469)	–	(112)	(167)	(5 535)
Effet de change	15	633	4 128	–	153	–	(5)	4 924
Dispositions	(6)	(6)	(34)	–	–	(43)	(133)	(222)
Autres changements	–	–	–	–	–	(499)	(432)	(931)
	9	(496)	(4 945)	(1 061)	2 705	1 088	(2 769)	(5 469)
Coût	27 478	46 922	226 725	8 705	5 191	39 289	20 713	375 023
Amortissement cumulé	–	29 374	124 981	5 049	–	29 536	5 587	194 527
Solde au 31 mars 2020	27 478	17 548	101 744	3 656	5 191	9 753	15 126	180 496

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, le prix de vente du bois d'œuvre a chuté de façon significative, ce qui représente un indice de dépréciation. De plus, en raison de la COVID-19, la demande de bois d'œuvre a chuté depuis. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires variant de 14,9 % à 17,3 %. Par conséquent, au 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une perte de valeur au résultat net sous la rubrique «Coût des ventes» d'un montant de 6 000 000 \$ dont 5 535 000 \$ est lié aux immobilisations corporelles et 465 000 \$ est lié aux immobilisations incorporelles (note 22).

La valeur recouvrable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et a été déterminée par un évaluateur indépendant de la Société. Une méthode de capitalisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction d'hypothèses présentant certaines incertitudes. Les hypothèses les plus significatives concernent le prix de vente du bois d'œuvre et le taux d'actualisation.

L'analyse de sensibilité ci-dessous démontre les répercussions sur la valeur recouvrable de la variation des hypothèses les plus significatives lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes :

Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Répercussions sur la valeur recouvrable
Hausse du prix du bois d'œuvre (\$/MPMP) ⁽¹⁾	+5%	3 100
Baisse du prix du bois d'œuvre (\$/MPMP) ⁽¹⁾	-5%	(3 100)
Hausse du taux d'actualisation	+1%	(1 600)
Baisse du taux d'actualisation	-1%	1 700

(1) Mille pieds mesure de planche (MPMP)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison de l'acquisition d'un séchoir permettant d'augmenter significativement la production de bois sec vendu à prix plus élevé et en raison de l'amélioration du marché du bois d'œuvre pour une deuxième année consécutive, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses UGT était supérieure à sa valeur comptable. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs variant de 14 % à 16 % (niveau 3). Par conséquent, la Société a comptabilisé une reprise de valeur au résultat net sous la rubrique «Coût des ventes» d'un montant de 10 434 000 \$ au 31 mars 2019.

La charge d'amortissement, les pertes de valeur et les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2020	2019
Coût des ventes	22 221	3 376
Frais généraux	3 558	1 435
Frais d'administration	3 520	1 269
	29 299	6 080

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2020 pour la construction d'immobilisations corporelles n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

Actifs au titre des droits d'utilisation

La Société a des actifs au titre des droits d'utilisation dans des espaces dans des bâtiments et sur des équipements aux termes de contrats de location. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à huit ans et comportent une option de renouvellement après cette date.

La variation des actifs au titre des droits d'utilisation se détaille comme suit :

	Bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 16 et solde redressé au 1 ^{er} avril 2019	15 303	1 898	694	17 895
Acquisitions	331	2 756	-	3 087
Amortissement de l'exercice	(4 032)	(925)	(162)	(5 119)
Perte de valeur	-	(129)	(38)	(167)
Effet de change	(5)	-	-	(5)
Dispositions	(100)	(33)	-	(133)
Autres changements	(432)	-	-	(432)
Solde au 31 mars 2020	11 065	3 567	494	15 126

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Actifs biologiques

	2020	2019
Solde au début	87 344	86 121
Acquisitions	15	25
Dispositions	(3)	(20)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	762	1 218
Solde à la fin	88 118	87 344

Au 31 mars 2020, le bois d'œuvre exploitable comprend 454 005 hectares de plantations (454 016 hectares au 31 mars 2019) dont 79 % de résineux (81 % au 31 mars 2019) et 21 % de feuillus (19 % au 31 mars 2019) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2020	2019
Forêt mature	21 %	27 %
Forêt intermédiaire	28 %	13 %
Forêt jeune	18 %	11 %
Régénération	6 %	31 %
Improductif et non forestier	27 %	18 %

Au 31 mars 2020, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 27 721 000 m³ (26 462 000 m³ au 31 mars 2019). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a procédé à la coupe de 129 881 m³ (144 484 m³ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019) et a vendu des droits de coupe pour 231 116 m² (324 765 m² au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 478 138 m³ (482 938 m³ au 31 mars 2019). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2019-2020, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2018-2019), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2018-2019) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2018-2019).

La juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 6 397 000 \$ au 31 mars 2020 (7 188 000 \$ au 31 mars 2019).

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2019) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 11,40 \$/m³ et 14,80 \$/m³ (11,60 \$/m³ et 14,60 \$/m³ au 31 mars 2019) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2020;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 649 402 m³ (661 658 m³ au 31 mars 2019) par année sur des périodes de 10 à 40 ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

L'analyse de sensibilité ci-dessous démontre les répercussions sur la juste valeur des actifs biologiques de la variation des hypothèses les plus significatives lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes :

Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Répercussions sur la valeur recouvrable
Hausse du prix du bois d'œuvre (\$/m ³)	+5%	3 773
Baisse du prix du bois d'œuvre (\$/m ³)	-5%	(4 213)
Hausse du taux d'actualisation	+1%	(5 662)
Baisse du taux d'actualisation	-1%	5 884

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connus de l'industrie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. Immobilisations incorporelles

Note	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement en électricité	Total
	47 899	29 817	13 179	90 895
	–	24 189	8 324	32 513
	47 899	5 628	4 855	58 382
	10 926	–	–	10 926
	–	358	(100)	258
	–	(1 393)	(319)	(1 712)
18	(2 034)	–	–	(2 034)
	(23 249)	–	–	(23 249)
	–	698	–	698
	(4)	(46)	170	120
	(14 361)	(383)	(249)	(14 993)
	33 538	30 860	8 208	72 606
	–	25 615	3 602	29 217
	33 538	5 245	4 606	43 389
	8 139	–	–	8 139
	–	2 384	2	2 386
	–	(1 767)	(469)	(2 236)
18	2 034	–	–	2 034
	(5 847)	(465)	–	(6 312)
	(60)	–	–	(60)
	–	(45)	251	206
	4 266	107	(216)	4 157
	37 804	30 667	8 714	77 185
	–	25 315	4 324	29 639
	37 804	5 352	4 390	47 546

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2020, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 5 847 000 \$ (23 249 000 \$ au 31 mars 2019) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique «Frais généraux» pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. Ce montant comprend une perte de valeur de 1 800 000 \$ (1 000 000 \$ au 31 mars 2019) de l'une de ses propriétés minières, pour laquelle, en plus des critères précédents, la Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs à un taux de 25%.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement, les radiations et pertes de valeur ainsi que les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2020	2019
Coût des ventes	1 167	(379)
Frais généraux	6 852	24 176
Frais d'administration	529	466
	8 548	24 263

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2020	2019
Actifs totaux	36 932	35 187
Passifs totaux	9 429	56 362
Produits	(822)	122
Charges	8 515	25 849
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(3 004)	(5 208)
Activités d'investissement	(8 927)	(11 362)

23. Emprunts à court terme

	2020	2019
Facilité de crédit – institution financière, au taux de base américain de 3,75% diminué de 1,30% ou au taux LIBOR majoré de 0,25%, remboursable en totalité sur demande	137 248	–
Billets de trésorerie, de 1,32% à 1,35%, échéant en avril 2020	39 994	–
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, de 1,23% à 1,66%, échéant en avril 2020	130 000	92 000
	307 242	92 000

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 201 300 000 \$ (143 800 000 \$ et 65 000 000 \$, conjointement avec certaines de ses filiales, au 31 mars 2019), portant intérêt au taux préférentiel de 2,45% (3,95% au 31 mars 2019) et renouvelables annuellement. Au 31 mars 2020, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 63 663 000 \$ (59 354 000 \$ au 31 mars 2019) à même ses marges de crédit bancaire autorisées. Ainsi, le montant non utilisé des marges de crédit bancaire est de 137 637 000 \$ au 31 mars 2020 (149 446 000 \$ au 31 mars 2019). La Société dispose également d'une facilité de crédit bancaire libellée en dollars américains d'un montant autorisé de 200 000 000 \$ US, portant intérêt au taux de base américain de 3,75% diminué de 1,30% ou au taux LIBOR majoré de 0,25%, dont le montant non utilisé est de 102 221 000 \$ US au 31 mars 2020.

24. Crédoeurs et charges à payer

	2020	2019
Comptes fournisseurs et frais courus	121 638	116 068
Autres	9 924	9 206
	131 562	125 274

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25. Dette à long terme

	2020	2019
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2020 et avril 2025, valeur nominale de 5,1 milliards de dollars (taux effectifs de 1,07 % à 2,86 %) ⁽¹⁾	4 892 246	5 222 098
Billet – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,056 %, échéant en décembre 2023, valeur nominale de 210,9 millions de dollars	210 441	–
Montant dû au FDE, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	5 844	5 392
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre avril 2024 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	19 006	18 553
Obligations locatives	15 312	–
Autres	541	2 090
	5 143 390	5 248 133
Moins la tranche courante	945 419	814 886
	4 197 971	4 433 247

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2020		2019	
	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total	Total
Moins de 1 an	5 379	946 883	952 262	821 532
De 1 an à 2 ans	4 590	1 544 810	1 549 400	894 674
De 2 à 3 ans	1 655	1 312 332	1 313 987	1 488 937
De 3 à 4 ans	1 248	1 090 254	1 091 502	1 256 144
De 4 à 5 ans	883	457 950	458 833	1 048 002
Plus de 5 ans	1 926	19 729	21 655	38 479
	15 681	5 371 958	5 387 639	5 547 768

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

		2020		2019	
	Note	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total	Total
Solde au début		1 562	5 246 571	5 248 133	5 337 896
Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 16 au 1 ^{er} avril 2019	4	16 255	–	16 255	–
Solde redressé au début		17 817	5 246 571	5 264 388	5 337 896
Augmentation de la dette à long terme		–	663 941	663 941	1 048 000
Remboursement de la dette à long terme		(5 455)	(838 731)	(844 186)	(1 110 616)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement		(5 455)	(174 790)	(180 245)	(62 616)
Augmentation de la dette à long terme		2 950	–	2 950	–
Intérêts sur la dette à long terme		–	949	949	859
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	7	–	94 183	94 183	96 832
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs		–	(38 835)	(38 835)	(126 306)
Obligation de location-financement		–	–	–	1 468
Total des changements sans contrepartie de trésorerie		2 950	56 297	59 247	(27 147)
Solde à la fin		15 312	5 128 078	5 143 390	5 248 133

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2020, la charge d'intérêts sur les obligations locatives comptabilisées sous la rubrique «Charges financières» à l'état consolidé des résultats totalise 607 000 \$. La Société a comptabilisé au 31 mars 2020 sous la rubrique «Frais d'administration» à l'état consolidé des résultats une charge locative de 456 000 \$ pour ses contrats de faible valeur, de 1 209 000 \$ pour ses contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et de 3 542 000 \$ pour la charge relative aux paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative.

Engagements de contrats de location simple (IAS 17)

Au 31 mars 2019, la Société s'était engagée, en vertu de contrats de location non résiliables, à louer principalement des locaux pour bureaux. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats étaient comme suit :

	2019
Moins de 1 an	3 253
De 1 an à 5 ans	6 871
Plus de 5 ans	977
	11 101

Au 31 mars 2019, un montant de 8 636 000 \$ a été comptabilisé au titre des contrats de location simple. De ce montant, 6 104 000 \$ ont été comptabilisés sous la rubrique «Frais d'administration» et 2 532 000 \$ ont été comptabilisés sous la rubrique «Frais généraux» au résultat net.

26. Subventions différées

	Note	2020	2019
Solde au début		11 098	11 591
Subventions reçues durant l'exercice		669	-
Amortissement de l'exercice		(763)	(627)
Radiations		-	(2)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	18	-	(72)
Transfert provenant des actifs détenus en vue de la vente	18	72	-
Autres		367	208
Solde à la fin		11 443	11 098

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

27. Provisions

Le tableau qui suit présente les provisions relatives à la remise en état des sites :

	2020	2019
Solde au début	7 494	3 801
Provisions constituées	11 407	8 822
Provisions utilisées	(7 952)	(5 079)
Provisions renversées	-	(165)
Effet de la désactualisation	55	115
Solde à la fin	11 004	7 494
Solde au 31 mars		
Courant	2 751	6 347
Non courant	8 253	1 147
	11 004	7 494

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Remise en état des sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations incorporelles découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de un an à six ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 11 244 000 \$ au 31 mars 2020 (7 686 000 \$ au 31 mars 2019).

Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler cette obligation se détaillent comme suit :

2021	2 762
2022	6 952
2023	323
2024	528
2025 et exercices subséquents	679
	11 244

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2021	4,20%
2022	4,18%
2023	4,23%
2024	4,23%
2025 et exercices subséquents	4,23%

28. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

A) Garanties

	2020			2019		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Garanties						
D'emprunt	136 975	20 033	157 008	135 912	18 801	154 713
D'engagement financier	95 268	15 794	111 062	77 832	14 150	91 982
	232 243	35 827	268 070	213 744	32 951	246 695
Passif au titre de la garantie						
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie						
Garanties d'emprunt	(3 960)	(254)	(4 214)	(4 762)	(370)	(5 132)
Garanties d'engagement financier	(1 553)	(65)	(1 618)	(1 259)	(71)	(1 330)
	(5 513)	(319)	(5 832)	(6 021)	(441)	(6 462)
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(4 242)	(11 225)	(15 467)	(946)	(10 058)	(11 004)
Garanties d'engagement financier	(6 043)	(8 292)	(14 335)	(2 451)	(6 353)	(8 804)
	(10 285)	(19 517)	(29 802)	(3 397)	(16 411)	(19 808)
	(15 798)	(19 836)	(35 634)	(9 418)	(16 852)	(26 270)
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	216 445	15 991	232 436	204 326	16 099	220 425

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le solde des garanties, réparti en fonction de leur échéance contractuelle, se détaille comme suit :

	2020	2019
Moins de 1 an	225 091	193 802
De 1 an à 2 ans	15 966	21 094
De 2 à 3 ans	4 917	8 412
De 3 à 4 ans	7 696	6 864
De 4 à 5 ans	7 035	5 495
Plus de 5 ans	7 365	11 028
	268 070	246 695

Au 31 mars 2020, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 6 013 000 \$ CA (3 443 000 \$ CA au 31 mars 2019).

B) Engagements de garantie

Les engagements de garantie de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de garantie autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de garantie acceptées par les clients, soit les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés.

Le montant des engagements de garantie se détaille comme suit :

	2020			2019		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Garanties d'emprunt						
Ententes autorisées ⁽¹⁾	8 147	–	8 147	4 742	–	4 742
Ententes acceptées par les clients	24 497	222	24 719	20 791	137	20 928
	32 644	222	32 866	25 533	137	25 670
Garanties d'engagement financier						
Ententes autorisées ⁽¹⁾	4 510	–	4 510	11 575	–	11 575
Ententes acceptées par les clients	121 030	4 001	125 031	87 325	2 834	90 159
	125 540	4 001	129 541	98 900	2 834	101 734
	158 184	4 223	162 407	124 433	2 971	127 404
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(1 461)	(77)	(1 538)	(573)	–	(573)
Garanties d'engagement financier	(3 413)	(1 529)	(4 942)	(874)	–	(874)
	(4 874)	(1 606)	(6 480)	(1 447)	–	(1 447)
	153 310	2 617	155 927	122 986	2 971	125 957

(1) Comprenant un montant de renouvellement de garanties d'emprunt et de garanties d'engagement financier de 3 933 000 \$ et de 3 935 000 \$ respectivement dans les ententes autorisées au 31 mars 2020 (respectivement 628 000 \$ et 1 445 000 \$ au 31 mars 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

Passif au titre de la garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	6 938	5 409	15 115	27 462
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	55	(257)	(165)	(367)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(907)	3 110	(42)	2 161
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(145)	(1 154)	6 071	4 772
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(877)	(2 581)	(2 965)	(6 423)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(3 213)	(3 213)
Recouvrements	–	–	150	150
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	2 092	205	710	3 007
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(8)	(1)	51	42
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(1 746)	(497)	41	(2 202)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(129)	642	(141)	372
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	22	(752)	1 293	563
Variation des taux de change et autres ajustements	8	(9)	(53)	(54)
Solde au 31 mars 2019	5 303	4 115	16 852	26 270
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	116	(218)	(248)	(350)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 441)	5 967	(75)	4 451
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(73)	(5 030)	20 517	15 414
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 018)	(2 948)	(2 007)	(5 973)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(17 129)	(17 129)
Recouvrements	–	–	14	14
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	4 680	6 838	495	12 013
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	–	–	238	238
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(813)	305	(122)	(630)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(702)	(521)	(114)	(1 337)
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	604	686	1 510	2 800
Variation des taux de change et autres ajustements	(30)	(22)	(95)	(147)
Solde au 31 mars 2020	6 626	9 172	19 836	35 634

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 16.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	372	861	–	1 233
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	5	(44)	–	(39)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(153)	529	–	376
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	–	(72)	–	(72)
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(441)	(539)	–	(980)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	939	–	–	939
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	8	(93)	–	(85)
Variation des taux de change et autres ajustements	3	72	–	75
Solde au 31 mars 2019	733	714	–	1 447
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	39	(91)	–	(52)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(843)	2 181	–	1 338
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(9)	–	1 606	1 597
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 281)	(626)	–	(1 907)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	3 134	779	–	3 913
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	127	7	–	134
Variation des taux de change et autres ajustements	10	–	–	10
Solde au 31 mars 2020	1 910	2 964	1 606	6 480

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 16.

i) Données et hypothèses clés

Les données et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 16.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'élaboration et la pondération des scénarios utilisés dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 16.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les garanties et les engagements de garantie selon la qualité du crédit liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

2020				
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	4 479	–	–	4 479
Bon	39 306	1 297	–	40 603
Moyen	111 337	26 162	–	137 499
Faible	3 456	30 408	–	33 864
Défaut	–	–	15 991	15 991
	158 578	57 867	15 991	232 436

2019				
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	11 738	–	–	11 738
Bon	56 487	–	–	56 487
Moyen	102 531	22 875	–	125 406
Faible	1 189	9 506	–	10 695
Défaut	–	–	16 099	16 099
	171 945	32 381	16 099	220 425

(1) Au 31 mars 2020, 84% des garanties dépréciées sont totalement ou partiellement couvertes par des garanties (88% au 31 mars 2019).

2020				
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	8 085	–	–	8 085
Bon	31 365	–	–	31 365
Moyen	73 647	15 015	–	88 662
Faible	2 087	23 111	–	25 198
Défaut	–	–	2 617	2 617
	115 184	38 126	2 617	155 927

2019				
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	16 317	–	–	16 317
Bon	28 388	–	–	28 388
Moyen	60 022	6 715	–	66 737
Faible	4 112	7 432	–	11 544
Défaut	–	–	2 971	2 971
	108 839	14 147	2 971	125 957

(1) Au 31 mars 2020, 97% des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (98% au 31 mars 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations de la Société à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 10 567 000 \$ au 31 mars 2020 (10 208 000 \$ au 31 mars 2019).

B) Régimes à prestations définies

i) Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Afin de réduire son exposition aux risques liés aux prestations de retraite, la Société a également conclu un contrat de rentes assurées sans rachat des engagements auprès d'une compagnie d'assurances. À l'issue de ce contrat, la Société doit s'assurer que les prestations couvertes par le contrat sont versées aux rentiers. La juste valeur de l'actif est établie en fonction de l'obligation actuarielle associée aux rentes assurées.

ii) Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de retraite qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs des fonds.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 875 000 \$ (2 790 000 \$ au 31 mars 2019) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

iii) Risque de placement

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2020, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs au titre des régimes à prestations définies sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des instruments d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

v) Risque de longévité

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2020		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	134 097	13 911	148 008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 901	238	4 139
Cotisations versées par les participants aux régimes	785	–	785
Coût financier	4 543	478	5 021
Prestations versées	(3 987)	(288)	(4 275)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(639)	(19)	(658)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(8 915)	(1 436)	(10 351)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	584	(923)	(339)
Solde à la fin	130 369	11 961	142 330
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	105 949	–	105 949
Produits d'intérêts	3 335	–	3 335
Cotisations versées par l'employeur	2 490	87	2 577
Cotisations versées par les participants aux régimes	785	–	785
Prestations versées	(3 987)	(87)	(4 074)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(5 587)	–	(5 587)
Solde à la fin	102 985	–	102 985
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	8 946	–	8 946
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	924	–	924
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	300	–	300
Solde à la fin	10 170	–	10 170

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début ⁽¹⁾	124 108	13 459	137 567
Reclassement relatif à la conversion d'un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies ⁽²⁾	912	-	912
Conversion d'un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies	239	-	239
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 638	239	3 877
Cotisations versées par les participants aux régimes	801	-	801
Coût financier ⁽¹⁾	4 393	481	4 874
Prestations versées ⁽¹⁾	(3 784)	(284)	(4 068)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	-	100	100
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières ⁽¹⁾	3 539	(182)	3 357
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime ⁽¹⁾	247	98	345
Coût des services passés	4	-	4
Solde à la fin ⁽¹⁾	134 097	13 911	148 008
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début ⁽¹⁾	100 276	-	100 276
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	3 352	-	3 352
Cotisations versées par l'employeur	2 388	74	2 462
Cotisations versées par les participants aux régimes	801	-	801
Prestations versées ⁽¹⁾	(3 784)	(74)	(3 858)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts ⁽¹⁾	3 137	-	3 137
Autres	(221)	-	(221)
Solde à la fin ⁽¹⁾	105 949	-	105 949
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	9 943	-	9 943
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(1 350)	-	(1 350)
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	353	-	353
Solde à la fin	8 946	-	8 946

(1) Ces soldes ont été ajustés afin de refléter la valeur de l'actif et du passif des prestations assurées des régimes de retraite. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, ainsi que sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. L'effet de cet ajustement est le suivant :

- Augmentation de 13 655 000 \$ du solde au début;
- Augmentation de 468 000 \$ du coût financier et des produits d'intérêts;
- Augmentation de 920 000 \$ des prestations versées;
- Augmentation de 358 000 \$ des réévaluations et du rendement des actifs des régimes;
- Augmentation de 13 561 000 \$ du solde à la fin.

(2) Le reclassement d'un montant de 912 000 \$ a été effectué afin de tenir compte de la conversion d'un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2020			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(100 462)	–	(100 462)
Régimes non capitalisés	(29 907)	(11 961)	(41 868)
Juste valeur des actifs des régimes	102 985	–	102 985
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(10 170)	–	(10 170)
	(37 554)	(11 961)	(49 515)

2019			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés ⁽¹⁾	(104 107)	–	(104 107)
Régimes non capitalisés	(29 990)	(13 911)	(43 901)
Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	105 949	–	105 949
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(8 946)	–	(8 946)
	(37 094)	(13 911)	(51 005)

(1) Les régimes capitalisés ainsi que la juste valeur des actifs des régimes ont été ajustés d'un montant de 13 561 000 \$ afin de refléter la valeur de l'actif et du passif des prestations assurées. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, ainsi que sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2020	2019
Fonds d'actions canadiennes	18,8%	22,9%
Fonds d'actions étrangères	28,7%	29,8%
Fonds d'obligations	28,7%	29,1%
Autres	23,8%	18,2%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes 17,5%
- Actions étrangères 27,5%
- Obligations 35,0%
- Autres 20,0%

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

			2020
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 901	238	4 139
Intérêts nets	1 508	478	1 986
	5 409	716	6 125

			2019
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 638	239	3 877
Intérêts nets	1 600	481	2 081
Coût des services passés	4	-	4
	5 242	720	5 962

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

		2020	2019
Coût des ventes		1 799	1 737
Frais généraux		957	794
Frais d'administration		3 369	3 431
		6 125	5 962

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2020
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	3 383	2 378	5 761
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(924)	-	(924)
	2 459	2 378	4 837

			2019
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(903)	(16)	(919)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 350	-	1 350
	447	(16)	431

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,80%	3,79%	3,35%	3,37%
Taux de croissance de la rémunération	2,93%	3,03%	2,86%	2,89%
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	4,64%	s. o.	5,05%

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	20	17	22	18
Femmes	23	22	25	23
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	28	27
Femmes	29	30	29	30

Au 31 mars 2020, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est de 16 ans (19 ans au 31 mars 2019).

Un changement de 1%, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des régimes à prestations définies, aurait l'incidence suivante sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2020			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(16 339)	20 943	(1 633)	2 074
Taux de croissance de la rémunération	3 603	(3 208)	14	(12)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 717	(1 386)
Mortalité	2 332	(2 433)	453	(376)

	2019			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(17 385)	22 571	(1 955)	2 496
Taux de croissance de la rémunération	3 406	(3 190)	21	(20)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	2 212	(1 773)
Mortalité	2 581	(2 536)	571	(569)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. Autres passifs

	2020	2019
Revenus différés	2 464	3 162
Autres	4 135	4 295
	6 599	7 457
Moins la tranche courante	–	796
	6 599	6 661

31. Capital social

Autorisé, d'une valeur de 1 000 \$ par action :

5 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 au 31 mars 2019), avec droit de vote, totalisant 5 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 mars 2019).

	2020	2019
Émis et entièrement libéré		
3 173 340 actions ordinaires	3 173 340	3 173 340

Le 11 décembre 2019, le ministre de l'Économie et de l'Innovation a augmenté le capital social autorisé de la Société d'un montant de 1 000 000 000 \$.

32. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts à court terme, le cas échéant, de la dette à long terme et de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales décrites à la note 23.

33. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

La variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation se détaille comme suit :

	2020	2019
Débiteurs	10 685	(11 194)
Stocks	17 687	(13 363)
Frais payés d'avance	(1 166)	174
Créditeurs et charges à payer	8 022	13 023
Autres passifs	(796)	(2 204)
	34 432	(13 564)

Au 31 mars 2020, il y a 137 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique «Créditeurs et charges à payer» (1 475 000 \$ au 31 mars 2019) et 4 621 000 \$ d'immobilisations corporelles acquises par la prise en charge de passifs (1 468 000 \$ au 31 mars 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

35. Autres engagements

A) Engagements de contributions financières

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte des engagements de contributions financières. Ceux-ci représentent les montants dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2020, le montant des engagements de contributions financières est de 174 698 000 \$ (182 581 000 \$ au 31 mars 2019).

B) Engagements à long terme

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 28 500 000 \$ au 31 mars 2020 (30 375 000 \$ au 31 mars 2019) et de matières premières et autres totalisant 19 394 000 \$ au 31 mars 2020 (31 252 000 \$ au 31 mars 2019).

En vertu d'ententes contractuelles, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, de solutions et de services informatiques externes totalisant 12 102 000 \$ au 31 mars 2020 (aucune au 31 mars 2019).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2019) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

C) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

D) Autres

Au 31 mars 2020, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 23 304 000 \$ (35 776 000 \$ au 31 mars 2019) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36. Instruments financiers

A) Valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

				2020
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	312 424	312 424
Placements temporaires	–	–	2 994	2 994
Débiteurs	8 426	–	93 584	102 010
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	5 357	5 357
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	4 888 259	4 888 259
Prêts	105 964	–	2 359 842	2 465 806
Placements	1 020 499	326 586	30 000	1 377 085
	1 134 889	326 586	7 692 460	9 153 935
Passifs financiers				
Emprunts à court terme	–	–	307 242	307 242
Créditeurs et charges à payer	–	–	131 562	131 562
Dette à long terme	–	–	5 128 078	5 128 078
Avances du gouvernement du Québec	–	–	329 701	329 701
Passif au titre de la garantie	–	–	35 634	35 634
Passif au titre des engagements	–	–	36 007	36 007
Instruments financiers dérivés	20 087	–	–	20 087
	20 087	–	5 968 224	5 988 311

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2019				
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	534	–	212 882	213 416
Placements temporaires	–	–	4 487	4 487
Débiteurs	9 946	–	103 876	113 822
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	4 966	4 966
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	5 223 372	5 223 372
Prêts	138 996	–	2 093 451	2 232 447
Placements	961 641	376 936	–	1 338 577
	1 111 117	376 936	7 643 034	9 131 087
Passifs financiers				
Emprunts à court terme	–	–	92 000	92 000
Créditeurs et charges à payer	–	–	125 274	125 274
Dette à long terme	–	–	5 248 133	5 248 133
Avances du gouvernement du Québec	–	–	349 701	349 701
Passif au titre de la garantie	–	–	26 270	26 270
Passif au titre des engagements	–	–	7 915	7 915
Instruments financiers dérivés	27 666	–	–	27 666
	27 666	–	5 849 293	5 876 959

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, 50 758 000 \$ de prêts évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés du niveau 3 vers le niveau 2 en raison d'un changement de la méthode d'évaluation de cet instrument. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, 57 811 000 \$ de placements dans des organismes de capital-risque évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés du niveau 3 vers le niveau 1 étant donné qu'ils sont dorénavant cotés sur un marché actif.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs au coût amorti, des découverts bancaires, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2020					
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Placements temporaires ⁽²⁾	2 994	2 994	–	2 994	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ^{(5) (6) (7)}	8 426	8 426	–	–	8 426
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	5 357	5 357	–	–	5 357
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 888 259	5 005 682	–	5 005 682	–
Prêts ⁽⁵⁾	2 465 806	2 520 907	20 123	116 929	2 383 855
Placements					
Certificats de dépôt ⁽¹⁾	30 000	30 183	–	30 183	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁶⁾	475 187	475 187	107 101	–	368 086
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁶⁾	326 586	326 586	482	–	326 104
Autres placements ⁽⁷⁾	8 100	8 100	–	–	8 100
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	28 814	28 814	3 242	24 722	850
Valeurs mobilières ^{(7) (9) (10)}	508 398	508 398	299 886	6 950	201 562
	8 747 927	8 920 634	430 834	5 187 460	3 302 340
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹¹⁾	5 128 078	5 243 911	–	5 243 911	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹²⁾	35 634	26 541	–	–	26 541
Passif au titre des engagements ^{(5) (12)}	36 007	36 007	–	–	36 007
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	20 087	20 087	–	20 087	–
	5 219 806	5 326 546	–	5 263 998	62 548

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	534	534	534	–	–
Placements temporaires ⁽²⁾	4 487	4 487	–	4 487	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ^{(5) (6) (7)}	9 946	9 946	–	–	9 946
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	4 966	4 966	–	–	4 966
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 223 372	5 255 669	–	5 255 669	–
Prêts ⁽⁵⁾	2 232 447	2 280 054	66 774	103 973	2 109 307
Placements					
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁶⁾	340 057	340 057	144 006	–	196 051
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁶⁾	376 936	376 936	871	–	376 065
Autres placements ⁽⁷⁾	8 599	8 599	–	–	8 599
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	1 343	1 343	610	–	733
Valeurs mobilières ^{(7) (9) (10)}	611 642	611 642	415 143	12 357	184 142
	8 814 329	8 894 233	627 938	5 376 486	2 889 809
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹¹⁾	5 248 133	5 279 663	–	5 279 663	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹²⁾	26 270	23 404	–	–	23 404
Passif au titre des engagements ^{(5) (12)}	7 915	7 915	–	–	7 915
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	27 666	27 666	–	26 576	1 090
	5 309 984	5 338 648	–	5 306 239	32 409

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts et du passif au titre des engagements de prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des prêts tient également compte des instruments dérivés qui sont inclus au contrat hôte, s'il y a lieu. La juste valeur de ces instruments est déterminée selon les principes décrits au point (8) ci-bas.
- (6) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basée sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (7) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (8) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie et du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (9) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés.
- (10) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (11) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (12) La juste valeur du passif au titre de la garantie et du passif au titre des engagements de garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts	Valeurs mobilières	Instruments financiers dérivés	Autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital- risque	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	13 446	81 773	123 405	841	7 598	566 733	793 796
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	–	5 710	1 291	(3 056)	1 001	83 466	88 412
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	–	–	(57 811)	(57 811)
Acquisitions	6 506	38 388	61 046	1 858	–	66 620	174 418
Dispositions	(10 006)	(9 231)	(1 600)	–	–	–	(20 837)
Distributions	–	–	–	–	–	(86 892)	(86 892)
Solde au 31 mars 2019	9 946	116 640	184 142	(357)	8 599	572 116	891 086
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	–	(19 315)	(21 504)	(6)	(500)	129 150	87 825
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	(50 758)	–	–	–	–	(50 758)
Acquisitions	3 806	15 697	39 177	–	1	108 993	167 674
Dispositions	(5 326)	(25 498)	(253)	1 213	–	(7 047)	(36 911)
Distributions	–	–	–	–	–	(109 022)	(109 022)
Solde au 31 mars 2020	8 426	36 766	201 562	850	8 100	694 190	949 894

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 86 060 000 \$ au 31 mars 2020 (85 495 000 \$ au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, des gains nets de 87 825 000 \$ sont présentés sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» au résultat net (88 412 000 \$ au 31 mars 2019).

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Prêts

La juste valeur des prêts de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation pour chacun des prêts. La valeur comptable des prêts couverts est de 36 766 000 \$ au 31 mars 2020.

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(1 290)	1 348

ii) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de niveau 3 sont composées des actions et parts de sociétés privées. L'évaluation de la juste valeur des actions et parts de sociétés privées est établie, selon leur phase de développement et selon une ou plusieurs des techniques d'évaluation suivantes :

- La technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA);

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- La technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs;
- La technique basée sur l'actif net redressé;
- La technique basée sur le prix d'une transaction récente.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 et évalués selon les techniques des multiples de bénéfice des sociétés publiques comparables et de l'actualisation des flux monétaires. Les techniques d'évaluation basées sur l'actif net redressé et sur les transactions récentes ne sont pas incluses à l'analyse de sensibilité en raison de l'absence ou de la faible quantité d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer leur juste valeur.

Le tableau suivant présente l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité. La valeur comptable des placements couverts est de 175 054 000 \$ au 31 mars 2020.

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	(15 862)	18 367

iii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Au 31 mars 2020, le fait de modifier la donnée d'entrée non observable relative au taux d'intérêt, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles, n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iv) Autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du BAIIA.

Au 31 mars 2020, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples du BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

v) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3%	Diminution de 3%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	20 826	(20 826)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

37. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt, des fluctuations des cours boursiers et des fluctuations du prix des marchandises. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise sur son résultat net et sur sa situation financière, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux honoraires de garantie à recevoir, à certains placements, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissement respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société. Pour de plus amples renseignements à cet effet, se reporter aux sous-sections « Portefeuille » et « Informations supplémentaires » à la section « Rapport de gestion » du rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2020	2019
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312 424	213 416
Placements temporaires	2 994	4 487
Débiteurs	102 010	113 822
Honoraires de garantie à recevoir	5 357	4 966
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 888 259	5 223 372
Prêts	2 445 683	2 232 447
Placements ⁽¹⁾	941 652	765 590
	8 698 379	8 558 100
Obligations hors bilan		
Garanties	232 436	220 425
Engagements de prêts – ententes acceptées par les clients	553 651	472 134
Engagements de garantie – ententes acceptées par les clients	143 823	109 864
Engagements d'investissement	213 979	160 258
	1 143 889	962 681
	9 842 268	9 520 781

(1) Comprend le total des placements à l'exclusion de ceux classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations et de ceux pour lesquels la Société a un risque de prix.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, une commission scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime.

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2020, 31,3 % (35,7 % au 31 mars 2019) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chacune des entreprises, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

En vertu des décrets 542-2018, 16-2019 et 429-2019, la Société possède un régime d'emprunt valide jusqu'au 30 avril 2021 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à court terme par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien auprès de courtiers en valeurs mobilières, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 055 000 000 \$ (1 055 000 000 \$ au 31 mars 2019). Au 31 mars 2020, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 458 554 000 \$ (901 556 000 \$ au 31 mars 2019).

De plus, la Société établit des prévisions de trésorerie et voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. Ainsi, la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan :

2020						
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Emprunts à court terme	307 242	–	–	–	–	307 242
Créditeurs et charges à payer	131 562	–	–	–	–	131 562
Avances du gouvernement du Québec	329 701	–	–	–	–	329 701
Dette à long terme	952 262	2 863 387	1 550 335	21 655	–	5 387 639
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	35 634	35 634
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	27 252	1 280	4	–	7 471	36 007
Instruments financiers dérivés	1 560	2 948	4 558	12 581	–	21 647
	1 749 579	2 867 615	1 554 897	34 236	43 105	6 249 432
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	645 316	199 327	55 841	18 449	320 255	1 239 188
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	232 436	232 436
	645 316	199 327	55 841	18 449	552 691	1 471 624
	2 394 895	3 066 942	1 610 738	52 685	595 796	7 721 056
2019						
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Emprunts à court terme	92 000	–	–	–	–	92 000
Créditeurs et charges à payer	125 274	–	–	–	–	125 274
Avances du gouvernement du Québec	349 701	–	–	–	–	349 701
Dette à long terme	821 532	2 383 611	2 304 146	38 479	–	5 547 768
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	26 270	26 270
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	5 744	57	533	134	1 447	7 915
Instruments financiers dérivés	1 973	1 729	792	3 754	–	8 248
	1 396 224	2 385 397	2 305 471	42 367	27 717	6 157 176
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	571 429	315 049	96 888	43 509	127 687	1 154 562
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	220 425	220 425
	571 429	315 049	96 888	43 509	348 112	1 374 987
	1 967 653	2 700 446	2 402 359	85 876	375 829	7 532 163

(1) Les montants relatifs à ces passifs et à ces obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les montants relatifs à certains de ces engagements n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps. Les engagements au 31 mars 2020 comprennent les engagements de prêts de 648 679 000 \$ (579 816 000 \$ au 31 mars 2019), les engagements d'investissement de 208 070 000 \$ (160 258 000 \$ au 31 mars 2019), les engagements de garantie de 154 539 000 \$ (127 404 000 \$ au 31 mars 2019), les engagements de contributions financières de 174 698 000 \$ (182 581 000 \$ au 31 mars 2019), les engagements à long terme de 59 996 000 \$ (61 627 000 \$ au 31 mars 2019), les autres engagements de 23 304 000 \$ (46 877 000 \$ au 31 mars 2019) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 5 909 000 \$ (3 914 000 \$ au 31 mars 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de gestion des risques de marché encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 430 834 000 \$ au 31 mars 2020 (582 986 000 \$ au 31 mars 2019).

Au 31 mars, la VaR se détaille comme suit :

	2020	2019
Taux d'intérêt	(637)	(617)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(14 544)	(8 372)
Diversification ⁽²⁾	915	302
	(14 266)	(8 687)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les divers types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle sur le résultat net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la dotation aux pertes de crédit. Au 31 mars 2020, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 467 861 000 \$ (859 809 000 \$ au 31 mars 2019).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2020	2019
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	4 679	8 598
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	(4 679)	(8 598)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a un contrat de swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 1 000 000 000 \$ (750 000 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2020		
	CAD	USD	Autres devises
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 803	25 101	219
Débiteurs	2 480	858	–
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	2 740	–
Prêts	–	267 756	1 661
Placements dans des organismes de capital-risque	–	58 618	–
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	27 025	–
Actions et parts de sociétés privées	–	51 481	–
	4 283	433 579	1 880
Passifs financiers			
Emprunts à court terme	–	97 779	–
Créditeurs et charges à payer	2 336	–	–
Dette à long terme	5 844	–	–
Passif au titre des régimes à prestations définies	17 489	–	–
	25 669	97 779	–
Exposition nette	(21 386)	335 800	1 880

	2019		
	CAD	USD	Autres devises
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68	1 971	166
Débiteurs	4 054	833	–
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	2 509	–
Prêts	–	244 839	1 697
Placements dans des organismes de capital-risque	–	24 642	–
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	31 787	–
Actions et parts de sociétés privées	–	49 503	–
	4 122	356 084	1 863
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 148	–	–
Dette à long terme	5 392	–	–
Passif au titre des régimes à prestations définies	15 974	–	–
	23 514	–	–
Exposition nette	(19 392)	356 084	1 863

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'incidence aurait été la suivante :

	2020	2019
Appréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	(52 961)	(51 758)
Dépréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	52 961	51 758

(1) Au 31 mars 2020, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 13,10% (14,02% au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, la Société a des contrats de swap de devises d'un montant notionnel de 52 473 000 \$ US (74 239 000 \$ US au 31 mars 2019) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée à des prêts libellés en dollars américains qui totalisent 52 242 000 \$ US (73 968 000 \$ US au 31 mars 2019). Ces contrats de swap de devises viennent à échéance entre février 2024 et avril 2034.

iv) Comptabilité de couverture

L'exposition de la Société au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés à la section «Gérer les risques» du rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Le tableau qui suit présente les montants nominaux, les taux moyens pondérés et les prix moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés :

	2020				Total
	Termes à courtir				
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	19 070	41 527	45 728	119 172	225 497
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	2 460	2 662	2 928	3 269	3 020
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	–	62 700	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	–	–	4,00%	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	–	–	3,27%	3,27%
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	–	1,2540	1,2540

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Termes à court				2019
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	22 498	48 017	51 542	159 916	281 973
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	2 905	3 088	3 300	3 614	3 410
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	–	62 700	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	–	–	4,00%	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	–	–	2,26%	2,26%
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	–	1,2540	1,2540

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés par types de relation de couverture :

	2020	2019
	Actif (passif)	Actif (passif)
Couvertures de flux de trésorerie		
Risque de prix – contrat de marchandises	24 722	(20 764)
Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises	(14 972)	(3 164)

Couvertures de flux de trésorerie

Afin de gérer son exposition aux fluctuations attribuables à des ventes futures de marchandises à prix variable, la Société utilise des contrats de marchandises sur des métaux. L'élément de couverture correspond à des dérivés incorporés sur les prix des métaux qui sont négociés sur le marché.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie :

Au 31 mars 2020 ou pour l'exercice terminé le 31 mars 2020						
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Perte nette (gain net) de couverture comptabilisée dans les autres charges financières	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	37 736	185	–	(13 899)	20 567	6 668

Au 31 mars 2019 ou pour l'exercice terminé le 31 mars 2019						
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Perte nette (gain net) de couverture comptabilisée dans les autres charges financières	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité de couverture
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	(268)	(1 644)	–	36 996	(23 406)	–

(1) Au 31 mars 2019, ces soldes ont été ajustés en raison de montants erronés. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur l'inefficacité de couverture, sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, ainsi que sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Le gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité a été ajusté d'un montant de 38 908 000 \$ et le gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité a été ajusté d'un montant de (25 318 000) \$.

Couvertures de juste valeur

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des résultats :

Au 31 mars 2020 ou pour l'exercice terminé le 31 mars 2020						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	70 412	(253)	8 568	12 650	(11 628)	1 022

Au 31 mars 2019 ou pour l'exercice terminé le 31 mars 2019						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	67 157	(257)	(673)	5 020	(4 421)	599

38. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 206 311 000 \$ (194 675 000 \$ au 31 mars 2019) à titre de revenus provenant du gouvernement pour la gestion de programmes gouvernementaux dédiés à l'aménagement forestier, dont un montant de 4 542 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2020 (7 211 000 \$ au 31 mars 2019). Ces montants sont présentés au résultat net, déduction faite des dépenses des programmes. Au 31 mars 2019, une autre filiale de la Société avait comptabilisé un montant de 796 000 \$ à titre de revenus reportés provenant du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce montant est compris dans les autres passifs.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2020	2019
Avantages du personnel à court terme	4 804	3 687
Avantages postérieurs à l'emploi	864	1 001
Indemnités de fin de contrat	500	–
	6 168	4 688

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

39. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 6 décembre 2019, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*. Cette loi est entrée en vigueur le 11 décembre 2019 et prévoit, entre autres, la fusion du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et de la Société, qui continueront, à compter du 1^{er} avril 2020, leur existence avec la dénomination d'Investissement Québec, une compagnie à fonds social ayant pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Cette société soutiendra la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. De plus, certaines activités du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) seront également transférées au sein de la Société.

Le 10 juin 2020, en vertu du décret 610-2020, la Société a remplacé son régime d'emprunt actuel valide jusqu'au 30 avril 2021 par un nouveau régime valide pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 562 000 000 \$ (auparavant 1 055 000 000 \$).

Renseignements supplémentaires

Principaux investissements et financements

Principaux investissements et financements de la Société selon les secteurs de la Politique d'investissement, au 31 mars 2020 ⁽¹⁾

	Partenaires	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et du papier		
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s. o.	100%
Chantiers Chibougamau inc.	Fédération des caisses Desjardins du Québec, Financement agricole Canada	11,5 M\$ (dette)
9301-9826 Québec inc. (La Granaudière)	Fédération des caisses Desjardins du Québec	3,9 M\$ (dette)
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc		
9389-1034 Québec inc. (détient Corporation Développement Knowlton inc.)	CDP Investissements inc.	58,6 M\$ US (actions)
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0%
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Énergir	42,0% (actions) et 1,1 M\$ (dette)
Plastiques IPL inc.	Public	1,40%
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques		
5N Plus inc.	s. o.	25,0 M\$ US (dette)
Aluminerie Alouette (Albecour inc.)	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7%
APN Mondial inc.	s. o.	6,0 M\$ (actions) et 7,2 M\$ (dette)
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ (actions)	7,7% (actions) et 8,8 M\$ (dette)
Ressorts Liberté inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec, investisseurs privés	30,0% et 3,8 M\$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons		
Agropur Coopérative	Banque Nationale, Caisse de dépôt et placement du Québec, Capital régional et coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN	97,2 M\$ (parts privilégiées)
Fruit d'Or inc.	s. o.	13,1 M\$ (dette)
Laboratoire C.O.P. inc.	s. o.	14,5 M\$ US (dette)
Les Aliments BCI inc.	Fondation CSN, Fonds de solidarité FTQ	4,0 M\$ (actions) et 7,0 M\$ (dette)
Autres types de fabrication		
9327-2615 Québec inc. (Manac)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Fonds manufacturier québécois	17,0 M\$ (actions) et 9,2 M\$ (dette)
Eddify NDT inc.	Investisseurs privés	12,0 M\$ US (dette)
Entreprises La Canadienne inc.	Fondation et investisseurs privés	3,0 M\$ (actions) et 3,2 M\$ (dette)
Groupe PCM inc.	s. o.	3,9 M\$ (dette) et 7,2 M\$ US (dette)
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3%
H2O Innovation inc.	Public	15,6%
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2%
Les équipements Power Survey Itée	EnerTech Capital, Fonds de solidarité FTQ, BCD Capital, investisseurs privés	16,1 M\$ (actions) et 1,9 M\$ (dette)
Les Industries Amisco Itée	Capital régional et coopératif Desjardins	28,0%
Nanoplore inc.	Public	5,7%
Novacap TMT V Co - Investissement (NTD-E), s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	18,9 M\$ (actions)
Savaria Corporation	Banque Nationale	10,9 M\$ (dette)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à leur divulgation. Aussi, les partenaires mentionnés sont ceux qui étaient présents au moment de l'investissement ou du financement.

Partenaires

Pourcentage détenu,
investissement ou financement**Ressources naturelles****Foresterie et exploitation forestière**

Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s. o.	100%
Gestion forestière Lacroix inc.	s. o.	100%
Gestion La Madeleine inc.	s. o.	100%
Rexforêt inc.	s. o.	100%

Extraction de pétrole et de gaz

Cuda pétrole et gaz inc. (anc. Junex inc.)	Public	2,1%
--	--------	------

Extraction minière et exploitation en carrière

Canadian Royalties inc. (anc. Jien Canada Mining Itée)	s. o.	50,0 M\$ (dette)
Eldorado Gold Corporation	HSBC, Banque de Montréal, Banque Nationale, Bank of America, BNP Paribas, Exportation et développement Canada	35,0 M\$ US (dette)
Glencore Funding LLC	s. o.	50,0 M\$ US (dette)
Mason Graphite inc.	Public	10,1%
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	2,7%
Mines Agnico Eagle Itée	s. o.	50,0 M\$ US (dette)
Minerai de Fer Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec, Société Générale, Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque TD, Bank of China Toronto branch	30,0 M\$ US (dette)
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara (Norvège)	62,7%
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s. o.	2,0%
Royal Nickel Corporation	Public	0,4%
11272420 Canada inc. (Stomoway Diamond Canada inc.)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Redevances Aurifères Osisko Itée, investisseurs privés	35,0% et 144,05 M\$ (dette)

Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière

Forage Orbit Garant inc.	Public	6,4%
Redevances Aurifères Osisko Itée	Public	66,0 M\$ (dette)
SOQUEM inc.	s. o.	100%

Production d'électricité

Gestion Industries JBP s.e.c.	Investisseurs privés	15,9 M\$ (dette)
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s. o.	22,1 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	s. o.	39,9 M\$ (dette)
Tugliq Démo Raglan, s.e.c. et Tugliq Raglan II, s.e.c.	IAM Infrastructure Private Debt Fund LP	4,7 M\$ (dette)

	Partenaires	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Services		
Commerce, transport et entreposage		
American Iron & Metal Company	Banque Royale du Canada, Banque TD, HSBC, CIBC, Banque Laurentienne du Canada, Exportation et développement Canada et autres investisseurs privés	35,9 M\$ (dette)
C.D.M.V. inc.	s. o.	100%
Congébec Logistique inc.	Desjardins capital régional et coopératif, investisseurs privés	18,1%
Énergies SonGo inc.	Fédération des caisses Desjardins, Banque TD, Banque Nationale, Banque Laurentienne du Canada	9,5 M\$ (dette)
Groupe Colabor inc.	Public	5,8% (actions) et 8,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital régional et coopératif Desjardins (actions)	27,8% et 22,4 M\$ (dette)
Société en commandite TERMINALGRAINS AG	Fonds de Solidarité FTQ, Pôles Logistiques, S.E.C.	6,3 M\$ (dette)
La Maison Simons inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec	18,8 M\$ (dettes)
Télécommunications, médias et services professionnels		
R3D Conseil inc.	Investisseurs privés et institutionnels	5,9 M\$ (actions) et 5,0 M\$ (dette)
9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.)	Investisseurs privés	12,3% et 6,5 M\$ (dette)
Attraction Média inc.	Fonds de solidarité FTQ	11,2 M\$ (actions) et 2,1 M\$ (dette)
Centres de données eStructure inc.	Banque Nationale et Banque Scotia	11,8 M\$ (dette)
Communauto inc.	Investisseurs privés	24,4%
District M inc.	Fonds de solidarité FTQ	9,0 M\$ (actions)
Groupe Alithya inc.	Public	8,3%
Groupe DCM inc.	Investisseurs privés (actions)	2,5 M\$ (actions) et 7,5 M\$ (dette)
Groupe GCL inc.	Fondation CSN	10,5% et 8,2 M\$ (dette)
Groupe Stingray Digital inc.	Public	3,9%
Groupe V Média inc.	Investisseurs privés	15,0%
Logibec Holdings inc.	GI Partners	10,1 M\$
Opal-RT Technologies inc.	s. o.	3,7 M\$ (dette)
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	9,2%
Tourisme et autres services		
Groupe Le Massif, s.e.c.	Investisseurs privés	22,5%
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	11,1%
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture		
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	s. o.	100%
Capital de risque		
Coveo Solutions inc.	Fonds de solidarité FTQ, OMERS, Evergreen Coast Capital	13,5%
Hopper inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec, Banque de développement du Canada, Brightspark Ventures	18,3 M\$ (actions)
Lightspeed POS inc.	Public	6,1%
Stradigi AI inc.	Fonds de solidarité FTQ et investisseurs privés	13,2 M\$ (actions)
Alaya Soins inc.	Caisse de dépôt et placement du Québec, Inovia Capital, Fonds Innovexport	11,4 M\$ (actions)
LANDR Audio inc.	Fonds de solidarité FTQ, Sony Innovation Fund, Warner Music	13,9%
Classcraft Studios inc.	Brightspark Ventures et investisseurs privés	3,5 M\$ (actions)
Laserax inc.	Desjardins Capital, Fonds Innovexport	2,8 M\$ (actions)

Filiales d'Investissement Québec

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽²⁾
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7% des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.	Moins de 10 employés	s. o.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.	312 ⁽³⁾	64 037 \$
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.	39 ⁽⁴⁾	47 807 \$
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	Moins de 10 employés	s. o.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	38 ⁽³⁾	64 187 \$
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	Moins de 10 employés	s. o.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50% des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.	Employés d'Investissement Québec	s. o.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽²⁾
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MIFI et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.	Employés d'Investissement Québec	s. o.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	146 ⁽³⁾	65 131 \$
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	124 ⁽³⁾	75 479 \$
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,7% dans un projet minier d'apatite dans le canton Arnaud, à Sept-Îles.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de l'apatite.	Employés d'Investissement Québec	s. o.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.	31	85 526 \$

(1) L'effectif total inclut seulement les employés réguliers au 31 mars 2020.

(2) La rémunération moyenne est divulguée pour les filiales exploitantes de 10 employés et plus. Le calcul inclut la rémunération, y compris la rémunération variable et les autres avantages versés durant l'exercice 2019-2020.

(3) Équivalent temps complet (ETC).

(4) N'inclut pas les employés travaillant 18 heures et moins, occasionnels, ou à temps partiel – 58 employés.

Index GRI

Ce rapport annuel d'activités et de développement durable a été élaboré conformément aux normes de la *Global Reporting Initiatives (GRI)* sous l'option de conformité essentielle. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe par une tierce partie. Le recours à une vérification externe concernant la conformité de la norme GRI n'est pas une pratique courante à la Société.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 101 : Principes généraux			
GRI 102 : Éléments généraux d'information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation	Investissement Québec	Page couverture
102-2	Activités, marques, produits et services		2,11, 20-26, 30-34
102-3	Lieu géographique du siège social		206
102-4	Lieu géographique des activités		206
102-5	Capital et forme juridique		108
102-6	Marchés desservis		20-26, 32-34, 206
102-7	Taille de l'organisation		6-9, 11, 63, 185-189, 206
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Les indicateurs selon le type de contrat ne sont pas disponibles.	63-64
102-9	Chaîne d'approvisionnement		37-38
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		10-11
102-11	Principe de précaution		56-62, 78
102-12	Initiatives externes		12-16, 37, 39-41, 46, 64-65, 67, 75, 190, 195-197
102-13	Adhésion à des associations		38-39, 78
Stratégie			
102-14	Déclaration du président-directeur général		3-5
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités		13, 14, 20, 48, 53, 56-62, 67-76
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		2, 40-41
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques		40-41, 196
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance		42-48, 52-55
102-19	Délégation de l'autorité		46-48, 52-53
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		17, 36-39
102-22	Composition du conseil d'administration et de ses comités		42-48
102-23	Présidence du conseil d'administration		42, 54-55
102-24	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration		42-47
102-25	Conflits d'intérêts		40-41, 199-200
102-26	Rôle du conseil d'administration dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		42, 46-48, 52-53
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux		46-48, 56-62

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques		59-62
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		59-62
102-32	Rôle du conseil d'administration dans l'approbation du rapport		42
102-33	Communication des préoccupations majeures		196
102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures		196
102-35	Politiques de rémunération		48-51
102-36	Procédure de détermination de la rémunération		48-51
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle		65
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes		17, 36-38
102-41	Accords de négociation collective		65
102-42	Identification et sélection des parties prenantes		36-38
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		36-38
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés		38
Pratique de reddition de comptes			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		17
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		17-18
102-47	Liste des enjeux pertinents		18
102-48	Réaffirmation des informations		16, 26, 39
102-49	Modifications relatives à la reddition de comptes		17
102-50	Période de reddition de comptes	Le présent rapport couvre l'exercice 2019-2020, soit la période du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.	17
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019	17
102-52	Cycle de reddition de comptes		17
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		207
102-54	Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI		190
102-55	Index du contenu GRI		190-194
102-56	Vérification externe		190

GRI 103 : Approche de gestion
Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 201, GRI 202, GRI 203 et GRI 204

103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		17-18
103-2	Approche managériale et ses composantes		13, 20
103-3	Évaluation de l'approche managériale		15-16

GRI 201 : Performance économique

201-1	Valeur économique directe créée et distribuée		39, 103-107
201-3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées		50, 126-127, 159-164
201-4	Aides publiques reçues		108, 125

GRI 202 : Présence sur le marché

202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés reçoivent un salaire plus élevé que le salaire minimum.	
202-2	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement	Tous les membres du Comité de direction sont embauchés au Québec.	

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 203 : Retombées économiques indirectes			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Aucun	
203-2	Retombées économiques indirectes significatives		6-9, 20-34
GRI 204 : Pratiques d'achat			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	Le terme local représente le Québec.	37
GRI 103 : Approche de gestion Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 205 et GRI 206			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		17-18
103-2	Approche managériale et ses composantes		40-41
103-3	Évaluation de l'approche managériale		40-41
GRI 205 : Lutte contre la corruption			
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		40-41
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun	
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune	
GRI G4 : Portefeuille de produits (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué à des activités d'affaires		60, 71-72
G4-FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux des activités d'affaires		56-62
G4-FS3	Procédure de surveillance du respect des exigences sociales et environnementales dans la réalisation des contrats ou dans l'application des ententes avec les clients		56-62
G4-FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales dans les activités d'affaires		66
G4-FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires relativement aux risques sociaux et environnementaux ainsi qu'aux occasions favorables dans ces domaines		70-73, 78
G4-FS6	Pourcentage du portefeuille des activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur		21-23
G4-FS7	Valeur financière des produits et services conçus pour fournir un avantage spécifique sur le plan social pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif		20-21, 71-72
G4-FS8	Valeur financière des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif		24-25, 72, 73, 78
GRI G4 : Conformité (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-FS9	Étendue et fréquence des vérifications de l'implantation des directives environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques		56-62
GRI G4 : Propriété active (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales		78
G4-FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative		72
G4-FS12	Politique sur les actions avec droit de vote détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux		
G4-FS15	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers		40-41
G4-FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaire		14

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 103 : Approche de gestion			
Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 301, GRI 302, GRI 305, GRI 306 et GRI 308			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		17-18
103-2	Approche managériale et ses composantes		68-76
103-3	Évaluation de l'approche managériale		68-69
GRI 301 : Matières			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		79
301-2	Matières recyclées utilisées		79
GRI 302 : Énergie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		80
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		80
GRI 305 : Émissions			
305-1	Émissions directes de GES	Aucune	
305-2	Émissions indirectes de GES		80
305-3	Autres émissions indirectes de GES		80
GRI 306 : Effluents et déchets			
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination		79
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS			
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	

GRI 103 : Approche de gestion			
Les éléments d'information 103-1, 103-2, 103-3 s'appliquent à la GRI 401 à GRI 419			
103-1	Pertinence de l'enjeu et périmètre		17-18
103-2	Approche managériale et ses composantes		36
103-3	Évaluation de l'approche managériale		73
GRI 401 : Emploi			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge.	63-64
401-2	Avantages sociaux accordés aux employés à temps plein		65-66
401-3	Congé parental	Le suivi 12 mois après la reprise du travail au terme d'un congé parental n'est pas disponible.	63
GRI 402 : Relations employeur/employés			
402-1	Périodes minimales de préavis en cas de changements opérationnels		65
GRI 403 : Santé et sécurité au travail			
403-1	Représentation des employés dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	Les questions de santé et de sécurité sont traitées au besoin.	65
403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	L'indicateur n'est pas disponible par genre ni par région.	63
GRI 404 : Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		66
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Des cours de préparation à la retraite sont offerts aux employés par Retraite Québec.	66
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluation du rendement et d'évolution de carrière		66

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 405 : Diversité et égalité des chances			
405-1	Diversité du conseil d'administration, de la haute direction et des employés		42, 52, 63-64
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		65
GRI 406 : Lutte contre la discrimination			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun	
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Sans objet pour les fournisseurs	65
GRI 412 : Évaluation des droits de l'homme			
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Aucune	
412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		41
GRI 413 : Communautés locales			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		14, 39, 75-76
413-2	Activités ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les communautés locales	s. o.	
GRI G4 : Communautés locales (supplément sur le secteur des services financiers)			
G4-FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population		22
G4-FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes défavorisées		41
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs			
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	
GRI 415: Politiques publiques			
415-1	Contributions politiques	Aucune	
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage			
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun	
GRI 418 : Confidentialité des données des clients			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune	
GRI 419 : Conformité socio-économique			
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune	

Autres renseignements relatifs aux exigences législatives

Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, Conseiller spécial, Mandats stratégiques et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Gladys Caron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques, Isabelle Fontaine, directrice principale, Médias et affaires gouvernementales, Frédéric Grenon Assal, directeur, Affaires juridiques et gouvernance, Véronique Perrault, directrice, Communications et développement organisationnel et Tania Tanic, vice-présidente, Technologies d'affaires.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Il a notamment discuté de la Politique sur la protection des renseignements personnels.

Par l'entremise d'une formation sur le code d'éthique des employés et dirigeants de la Société réalisée en cours d'année, les employés ont été sensibilisés à l'importance de protéger les renseignements personnels dont ils disposent dans l'exercice de leurs fonctions.

La Société publie les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sur son site Internet.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Selon le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec doit rendre compte des activités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information	Nombre
Nombre total de demandes reçues au cours de l'exercice 2019-2020	58
Nombre total de demandes traitées ⁽¹⁾	53

(1) Comprend une demande pour laquelle le demandeur s'est désisté.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, 2019-2020

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	25	–	–
21 à 30 jours	27	–	–
Total	52	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, 2019-2020

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptées	14	–	–	s. o.
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	15	–	–	9, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 56, 57 et 59
Refusées	11	–	–	1, 48, désistement d'une demande
Autres	13	–	–	
Total	53	0	0	

Renseignements complémentaires

Renseignements complémentaires	Nombre
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	–
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, à son fonctionnement et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des activités, ainsi qu'à des contrats qu'elle a octroyés.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la Société dispose d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et a nommé un responsable du suivi des divulgations. Cette procédure s'ajoute aux autres mécanismes en place qui permettent de communiquer les préoccupations de tout type.

Divulgence d'actes répréhensibles, 2019-2020

	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1		
Motifs allégués dans les divulgations reçues		1	
Motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		–	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		–	–
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		1	–
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		–	–
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		–	–
Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		–	–
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		–	–
Total - Motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		1	
Total - Motifs fondés parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi			–
Divulgations fondées parmi les divulgations reçues, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	–	–	–
Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	–	–	–

Politique linguistique

Investissement Québec dispose d'une politique linguistique qui se trouve sur son site Internet. Dans le but d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de cette politique, un sous-comité relevant de ce dernier a été créé. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, veille à l'application du français à tous les niveaux de la Société et recommande au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

La Société poursuit la mise en œuvre de son plan d'action en réponse aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport du 2 juin 2016 – *Investissement Québec : information sur la rentabilité financière et la performance économique*.

Ce rapport présente les constats dressés lors de la vérification de l'optimisation des ressources de la Société en matière d'information sur sa rentabilité financière et sa performance économique. Investissement Québec a adhéré aux recommandations qui en découlent et une partie des recommandations sont maintenant appliquées.

La mise en œuvre du plan d'action élaboré initialement par Investissement Québec s'échelonnait de 2016 à 2019. La transformation du modèle d'affaires et les efforts déployés à la création du nouvel Investissement Québec font en sorte que les éléments à compléter de la mise en œuvre des plans d'action vont s'échelonner jusqu'en 2021. Certains plans à compléter sont d'ailleurs liés à l'adoption du plan stratégique 2020-2023 qui permettra d'effectuer la transition vers le nouveau modèle d'affaires de la Société.

Le plan fait l'objet d'un suivi au Comité de vérification, de façon à en mesurer les progrès.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. On peut le consulter sur le site Internet³⁷ de la Société.

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté, mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

³⁷ Il est possible de consulter le code d'éthique des administrateurs de la Société au www.invest-quebec.com/Documents/CodeEthique_Administrateurs_FR.pdf.

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel, sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2 Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3 En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4 Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1 Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1 Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3 Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un «cadeau»). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations.

Il doit refuser tout cadeau ou toute invitation susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5 Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8 Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9 Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10 Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1 Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2 Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3 Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4 Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5 Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1** bénéficiaire d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;
- 4.5.2** bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3** bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulgence et abstention

5.1 Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

- 5.1.1** est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2** est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3** a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du Conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;
- 5.1.4** doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2 Manière et moment de la divulgation

- 5.2.1** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3 Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4 Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5 Divulgence des droits contre la Société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6 Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
 - 5.6.4.1** sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2** les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7 Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8 Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9 Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10 Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1 Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2 Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1** tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

6.2.2 tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une «vente à découvert» est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3 Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1 Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETF, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3** à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4** à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2 Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1** à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2** à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3** à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2 Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3 Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4 Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5 Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6 Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1** l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- 8.6.2** l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3** les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4** l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7 Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1 Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2 Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3 Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4 Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5 Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6 Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7 Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8 Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1 Moment

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2 Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Bureaux d'Investissement Québec

17 bureaux au Québec

Brossard

4805, boulevard Lapinière
Bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

Chandler

500, avenue Daigneault, bureau 111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

Drummondville

330, rue Cormier, bureau 302
Drummondville (Québec) J2C 8B3
Téléphone : 819 478-9675

Gatineau

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

Laval

3030, boulevard Le Carrefour
Bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

Montréal

Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

Centre de commerce mondial de Montréal
413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Est de l'île
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Ouest de l'île
3300, boulevard de la Côte-Vertu
Bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

Québec (siège social)

Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie, bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 643-5172

Rimouski

355, boulevard Saint-Germain
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Téléphone : 418 727-3582

Rouyn-Noranda

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3301

Saguenay

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

Saint-Georges

11535, 1^{re} avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

Sept-Îles

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

Trois-Rivières

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 bureaux à l'étranger

Amérique du Nord

Atlanta

Délégation du Québec
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

Chicago

Délégation du Québec
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 471-1127

Los Angeles

Délégation du Québec
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

New York

Délégation générale du Québec
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0996

Europe

Londres

Délégation générale du Québec
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

Munich

Délégation générale du Québec
Mauerkircherstrasse 103
81925 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 25 54 931 0

Paris

Délégation générale du Québec
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 00

Stockholm

Ambassade du Canada
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 00

Asie

Beijing

Ambassade du Canada
19 Dongzhimenwai Dajie
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4264

Mumbai

Consulat général du Canada
Indiabulls Finance Centre, Tour 2
21^e étage, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

Séoul

Bureau du Québec
5th Fl., Leema Building
42 Jongno 1 gil (Soosong-dong)
Jongno-gu, Séoul
03152, Corée du Sud
Téléphone : +82 2 3703 7700

Tokyo

Délégation générale du Québec
Shiroyama Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomom
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

Vous avez des questions à propos de ce rapport ?

Veillez communiquer avec nous au 1 844 474-6367.

Élaboration des contenus : Première vice-présidence, Stratégies et solutions d'affaires et Première vice-présidence, Finances, gestion des risques et technologies d'affaires

Révision : Première vice-présidence, Stratégies et solutions d'affaires, Vice-présidence, Affaires juridiques et secrétariat de la Société et Direction principale, Audit interne

Coordination de la création et de la production : Première vice-présidence, Stratégies et solutions d'affaires

© Investissement Québec, septembre 2020
Dépôt légal – 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-87040-1

Imprimé sur le papier ROLLAND ENVIRO^{MC} Print au fini lisse fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation certifiées FSC[®], certifié Écologo, procédé sans chlore. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



La marque de la
gestion forestière
responsable

PCF



Investissement Québec
Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8

1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

investquebec.com

 Investissement
Québec